

P8971B

0133 511

CAHIERS DE **CLIO**

Périodique trimestriel

Numéro 67

Troisième trimestre 1981



Bruxelles

Centre de la pédagogie de l'histoire et des sciences de l'homme



Liège

**SCIENCES DE L'HOMME
ET DE SON ENVIRONNEMENT**

COMITE DE PATRONAGE :

John BARTIER (†) - Marinette BRUIER - Giovanni BUSINO - Roger CHRISTE -
Gilbert DE LANDSHEERE - Huguette DUSSAULT-DUMAS - Pierre GOUBERT -
Paul HARSIN - Etienne HELIN - Jean-Jacques HOEBANX - André JORIS -
Christian LAVILLE - Jacques LE GOFF - Louis-Théo MAES (†) - Lucile
MARBEAU - Philippe MOUREAUX - Albert SOBOUL - Jacques STIENNON.

COMITE DE REDACTION :

Minna AJZENBERG-KARNY - Françoise BOVY-LIENAU - Pervenche BRIEGLEB -
René CORNET - Josette DEBACKER - Jean-Paul DEFOSSE - Jacques DEGEYE -
Liliane DE KEYSER - Gérard DELCROIX - Jacqueline DELROT - Denise
DENBLYDEN-LAMBRETTE - Jean DUGNOILLE - Jean-Pierre FRANCOTTE -
Arllette GODFROID-LAURENT - Maggy HODEIGE - Nicole JOZIC-HIERNAUX -
Jean LECLERCQ-PAULISSEN - Anne MORELLI - Michel REVELARD - René
ROBBRECHT - Freddy SCHANER - Gérard TURPIN - Jenny VANROELEN -
René VAN SANTBERGEN - Marie-Rose VILLE.

ABONNEMENT 1981 (4 numéros) :

* Belgique, pays faisant partie de la Communauté économique européenne
sauf le Royaume-Uni :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	400,— fr. b.
Professeurs retraités	350,— fr. b.
Etudiants	300,— fr. b.

* Autres pays (expédition par voie terrestre) :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	500,— fr. b.
Professeurs retraités	450,— fr. b.
Etudiants	400,— fr. b.

* Autres pays (expédition par voie aérienne) :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	600,— fr. b.
---	--------------

Les abonnés belges verseront le montant de leur abonnement au compte
704-0423333-82 du Centre de la pédagogie de l'histoire - 4000 Liège, avec la
mention « Cahiers de Clio, 1981 ». Les paiements peuvent se faire par virement
bancaire, par virement postal ou par mandat postal.

Les abonnés étrangers verseront le montant de leur abonnement soit au
compte bancaire 704-0420050-97, soit au compte chèque postal 000-0016824-43
de la Caisse d'Epargne IPPA - 4000 Liège (Belgique), avec la mention « D.S.
10.750.713, Centre de la pédagogie de l'histoire, abonnement Cahiers de Clio,
1981 ». Les bureaux de poste étrangers peuvent envoyer un mandat de poste
international, de même d'ailleurs que les banques. Ces dernières peuvent
également acheminer votre paiement par le truchement d'une banque belge.

Prix du numéro :

* Belgique et pays de la Communauté économique européenne :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	120,— fr. b.
Etudiants	100,— fr. b.

* Autres pays (expédition par voie terrestre ou par voie aérienne) :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	150,— fr. b.
Etudiants	130,— fr. b.

Envoyez-nous vos suggestions et vos critiques

SECRETARIAT-TRESORERIE :

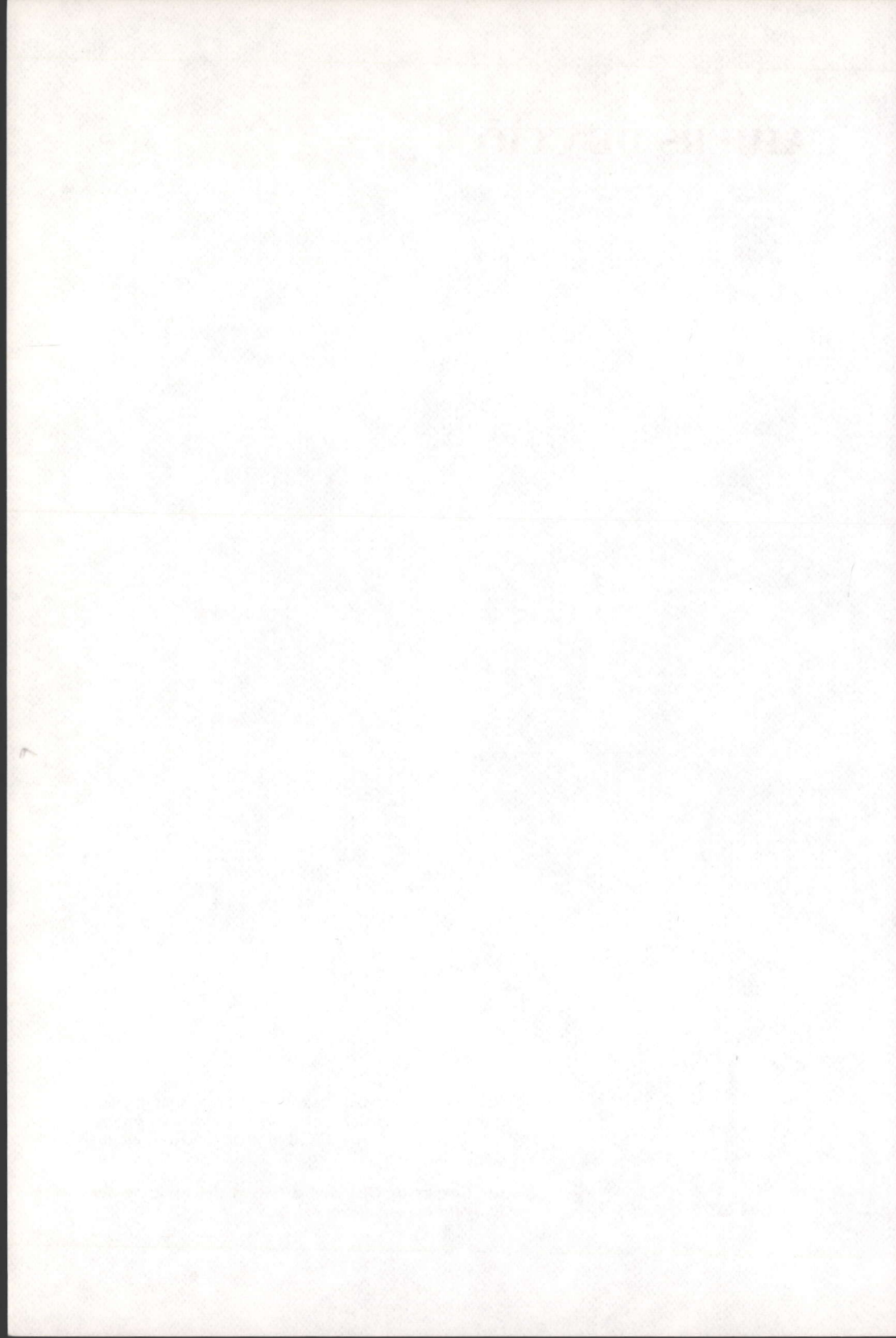
Denise DENBLYDEN-LAMBRETTE et Maggy HODEIGE,
rue Saint-Gilles, 343 - bte 054 — B 4000 LIEGE (Belgique) — Tél. (041) 52 55 94.

CAHIERS DE CLIO

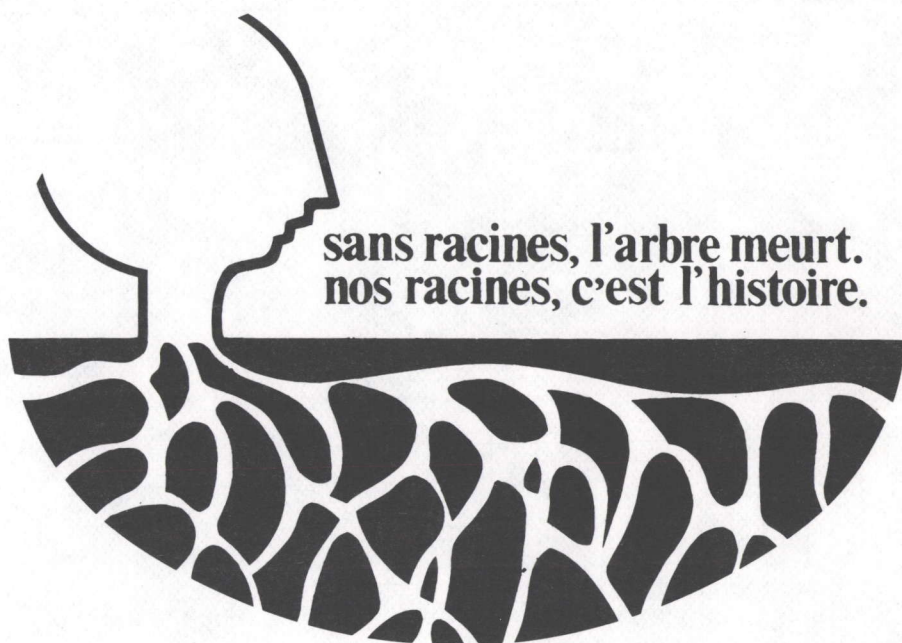


Les articles parus dans les *Cahiers de Clio* sont signalés et indexés dans *Historical abstracts* et *America : history and life*, Santa Barbara (Californie), American bibliographical Center - Clio Press.

Les *Cahiers de Clio* sont affiliés à l'Association des Journalistes périodiques belges et étrangers.



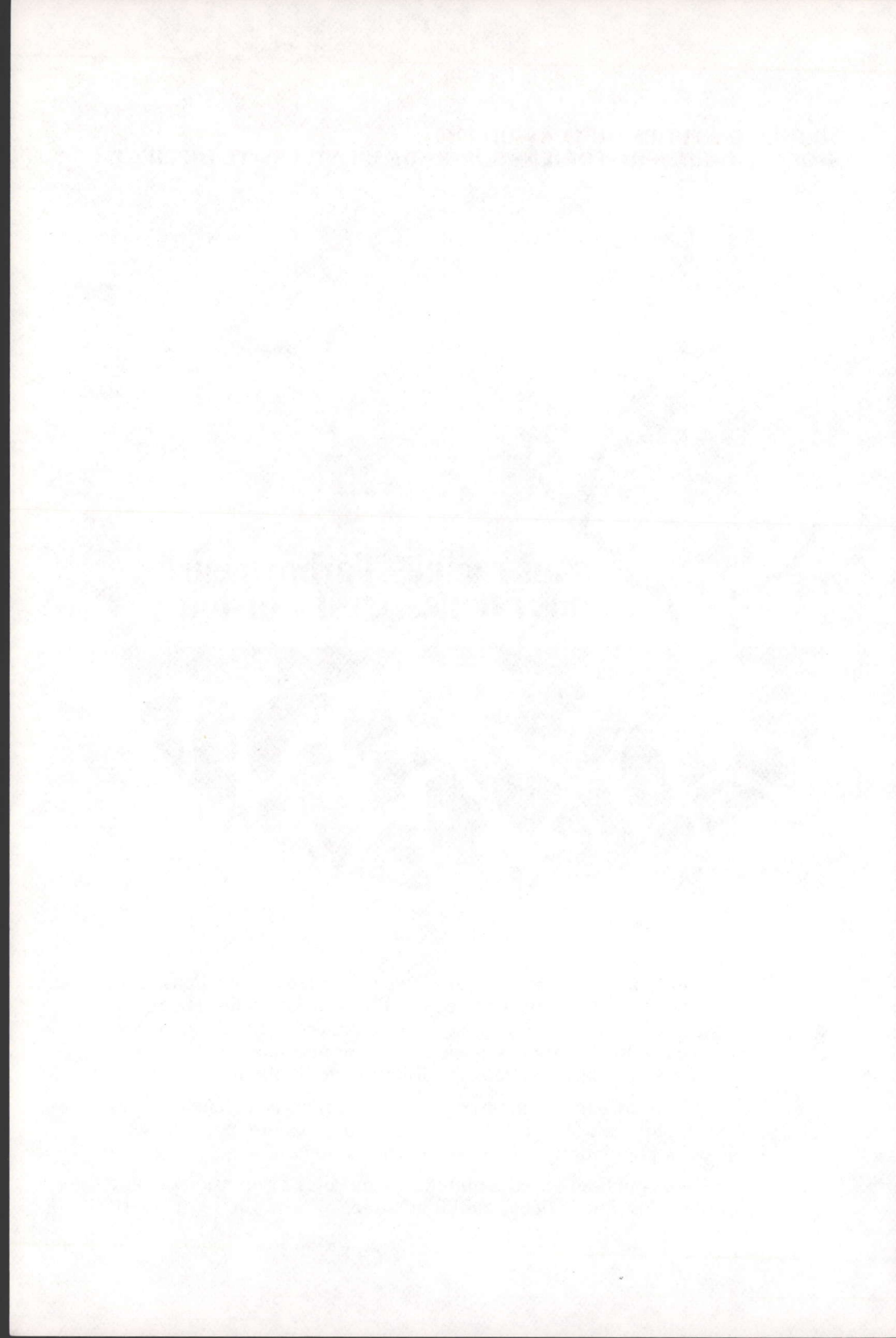
JOURNÉE D'ÉTUDES DU 19 AVRIL 1980
ASSOCIATION DES HISTORIENS SORTIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



En raison des menaces qui pesaient lourdement sur l'enseignement de l'histoire en Belgique en 1980, l'Association des Historiens sortis de l'Université de Liège avait réuni des économistes, des médecins, des juristes et des physiciens afin qu'ils attestent du rôle important du cours d'histoire dans la formation de l'homme.

L'objectif était de montrer que les historiens ne défendaient pas leur emploi mais bien la valeur éducative de l'histoire pour l'ensemble de la population, qu'elle soit active ou non.

Nous publions ici les communications faites à l'occasion de cette journée ainsi que le débat qui l'a clôturée.



UNE APPLICATION DES RÈGLES DE LA CRITIQUE HISTORIQUE : LA MÉTHODE REVISORALE

Introduction

Il n'est pas indifférent à mon témoignage de vous éclairer brièvement sur la profession dont l'exercice m'a procuré l'expérience qui justifie, — à tort ou à raison, — l'invitation à témoigner devant vous. En Allemagne, cette profession est celle de *Wirtschaftsprüfer*. Il n'existe pas de traduction adéquate du terme *Prüfer*. C'est celui qui éprouve, qui teste et qui en conséquence, atteste. Le reviseur d'entreprises est un expert, un *Prüfer* qui teste les entreprises et qui atteste ce qu'elles produisent : non pas les produits de leur travail, mais les produits de leur système de traitement de l'information financière. En définitive, en tout cas pour une part importante de son activité, le reviseur d'entreprises est un expert en écritures comptables.

Nous voilà donc conduit à définir brièvement la comptabilité financière des entreprises. Quel est l'objectif d'une comptabilité ? C'est tout d'abord d'écrire dans un « livre » les faits tels qu'ils surviennent chronologiquement dans l'entreprise. On ne peut s'empêcher de comparer le comptable à un historiographe. Bien sûr son langage est un langage particulier. C'est un méta-langage qui comporte à la fois des mots du langage courant et des chiffres, et qui est structuré suivant une conception étrangère à notre syntaxe courante. Cette syntaxe particulière est une partie de la science comptable née en 1494 à Venise dont la connaissance n'est pas nécessaire à la compréhension de mon exposé.

Cet aspect technique étant négligé, constatons que tout système comptable a pour but ultime de produire périodiquement ce que la loi dénomme aujourd'hui les « états financiers ». Ils sont « financiers » parce que les livres comptables ne suivent les événements de l'entreprise que sous un angle relativement étroit, celui des faits économiquement mesurables en termes monétaires.

Le produit fini périodique le plus connu de la comptabilité, c'est ce que la loi dénomme aujourd'hui dans les différents pays du Marché commun les *comptes annuels de l'entreprise*. Ces comptes annuels comprennent essentiellement le bilan et ce qu'on dénommait jadis le compte de profits et pertes (ou vice-versa) et que l'on nomme aujourd'hui, plus justement je crois, le compte de résultats.

La mission du reviseur d'entreprises à propos de ces états financiers périodiques consiste à les authentifier. Au terme de son travail, il dépose un rapport court qui peut parfois être limité à une phrase, telle que celle-ci : « Les comptes

annuels, à telle date, reflètent fidèlement le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise ». Cette attestation a comme utilité fondamentale et légale de justifier le crédit que les tiers et notamment les analystes financiers accordent à cet état pour apprécier la situation de l'entreprise, ou juger son évolution sous l'angle économique et financier.

Dans cette optique d'authentification du témoignage que sont les comptes annuels d'une entreprise à une date déterminée, le travail de revision paraît indiscutablement devoir être défini comme une analyse critique de l'historiographie de l'entreprise qu'est sa comptabilité.

L'analyse revisorale est critique ; elle comporte trois ordres de critiques, à savoir :

- *la critique des sources*. L'avantage de l'historiographie comptable sur beaucoup d'autres travaux de ce type, c'est que, depuis 1975 en vertu d'une loi et antérieurement, en vertu d'un usage constant, toute écriture comptable doit être appuyée sur une pièce justificative. Autrement dit, tout ce qui est écrit dans le « livre » doit être vérifiable sur base d'éléments probants. Comme l'ensemble du système doit être conservé pendant une période allant dans certains cas jusqu'à dix ans, il permet de conférer un caractère probant aux comptes, éventuellement produits devant les tribunaux. La critique des sources comporte deux ordres de questions : Quelles sont les sources qui méritent le titre de pièces justificatives ? Les sources identifiées comme pièces justificatives sont-elles dignes de cette appellation ?
- *la critique technique de l'emploi des sources*. C'est la critique comptable qui s'apparente à celle de la technique de prise de vue en matière cinématographique ;
- *la critique de la conformité de la comptabilité et des comptes annuels aux « canons »* de référence que sont les prescriptions légales dans les différents domaines concernés.

La critique des sources

La critique des sources, qu'elle soit comptable ou revisorale, car le comptable doit faire préalablement un exercice du même ordre, est méthodologiquement analogue à la critique historique. Comme la critique historique, elle a pour but de distinguer le vrai du faux et comporte trois phases essentielles :

- la recherche des sources (heuristique) ;
- la critique proprement dite ;
- l'interprétation des sources (herméneutique).

Je n'ai pas établi cette catégorisation par souci de rejoindre certains excellents enseignements dont j'ai bénéficié dans cette université. C'est parce que si je

ne procède pas comme ça, si je ne demande pas à mes collaborateurs de procéder comme ça, il y aura des erreurs et j'aurai mauvaise conscience au moment où je me trouverai dans l'obligation finale d'attester que le document qui doit être présenté au public est vraiment fidèle à la réalité.

1. La recherche des sources

La recherche des sources par le reviseur d'entreprises est facilitée par l'existence de prescriptions légales en matière de tenue, de classement et de conservation des sources que sont les « pièces justificatives », les « livres » et les « comptes ».

Nous avons un énorme avantage sur l'historien. Si notre objet d'étude, — ou le sujet de notre étude plus exactement, — l'entreprise, n'a pas conservé correctement ses documents, si elle ne peut pas mettre à notre disposition l'ensemble des documents, et que, par hypothèse, elle est arrivée à un stade de décrépitude qui l'a conduite devant le tribunal de commerce dans une procédure préalable à la faillite ou dans une procédure de faillite, ses responsables, pour ce motif seul, risquent de se voir inculper de banqueroute et de passer devant le tribunal correctionnel ! Je suis sûr que les historiens nous envient de disposer ainsi d'un système légal qui garantit la conservation des sources, en tout cas pendant un temps suffisant pour qu'on puisse en faire la critique.

Mais le problème de la recherche des sources n'est quand même pas aussi simple que cela. Car ce que le reviseur doit vérifier, c'est si toutes les pièces justificatives ont été classées et conservées et si elles sont bien celles qui sont nécessaires pour former la preuve. A cette fin, il procède à une étude de l'ensemble du système de collecte de l'information et de création de chaque type de document. Dans certains cas, ce sont de petits bouts de papier, des bandes de machines à calculer. Mais il faut tout de même un certain formalisme. En tout cas un certain formalisme facilite le travail. Le reviseur d'entreprises étudie donc la procédure de traitement de chaque type de pièces justificatives et la confronte avec l'organisation administrative du type d'activité dont chaque ensemble ou sous-ensemble de pièces, de livres et de comptes témoigne. Il s'informe par ailleurs de l'existence de biens ou de faits accidentels, exceptionnels ou nouveaux dont devraient témoigner des pièces justificatives ou des comptes inhabituels.

Cette recherche des sources se fonde donc :

- sur les connaissances du reviseur en matière d'économie d'entreprises et sur la connaissance de l'activité propre de l'entreprise ;
- sur les techniques d'organisation administrative et sur le fonctionnement de celle de l'entreprise, spécialement sous l'angle des procédures de « contrôle interne » ;
- sur les informations pouvant être obtenues des correspondants de l'entreprise (banquiers, clients, fournisseurs) ;
- sur les réponses aux questions précises qui sont méthodiquement posées aux cadres et aux dirigeants de l'entreprise.

Les résultats satisfaisants de cette recherche conduisent valablement à une conviction sur le caractère complet des sources classées et conservées lorsqu'aucun des cadres ou dirigeants de l'entreprise ne peut être soupçonné d'incompétence ou de mauvaise foi. La recherche des sources se fonde donc également sur une appréciation de la compétence et de la moralité des cadres et des dirigeants de l'entreprise.

Et c'est ici que nous arrivons à la deuxième phase de notre travail : le contrôle proprement dit ou critique des sources.

2. Le contrôle proprement dit ou critique des sources

Après avoir recherché l'ensemble des types et des catégories de sources susceptibles d'exister dans telle entreprise, il s'agit d'identifier de quoi il s'agit.

2.1. L'identification des sources

L'identification des sources consiste à faire un relevé descriptif et ordonné de chacune des sources ou de chaque ensemble de sources. La tenue des livres et des comptes fait généralement l'objet, lorsqu'elle est complexe, de diagrammes descriptifs du traitement des données économiques et financières. L'identification est l'opération qui justifie la procédure d'authentification ou de validation. Comme la signification d'un document peut dépendre de sa nature physique, de son format, de sa couleur et de plusieurs des mentions qui y figurent, il importe que la description soit précise et complète et qu'elle mette en évidence les éléments qui distinguent tel document d'un autre qui lui ressemble sur plusieurs autres points (exemple : bon de commande, bordereau de livraison et facture dressés par décalque).

Quelle est exactement la signification de tel bout de papier ? L'erreur classique d'un jeune, même universitaire, c'est de distinguer difficilement ce qu'on appelle un bon de commande d'un bordereau de livraison et de la facture, surtout quand ces trois documents ont un tracé graphique à peu près semblable. Il n'est pas rare de trouver dans une comptabilité, comme trois documents distincts et qui doivent s'additionner, la commande, la livraison et la facturation ! Donc vous voyez l'importance du problème de l'identification des sources. Le travail que nous faisons et qui me paraît être un travail analogue à celui de l'historien est, à cet égard, de rechercher et de tracer un inventaire descriptif exhaustif de l'ensemble des types de sources utilisables et utilisées dans telle entreprise, dans tel département de l'entreprise.

2.2. L'authentification ou la validation des sources

En matière comptable, la source de base est la pièce justificative. Il importe donc d'abord de vérifier le caractère de « pièces justificatives » des documents considérés comme tels par l'entreprise. Donc d'authentifier ou de valider les sources.

Par exemple, il est usuel de considérer comme pièce justificative une facture. C'est assez facile lorsque ces documents émanent de l'extérieur, parce qu'il y a là un certain nombre d'éléments (cachet d'entrée, format, date d'émission,...) qui permettent de les authentifier. Encore faut-il vérifier si la facture, par exemple, correspond à une livraison ou à une commande qui a été faite antérieurement. Vous avez certainement entendu parler par vos journaux de fraudes colossales, notamment dans le domaine agricole en raison du Marché commun vert. Il faut donc rechercher s'il s'agit de vraies factures, pouvant être admises comme pièces justificatives.

Lorsque ces documents émanent de tiers (banquiers, fournisseurs), l'authentification se fera d'abord par référence au caractère spécifique du format, des mentions, des références aux documents précédents et aux faits confirmés par d'autres sources ainsi qu'à la continuité des relations.

Elle est généralement complétée par des demandes de confirmation par les correspondants, spécialement dans les cas d'opérations inhabituelles, nouvelles ou interrompues. Ces confirmations des auteurs sont cependant moins probantes que les recoupements par d'autres sources des faits dont témoigne la pièce justificative.

Certains types d'authentification se font par référence à des critères légalement définis. C'est ainsi que, par exemple, les mentions portées dans les comptes annuels sont à valider par référence aux comptes tels qu'ils sont tenus conformément aux prescriptions relatives au « plan comptable minimum normalisé ».

D'autres authentifications se font par référence à des critères formels. Tel est le cas en matière de livres de commerce notamment.

2.3. La critique de signification des sources

Après avoir authentifié les sources, il faut encore en établir la signification. La critique de signification des sources a pour but de contrôler d'abord si le témoignage authentifié a bien la signification qui résulte de son identification. Elle consiste, par exemple, à vérifier si le livre présenté comme « livre central » (ainsi dénommé par la loi, — toute entreprise en Belgique et dans le monde doit avoir un « livre central » quels que soient le volume et l'organisation des documents complémentaires et auxiliaires) est tenu d'une manière qui signifie vraiment la régularité de l'enregistrement comptable.

Lorsqu'il s'agit de pièces justificatives, prenons par exemple une convention, je dois vérifier que ce n'est pas une convention simulée, contredite par une contre-lettre. Je concède bien volontiers que c'est là un travail très ardu. C'est un type de problème que vous rencontrez également en tant qu'historiens. Vous n'ignorez donc pas les difficultés que j'évoque ici.

Méthodologiquement, la critique de signification des sources requiert donc de vérifier la portée de chaque document, ensemble ou sous-ensemble de documents, soit par recoupement entre eux, soit par des méthodes quantitatives arithmétiques ou statistiques.

Je passe maintenant à la critique d'interprétation.

3. La critique d'interprétation ou herméneutique

Ayant trouvé la source adéquate, ayant critiqué et validé cette source, il s'agit maintenant de savoir ce qu'elle signifie, de l'interpréter. Il y a lieu ici à deux ordres d'opérations : l'interprétation objective, aussi objective que possible en tout cas, faite par le reviseur d'une part et, d'autre part, la confrontation de cette interprétation avec celles qu'en avaient faites à l'époque ou qu'en font actuellement les auteurs et les utilisateurs des mêmes sources.

La critique d'interprétation du reviseur porte notamment sur :

- *la localisation dans le temps* du fait dont témoigne la source. Cette localisation est particulièrement importante pour les faits qui sont voisins de la date à laquelle des comptes sont arrêtés.

Lorsque je me trouve par exemple devant une facture portant simplement la date suivante : 11.05.1979, la question est de savoir s'il s'agit d'une facture du 11 mai 1979 ou du 5 novembre 1979.

Dans une mission d'expert judiciaire, le tribunal a demandé mon avis sur le problème de savoir ce que signifie pareille mention. L'enjeu s'évaluait à 1.900.000 F parce qu'entre ces deux dates se situait le début de la période suspecte (six mois avant la faillite). Qu'est-ce qui va nous amener à trancher, puisque dans le langage courant français, il est usuel de lire ces chiffres comme signifiant : « 11 mai 1979 » ? Mais il est fréquent dans les documents anglais de lire ces chiffres : « novembre, 5^e jour de 1979 ». Il se fait, en l'espèce, que l'une des parties étant allemande et ne connaissant pas le français et l'autre étant francophone mais ne connaissant pas l'allemand, le langage commun était l'anglais. Il va de soi que ce n'est pas sur cette simple constatation que je pourrai résoudre le problème. Je devrai dès lors rechercher des éléments de preuve complémentaires pour justifier le choix de l'un des deux volets de l'interprétation ;

- *la fidélité de la traduction des faits* ou opérations dont témoigne la source. Lorsque cette critique porte sur une pièce justificative, elle est généralement dénommée critique d'imputation aux comptes. Elle consiste à vérifier que la traduction du document par référence au système de notation comptable de l'entreprise est conforme à la signification du témoignage ;
- *l'adéquation de la méthode d'évaluation* utilisée pour justifier la valeur économique attribuée au fait ou à l'opération ou à l'ensemble des faits ou d'opérations dont témoigne la source ;
- *l'existence ou l'absence de relation significative* de cause à effet entre le fait ou l'opération dont témoigne le document et une modification antérieure, actuelle ou future du patrimoine ou du coût des activités de l'entreprise ;
- *le caractère clair et complet* du document lorsqu'il s'agit d'un compte ou d'un état comptable.

Conclusion

Tout ceci m'amène à conclure.

Si, comme je l'écrivais à votre président, j'ai accepté de participer à ce colloque, c'est parce que je me félicite de voir s'établir un dialogue interdisciplinaire ayant pour objectif l'optimisation de l'utilité sociale de chaque discipline.

Ayant pour tâche quotidienne d'étudier le passé récent des entreprises, c'est l'expérience qui m'a conduit à faire un rapprochement méthodologique que je n'avais pas entrevu jadis entre la critique historique et la méthode revisorale. J'incline à penser aujourd'hui que l'utilité de la formation historique serait mieux perçue si l'enseignement était davantage conçu comme un ensemble d'exercices d'application où l'historien me montre et m'initie à ses difficultés, à ses problèmes et à sa méthode de travail, que comme un enseignement au cours duquel il rend compte du « produit fini » de son travail.

Je crois en tout cas que la réduction ou la contraction des horaires et des temps consacrés à l'enseignement de l'histoire est profondément regrettable parce que, sous ce seul angle méthodologique, et sans aborder ici l'angle de la connaissance de l'histoire qui est nécessaire comme support de l'histoire du milieu dans lequel évolue l'entreprise, sous ce seul angle méthodologique, je n'hésite pas à dire, comme je l'ai dit en public en son temps, en ma qualité de président de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, que l'absence d'une formation suffisante à la critique historique constitue, à mon avis, l'une des lacunes qui imposent actuellement de maintenir une procédure de formation post-universitaire des candidats reviseurs dont la durée minimale de trois ans est fréquemment insuffisante.

En effet, la méthode de critique revisorale des états financiers et documents comptables constitue de toute évidence une application des règles de la critique historique.

On n'aperçoit pas quelle branche d'enseignement autre que l'histoire non événementielle mais analytique de sources permettrait de préparer les jeunes à l'exercice de la méthodologie revisorale.

Cette méthodologie de critique des sources d'information économique et financière n'est pas spécifique à la fonction de réviseur d'entreprises. Elle est applicable de la même façon par les inspecteurs et contrôleurs de la Cour des Comptes, du Comité supérieur de Contrôle, de la Banque nationale ainsi que par tous les fonctionnaires des services d'inspection ou de contrôle interne des entreprises privées ou publiques. Elle est également applicable, mais dans une autre optique, par tous les contrôleurs fiscaux. Comme son apprentissage est long, il paraît du plus haut intérêt d'initier très tôt les jeunes à ces règles d'analyse critique. A moins d'admettre qu'une tête bien pleine vaut mieux qu'une tête bien faite, on doit aussi reconnaître l'intérêt d'une formation méthodologique générale préalable à la formation méthodologique qui est spécifique à telle ou telle

technique. Cette formation méthodologique générale doit donc être acquise durant l'enseignement secondaire.

Loin de réduire la place de l'enseignement historique dans l'enseignement secondaire, il conviendrait donc, à notre avis, de la développer en ce qui concerne la méthodologie d'analyse historique des sources.

Jules ROCHETTE,
Docteur en Droit,
Reviseur d'Entreprises.

LES DIFFICULTÉS SCALDÉENNES ET MOSANES ACTUELLES EN RELATION AVEC LES TRAITÉS DE SÉPARATION DE 1839

Introduction

Une communication de dix à quinze minutes doit nécessairement être un témoignage bref. Le secteur des transports fourmille d'exemples où sans une certaine connaissance de l'histoire, les situations acquises s'expliquent mal, présentent des aspects paradoxaux et peuvent provoquer, chez l'observateur non informé, des jugements totalement faux.

J'aurais pu choisir de vous parler de la fertilisation de la Bretagne, due aux transports, de l'occlusion du Zuyderzee ou des travaux fantastiques du Plan Delta aux Pays-Bas. J'aurais pu vous parler des combinats de transports industriels européens ou américains. J'aurais surtout pu rappeler que si l'Amérique du Sud, les Antilles, l'Amérique centrale et le Mexique furent hispano-ibériques, c'est à l'usage exclusif de la voile par les navigateurs européens que nous le devons. Les descendants des Vikings, — je sais bien que historiquement, la formule est osée mais enfin nous savons bien ce que nous voulons dire : les Normands, les Bretons, les Scandinaves, les Anglo-Saxons, — ont quant à eux pallié l'insuffisance de la voile par l'usage de la rame, contrecarrant ainsi les vents dominants de l'Atlantique. Ce fait nous a valu d'avoir cette dichotomie entre l'Amérique hispano-ibérique et l'Amérique britannique et le Québec, conséquence peu connue d'une technique historique de navigation.

Les traités de séparation de 1839

J'ai choisi de vous parler aujourd'hui d'un problème concret, direct, actuel, belgo-néerlandais : celui des voies d'eau qui séparent ou traversent les territoires des deux voisins issus en 1830 de l'éclatement des anciens Pays-Bas.

La réunion en 1815 des anciens Pays-Bas protestants, des anciens Pays-Bas catholiques et de la principauté de Liège en un seul royaume des Pays-Bas était un essai, chacun s'en souvient, voulu par la Pentarchie de créer un Etat-boulevard, un Etat-tampon au lendemain de la tentative conquérante de celui que l'on a appelé « le messager botté de la révolution française ».

Quinze ans après Vienne, la révolution belge aura, dans le domaine où j'évoque quotidiennement, — les voies d'eau, — d'incalculables répercussions sur les conditions d'exploitation, l'infrastructure, les conditions de fret même, tant de l'Escaut maritime que de l'Escaut oriental, que de la Meuse, que des voies intermédiaires, c'est-à-dire les voies d'eau entre l'Escaut et le Rhin. En effet, les démêlés entre les deux sécessionnistes de 1830 vont déboucher sur un tracé frontalier absolument aberrant en ce qui concerne les voies d'eau.

Pour l'Escaut tout d'abord, la détermination des gueux de mer en Flandre zélandaise va avoir pour résultat pratique d'installer la Hollande sur la rive gauche et sur la rive droite de l'Escaut et de créer ainsi une situation qui est unique dans le monde. Voilà un port, Anvers, situé au fond d'un entonnoir, qui ne disposera jamais de la maîtrise absolue de son fleuve en aval puisque les deux rives en sont tenues par le voisin du nord ! Cette situation aura notamment pour résultat le maintien d'un péage jusqu'en 1863, véritable droit d'octroi que la Belgique sera appelée à racheter pour une somme importante : dix-sept millions de florins à l'époque. En 1914, la Hollande se comportera sur l'Escaut en puissance souveraine et opérera le blocus du fleuve en vue d'y assurer la « neutralité ». Les traités de Londres de 1839, — les traités de séparation entre les deux sécessionnistes garantis par les puissances, — avaient cependant détaillé très longuement dans un article qui prend près de quatre pages, l'article 9, paragraphes 1, 2 et 3, tous les détails des obligations des Pays-Bas pour l'Escaut maritime, pour l'Escaut oriental, pour les voies d'eau intermédiaires entre Escaut et Rhin et enfin pour la Meuse. C'est qu'il fallait assurer au nouveau venu belge qui faisait irruption dans la communauté européenne, — je veux dire la communauté voulue à Vienne, — des communications suffisantes au point de vue des voies d'eau. Je vous rappelle qu'à l'époque, il n'y avait pas de chemin de fer, — le chemin de fer commence en 1835, — et que le seul transport massal, c'était la voie d'eau : la route n'existait pas, bien entendu ; on tirait six cents kilos maximum sur des charrettes, mais les transports de quatre-vingts, cent, deux cents, trois cents tonnes étaient assurés par la voie d'eau. C'est donc une question de vie ou de mort et ce n'est pas un hasard si les traités de Londres ont consacré quatre pages aux problèmes de communication de la jeune Belgique avec son *Hinterland* fluvial. Il me faudrait plusieurs heures pour développer devant vous la litanie des conflits de voies d'eau que n'ont cessé d'avoir entre eux Belgique et Pays-Bas : Rotterdam et Anvers par pays interposés en fait. Je citerai rapidement l'occlusion unilatérale en 1867 de l'Escaut oriental et l'assignation de la voie subsistatoire *door Zuid Beveland*, par les Néerlandais aux Belges, la querelle des Wielingen, querelle séculaire, celle du canal du Moerdijk et nombre de sujets assez techniques que je vous passe mais qui sont capitaux pour Anvers et pour la Belgique au plan des voies d'eau et de l'économie. Toutes ces querelles n'auraient évidemment pas existé si les gueux de mer ne s'étaient pas montrés aussi inexpugnables en Flandre zélandaise.

Les rétroactes du traité belgo-néerlandais de 1963

Ce qui est important pour nous aujourd'hui, à ce colloque, c'est qu'on ne peut rien saisir de l'essence même du traité belgo-néerlandais du 13 mai 1963 relatif

à la liaison Escaut-Rhin par le Volkerak, qu'on ne peut rien saisir des projets de traité de 1975 et de 1979 relatifs aux trois traités de Bath, Baalhoek et des eaux de la Meuse si on ne connaît pas les rétroactes sur l'Escaut, en particulier l'interprétation à donner au fameux article 16, fort amphigourique, fort fumeux, du 13 mai 1963. Si on ne connaît pas les rétroactes, on ne comprend pas, on ne s'y retrouve pas et on fait des bêtises, comme celles que nous avons faites en 1963.

Pour la Moselle, l'insistance, l'obstination de la maison d'Orange à couper le jeune Etat belge de tout contact avec le Rhin aura pour résultat la création du grand-duché de Luxembourg. Là aussi, il me faudrait du temps pour montrer les formidables implications de cette apocope dans le territoire du jeune Etat belge. Or il me faut du temps, — et il m'en reste un peu, — afin de développer ici ce qui m'intéresse avant tout aujourd'hui : la Meuse, le canal Albert et le canal Juliana.

Pour la Meuse, l'avancée néerlandaise dans la botte du Limbourg, — s'appuyant comme un verrou contre le massif Ardennes-Eifel qui rend toute liaison impossible au sud entre Anvers et la Ruhr, entre la Meuse et le Rhin parce que nous sommes là dans un massif d'altitude moyenne de 500 à 600 mètres, — va être en réalité une raison de querelles également séculaires, surtout l'enclave maastrichtoise, rive gauche — rive droite à nouveau, à quelques encablures de Liège. Elle assure à tout moment en effet, la mainmise sur le trafic mosan de la part des Bataves. Comment se fait, avant 1930, le trafic mosan à destination d'Anvers ? Eh bien, on contourne par le nord le plateau campinois via les fameux canaux de Campine, mais il faut, pour ce faire, transiter au travers de l'enclave de Maastricht, rive gauche-rive droite. Et bien entendu, les Bataves, peu enclins administrativement, douanièrement et économiquement à faciliter le trafic vers Anvers contournant par le nord le plateau campinois, vont délibérément pendant un siècle provoquer des amas de bateaux à Maastricht pour tout ce qui concerne le trafic vers Anvers et faciliter au maximum le trafic en droiture vers la Meuse néerlandaise, vers Rotterdam.

Mais ils vont commettre une erreur fatale en aménageant la Meuse hollandaise au départ de Rotterdam, comme un tentacule rotterdamois, accourant à la rencontre de la puissante industrie liégeoise et wallonne, avec un gabarit industriel à 2 000 tonnes ! Ils vont en réalité, en amenant la grande navigation à 2 000 tonnes à l'écluse Saint-Pierre à Maastricht, provoquer ce qu'on appellera par la suite une réponse du berger à la bergère. Les Belges vont en effet, à l'extrême limite de leur territoire, tout contre l'avancée néerlandaise dans la botte du Limbourg et à l'extrême limite du massif Ardennes-Eifel, là où l'eau suit encore la bêche, ou du moins où il n'est pas encore trop difficile de faire suivre l'eau à la bêche, trancher le plateau campinois, à la tranchée de Caster, à Lanaye, et jeter la Meuse dans l'Escaut en six biefs successifs descendants de la cote 60 à la cote 4. On va détourner la Meuse, la jeter à Anvers, et cela donnera lieu, bien entendu, à cette fameuse querelle dite « des eaux de la Meuse », où les Pays-Bas seront plaignants, pour détournement d'eau, pour prise d'eau mosane, — l'affaire des prises d'eau de la Meuse. Voyez que, et c'est en 1938, il n'y a rien de neuf et les projets de traités dits Bath Baalhoek, Meuse sont encore totalement actuels et s'inscrivent dans toute cette perspective historique.

Et si j'avais le temps, mais hélas mes quatorze minutes sont écoulées, je vous parlerais du problème du bouchon de Lanaye, aujourd'hui grâce à Dieu résolu, mais qui s'inscrit également dans ces perspectives.

Mes conclusions

Comment comprendre, lorsqu'on se trouve à Lanaye, la géographie tourmentée des voies d'eau locales si on ne connaît pas tout ce qui précède ? Comment comprendre qu'après la traversée de Liège, après un bassin amont actif, industriel, plein de mouvement, on débouche, en Basse-Meuse, à l'aval de Monsin, sur un fleuve bucolique ? Est-ce que par hasard, la navigation intérieure serait tombée dans un chantoir ? Où est-elle partie ? Il n'y en a plus.

Comment connaître et comprendre quelque chose au soutien des débits d'étiage, problème capital en ce moment et qui fait l'objet des négociations auxquelles je participe modestement dans le cadre de la Commission nationale de politique portuaire et dans le cadre de la Commission interministérielle créée à cet effet pour négocier avec les Hollandais ? Comment comprendre les soutiens d'étiage, les problèmes de livraison d'eau douce ? Comment comprendre que la Meuse soit une espèce de soulte d'amodiation, de monnaie d'échange si vous voulez, pour servir à la création d'un canal et d'une rectification sur l'Escaut ? C'est parce que les problèmes sont liés. Il faut remonter à la branche disons du droit deltaïque issue des traités de 1839 où en ce qui concerne les fleuves internationaux à pluralité d'Etats co-riverains, à la branche de Vienne, c'est-à-dire à l'article 108 de l'Acte général du Congrès de Vienne du 9 mai 1815.

Si on ne sait pas tout ça... Ecoutez, je vais vous raconter une anecdote. En 1963, peu avant le vote du fameux traité que je considère comme funeste (article 16) de la liaison Escaut-Rhin, je pose la question suivante à un sénateur liégeois, malheureusement, paix à ses cendres, aujourd'hui décédé : « Vous n'allez tout de même pas voter cela ? ». « Oh, m'fi, mi d'vins ces affaires-là, dji vote comme on m'el dit »⁽¹⁾. Si on ne sait pas tout cela donc, je crains que demain, si on sape la culture historique dans nos écoles, la remarque soit générale et que les gens, les citoyens, ne disent : « Mi, dji fé çou qu'on m'dit »⁽²⁾. Je perds mon esprit critique.

Alors brièvement, mes conclusions. J'apporte à ce colloque le témoignage que dans le petit secteur des transports qui est le mien, et en particulier le secteur des voies d'eau où je me trouve depuis trente ans maintenant, la connaissance de l'histoire, — c'est pour moi un poncif finalement, un truisme, je ne comprends pas qu'on ne comprenne pas !, — est un atout déterminant pour la compréhension et le traitement de ces problèmes. Finalement, connaître l'histoire, dans n'importe quelle activité humaine, c'est ce que j'appelle connaître son dossier.

Robert PLANCHAR,
Directeur général du Port autonome de Liège.
Administrateur de l'Office de la Navigation,
Licencié et agrégé en sciences économiques,
sciences financières, sciences commerciales et consulaires.

(1) « Oh, mon fils, moi dans ces affaires-là, je vote comme on me le dit ».

(2) « Moi, je fais ce qu'on me dit ! ».

L'ACUPUNCTURE : APPROCHE HISTORIQUE ET APPLICATIONS

Introduction

L'acupuncture est actuellement considérée comme une technique physiothérapique d'analgésie, pleinement efficace chez certains malades, sans intérêt pour les autres. Elle connaît de nos jours un regain d'intérêt dicté par le caractère mystérieux que lui confèrent ses origines orientales, par sa relative innocuité, et aussi par les explications que la neuroendocrinologie apporte désormais à ses effets analgésiques. Il est démontré que la stimulation douloureuse de la peau libère initialement des substances endogènes à propriétés proches de celles de la morphine et de ses dérivés. Celles-ci exercent une action sédatrice ou bloquent la progression vers les centres supérieurs des afférences algogènes.

Tous les bons esprits qui s'efforcent d'assurer à l'enseignement de l'histoire la place qui lui est due ne s'intéressent pas à la neuropathologie ; ils veulent surtout savoir si les médecins peuvent tirer avantage de la connaissance de l'évolution de leurs disciplines, une fois celles-ci inscrites dans leur perspective historique. A notre avis, pareille approche des conceptions médicales permet de mieux faire part des mythes et de l'irrationnel, au profit du savoir scientifique, seul efficace. L'étude sommaire de l'acupuncture nous servira essentiellement à montrer l'intérêt que le pathologiste peut dégager des grands courants d'idées qui ont parcouru les domaines qui sont aujourd'hui les siens.

Evolution des conceptions relatives à l'acupuncture

On peut distinguer dans l'évolution des notions qui sous-tendent la pratique de l'acupuncture, quatre périodes au moins. Les deux premières se rattachent à la philosophie et aux modes de penser chinois ; la troisième se caractérise par les emprunts approximatifs que la pensée occidentale a cru utile d'en dégager les deux siècles précédents et à l'adaptation, souvent malheureuse, des connaissances occidentales d'alors aux restes de la cosmologie chinoise traditionnelle ; la quatrième s'ouvre de nos jours, sur les progrès de la neuropharmacologie cérébrale.

Ces quatre périodes nous font passer de la métaphysique cosmologique aux rigueurs de la médecine expérimentale, offrant ainsi un exemple privilégié de la réflexion scientifique sur la maladie et la thérapeutique.

Première période : la période traditionnelle (2000 ? à 400 avant notre ère)

Replacée au sein de la philosophie chinoise traditionnelle la plus ancienne connue, l'acupuncture s'intègre dans une cosmologie cohérente, elle-même révélation faite à des empereurs mythiques par des personnages ou des animaux extraordinaires. Ce dogme se fonde sur l'existence d'un rythme cosmique fondamental où se succèdent régulièrement le *yin* et le *yang*, eux-mêmes inscrits dans le Principe suprême, le *Taiji*. Le *yang* symbolise la force ; le *yin*, l'inertie, d'ailleurs en dehors de toute notion de bien ou de mal. Le jour se situe dans le *yang* ; la nuit, dans le *yin*, en succession dans le nycthémère. L'hiver est *yin* ; l'été, *yang*. Ainsi les rythmes astronomiques s'inscrivent dans le *Taiji* qui ordonne finalement le macrocosme. Au sein du macrocosme, se situe le microcosme humain, avec ses rythmes spécifiques, repérés à l'aide du pouls, de la respiration, des alternances de veille et de sommeil, entre autres.

Ces changements rythmiques sont sous-tendus par des échanges permanents d'« énergie » entre le macrocosme et le microcosme. Cette énergie circule à la surface du corps humain selon des lignes ou méridiens qui s'interprètent à partir du schéma corporel foetal, tel qu'il s'inscrit lui-même dans le *Taiji*. Le *yang* siège sur la face dorsale du corps ; le *yin*, sur la ventrale ; l'énergie progresse du haut vers le bas, du *yang* vers le *yin*, selon des trajets définis. Selon la doctrine, douze méridiens sont inscrits sur les membres et le corps, correspondant notamment aux douze mois de l'année. Sur les méridiens sont fixés 365 points, assimilés aux jours de l'année.

Il s'agit, de toute évidence, d'une transcription des rythmes astronomiques sur le corps humain, intégré dans une représentation cosmique qui apparaît cohérente.

La maladie éclate lorsque la dysharmonie s'installe entre le macrocosme et le microcosme, soit que certains points, — donc la circulation d'énergie correspondante, — sont en excès de *yang* ou en défaut de *yin* que l'on percevra notamment par une analyse minutieuse du pouls radial, alors non-reflet de l'activité cardiaque, mais témoin des rapports *yang-yin*. Aucune relation, aucune transposition n'est, en effet, possible entre la cosmologie chinoise et nos conceptions anatomo-physio-pathologiques actuelles.

Le malade sera guéri lorsqu'il sera remis en harmonie avec le cosmos. Il faudra, à cette fin : a) fortifier l'esprit, b) choisir l'alimentation appropriée, c) donner le médicament correspondant, d) placer l'aiguille d'acupuncture. Seule cette manœuvre retient ici notre attention.

L'aiguille joue un rôle fondamental : placée sur le méridien adéquat, à hauteur du jour de la consultation sur la zone *yang* ou *yin*, selon le diagnostic, elle

permet la rééquilibration de l'homme malade au sein du monde où il s'est plongé. Elle ne joue aucun rôle analgésique. Elle assure la restitution d'un flot d'énergie harmonieux.

A cette époque primitive, l'acupuncture ne peut être comprise que dans le cadre de cette philosophie et de cette cosmologie, par ailleurs hautement élaborées. Cette signification va disparaître totalement en même temps que ces dernières.

Deuxième période : Les empiriques (à partir du III^e siècle avant notre ère jusqu'au XVIII^e siècle)

La fin de l'époque traditionnelle a été située aux environs du IV^e siècle avant notre ère. Elle est brutale, résultat d'une révolution politique qui fait littéralement table rase d'un régime, de ses dignitaires, ainsi d'ailleurs que de son appareil philosophico-culturel, en ce y compris la médecine cosmologique traditionnelle que nous venons de décrire. Celle-ci n'était, en effet, que la représentation d'un ordre que les nouveaux maîtres de la Chine s'efforçaient de détruire. Les « médecins » furent tués ; leurs livres, détruits, et les pratiques anciennes d'abord interdites. A l'exception de l'acupuncture, car celle-ci avait sur les théories qui la fondaient, un avantage certain : empiriquement, elle s'était révélée efficace et soulageait certaines douleurs. Il semble bien que des acupuncteurs ont continué d'opérer jusqu'au XVIII^e siècle, justifiant avec plus ou moins de bonheur, l'empirisme de leurs manœuvres sur ce qu'il était possible de retrouver des textes anciens, le plus souvent mal copiés, mal traduits ou mal compris.

L'acupuncture se pratique désormais sans arrière-fond philosophique cohérent, comme une technique parfois efficace, que seul l'empirisme justifie.

Troisième période : La transition vers l'irrationnel contemporain

Avec la fin du XVIII^e siècle s'ouvre la pénétration des Européens en Chine impériale, particulièrement des jésuites français. Ils en rapportent, outre leurs interprétations de la philosophie chinoise traditionnelle, — ou du moins de ce qu'ils croient en comprendre, — les premières descriptions des techniques d'acupuncture. Elles seront mises en relation avec les connaissances rudimentaires de la médecine contemporaine en s'efforçant d'établir des concordances, purement spéculatives, entre l'anatomie occidentale et la nomenclature chinoise.

Inversement, la pénétration en Chine du savoir occidental suscitera, de la part des mires locaux, une tendance identique : la transposition de leur langage dans un autre, en une improvisation hasardeuse. Il en résultera un méridien de l'estomac, un méridien de la vessie, etc. Une terminologie apparaît sous laquelle, tant bien que mal, s'expriment une pathologie et des modalités thérapeutiques sans rapport ni avec la cosmologie ni avec l'empirisme des périodes précédentes.

Une tentative de liaison anatomo-clinique avec la pathologie déterministe de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle va finalement s'esquisser par l'évocation d'un flux vital, pur verbalisme, sans signification.

Désormais, l'acupuncture, — dont les écoles, orthodoxes et dissidentes, foisonnent, — est artificiellement plaquée sur une anatomie et une physiopathologie qui se sont développées, indépendamment de toute philosophie cosmologique, selon leurs propres méthodes et leurs lignes de réflexion spécifiques. Elle ne possède plus aucune liaison avec un dogme que l'Occident n'a jamais adopté. Elle appartient à une manière de discourir inutilement sur la maladie. Elle est devenue une pratique fondée sur l'irrationnel où le recours implicite ou non à une pensée chinoise ou orientale, caricaturée ou aménagée, tient lieu d'argument.

L'acupuncture, utilisée par quelques-uns à la fin de la deuxième guerre mondiale, attire alors le patient plus par sa gangue mystique que par ses résultats, toutefois empiriquement vérifiables dans certains cas privilégiés. La part de suggestion y est parfois non négligeable.

Quatrième période : La médecine expérimentale et le déterminisme

Paradoxalement, le nouvel élan de l'acupuncture accompagne la prise du pouvoir par les communistes de Mao qui remettent à l'honneur la médecine chinoise dite traditionnelle, plus « authentique », mais aussi et surtout moins coûteuse que l'occidentale, rapidement enseignée et vite répandue parmi les masses. Des missions scientifiques américaines et européennes iront étudier l'acupuncture sur place, dégagant à leur usage, indications et limites. D'autre part, les physiologistes, de Shanghai notamment, s'efforcent de retrouver chez l'animal, — avec succès d'ailleurs, — les conséquences neurologiques de l'irritation tégumentaire. Finalement, ces dernières années, la découverte expérimentale des endorphines et la démonstration de leur libération dans le liquide céphalo-rachidien chez certains malades traités par acupuncture, permet de comprendre le mode d'action de cette technique et légitime son introduction parmi les manœuvres physiques simples qui mobilisent des principes antalgiques endogènes. L'acupuncture est donc « récupérée » et rattachée au savoir physiopathologique contemporain déterministe.

Il est nécessaire d'ajouter que des praticiens occidentaux, moins soucieux de rationalisme, gagnent, qui le continent chinois, qui Formose, pour s'initier à l'une ou l'autre école d'acupuncture en veillant à conserver à la piqûre son *aura* d'orientalisme mystico-philosophique. Ici aussi, orthodoxie et dissidences s'affrontent.

Signification générale de cette analyse particulière

L'histoire de l'acupuncture fait parcourir plus de quarante siècles, durant lesquels les conceptions mystico-philosophiques cèdent lentement la place à l'analyse rigoureuse des faits. On assiste au passage de la cohérence métaphysique interne, purement verbale, à l'efficacité de la médecine expérimentale déterministe. L'évolution des idées relatives à l'acupuncture nous offre ainsi un exemple d'une démarche de la pensée que l'on peut retrouver dans d'autres domaines des sciences thérapeutiques, en particulier le thermalisme et l'emploi des plantes médicinales (les simples). La voici : d'abord, exploitation des bienfaits prodigués par la nature ou par les dieux bienveillants ; ensuite, émergence des vertus curatives dégagées par l'empirisme ; puis rencontre entre l'empirisme et le médical raisonné dès la fin du XIX^e siècle ; aujourd'hui enfin, application réfléchie à des cas bien étudiés, à partir de principes physiopathologiques rigoureux, expérimentalement établis et asservis au déterminisme.

Cette évolution commune de la pensée une fois reconnue, qui va de l'abandon progressif des mythes pour aboutir à la réalité scientifiquement vérifiée et véritable, pourquoi ne pas l'utiliser comme une approche systématique, applicable à de nombreuses formes de la réflexion médicale ? Un moyen d'éprouver le faux et de dégager le vrai ?

L'analyse historique critique s'identifie finalement à une décantation qui conduit naturellement à l'explication déterministe. Telle que nous venons de la présenter à l'aide d'un exemple privilégié, elle doit se situer délibérément et uniquement sur le plan des idées. Elle doit négliger l'érudition qui amène à considérer, sans profit pour l'action, la manière dont on préparait les momies dans l'Egypte ancienne. Elle doit oublier la biographie des grands hommes dont les découvertes occultent trop souvent le contexte qui les a vu naître et qui les commande, aussi souvent qu'elles l'infléchissent.

Entendue dans ce sens seulement : la mise en évidence de la progression des esprits vers la médecine expérimentale, la démarche historique est utile, voire nécessaire, en montrant les tâtonnements et les errements du passé, comme d'ailleurs les difficultés du présent : elle est pour les médecins une excellente introduction à la maîtrise du raisonnement scientifique, dont elle contribue par ailleurs à asseoir la primauté⁽¹⁾.

Jean LECOMTE,
Docteur en médecine,
Professeur à l'Université de Liège.

(1) Pour s'informer davantage, voir *Encyclopédia universalis*, t. 10, pp. 709-712 (*Systèmes médicaux : la médecine chinoise*), Paris, Editions de l'Encyclopédie, 1968.

HISTOIRE ET MÉDECINE

Introduction

Comme l'a remarqué Auguste Comte : « On ne connaît bien une science que lorsqu'on en connaît l'histoire ».

Beaucoup d'excellents ouvrages, mémoires, thèses, monographies, ont été publiés sur le vaste sujet que constitue cet aspect de la médecine. Nous ne mentionnerons que quelques auteurs parmi les plus connus, auxquels nous avons largement emprunté, considérant, à peu près comme Emerson, que celui qui cite confère autant de gloire qu'il reçoit d'aide, et que si les paroles d'un autre expriment les faits en notre possession, il nous est permis d'en user aussi librement que de la langue ou de l'alphabet. Nous nous sommes particulièrement inspiré des ouvrages suivants :

- DAREMBERG, *La médecine, histoire et doctrines*, 1865 ;
- BAYLE et THILLAYE, *Biographie médicale*, 1855 ;
- GUARDIE, *Histoire de la médecine d'Hippocrate à Broussais*, 1884 ;
- LAIGNEL LAVASTINE, *Histoire de la médecine*, 1935 ;
- DUMESNIL René, *Histoire illustrée de la médecine*, 1950 ;
- de DEKEYSER, *La médecine chinoise*, 1952 ;
- SOUBIRAN et KEARNEY, *Le journal de la médecine*, 1960.

Toutefois, les extraits les plus nombreux proviennent d'une synthèse remarquable : Charles MEYER, *Le Temple d'Esculape*.

La MALADIE est aussi vieille que la vie elle-même. L'ART DE GUÉRIR prend ses sources dans la plus haute antiquité. La MÉDECINE s'est montrée tributaire des conceptions religieuses, philosophiques et scientifiques de chaque époque. Elle n'a pu s'améliorer qu'en fonction des progrès des sciences exactes, mais n'a jamais négligé les sciences humaines.

La vie des personnalités les plus représentatives de l'Art de guérir au fil des temps mérite certes d'être relatée : n'ont-elles pas, sans qu'elles soient toujours des médecins, amené la profession à son stade actuel, où elle est presque autant une science qu'un art ?

Mais les maladies, elles aussi, ont leur histoire : la peste, la variole, par exemple, jadis fléaux de l'humanité, ne sont-elles pas en voie de disparition ?

Le manque de temps ne nous permettra, au cours de ce rapide survol, de faire mention que de quelques très grands noms parmi les bâtisseurs de la médecine. Que les autres, très nombreux, qui mériteraient tout autant d'être honorés veuillent bien nous pardonner !

1. La médecine dans les premières civilisations

Nos connaissances des plus anciennes civilisations montrent que nos premiers ancêtres se sont préoccupés d'opposer le remède à la maladie et, tout d'abord, de déterminer les causes du mal. Cependant, si certaines de ces dernières étaient flagrantes, — les parasites par exemple, — d'autres, bien plus nombreuses, restaient mystérieuses. On les attribua à l'influence des astres et des phénomènes atmosphériques. Chez tous les peuples primitifs, le traitement de la maladie s'identifie à la magie, et cette tendance s'est maintenue fort longtemps, ce qui explique le succès de nombreux charlatans, à l'époque de la Renaissance et plus tard encore. Le malade doit se concilier les esprits bienfaisants et repousser les démons maléfiques.

Le médecin est donc sorcier ou prêtre, et nous retrouvons aujourd'hui chez certaines peuplades africaines ou océaniques ces survivances de la conception primitive : les tatouages et les amulettes qui préservent du mal ; les formules cabalistiques qui guérissent ou qui soulagent. Il est toutefois surprenant de constater qu'en concomitance avec des superstitions parfois absurdes ou grossières, on trouve chez des peuples anciens des règles d'hygiène individuelle ou collective dont la science a confirmé la valeur.

Les Assyriens

Les Assyriens, par exemple, ont pressenti le rôle des mouches dans la dissémination des maladies ; certaines de leurs prescriptions ont une précision et une sagesse telles qu'on a pu se demander si leur magie n'était pas un masque destiné à augmenter leur prestige auprès du *vulgum pecus*.

Au cours des siècles, d'ailleurs, le même problème se répète, si bien qu'aujourd'hui encore, René Dumesnil a pu écrire qu'« on n'oserait pas dire que tous les médecins du XX^e siècle dédaignent de paraître sorciers ».

En Egypte

La civilisation qui s'est constituée en Egypte dans la seconde moitié du IV^e millénaire avant Jésus-Christ y est demeurée vivante pendant près de trois mille cinq cents ans.

La médecine disposait alors d'un champ d'observation particulièrement favorable, en raison du traitement que subissaient les cadavres. Elle en a tiré parti et sa réputation fut considérable chez les peuples voisins. Le roi perse Cyrus demanda au pharaon de lui fournir un oculiste. Les Grecs admirèrent le nombre et la spécialisation des médecins égyptiens. C'est seulement au moment où elle prit pied en Egypte, à Alexandrie, que la médecine grecque acquit une notion de l'anatomie humaine vraiment sérieuse, c'est-à-dire basée sur la dissection de l'homme.

La maladie la plus fréquemment rencontrée chez les momies, est le rhumatisme déformant, comme chez les hommes préhistoriques, où Virchow l'a décrite sous le nom de « goutte des cavernes ». Ces autopsies à trente ou quarante siècles de distance nous prouvent que l'humanité n'a pas changé physiquement de façon notable depuis les temps lointains et qu'elle était déjà, à l'époque des pharaons, sujette aux maux que nous rencontrons aujourd'hui. Elle n'a d'ailleurs pas beaucoup plus changé intellectuellement, ni surtout moralement, et le vernis de civilisation qui recouvre la plupart des hommes modernes n'est pas bien épais, et s'effrite facilement en nombre de circonstances.

Les Hébreux

Chez les Hébreux, la médecine était entièrement intégrée à la religion. Selon leurs conceptions, l'Éternel, source de vie, est aussi le dispensateur de la santé ou de la maladie. Les maux qu'il envoie aux créatures sont la punition, soit de leurs fautes personnelles, soit de péchés commis par leurs ancêtres. Il est souvent question, dans les textes sacrés, de châtiments frappant plusieurs générations.

Cependant on trouve aussi chez le peuple juif des théories venues soit des premiers âges, soit de l'extérieur, et qui attribuent aux maladies une origine maléfique ou démoniaque.

C'est entre les mains des prêtres que se trouve la médecine des époques anciennes : les prescriptions sont surtout des règles d'hygiène qui ne sont pas séparées des autres lois. Elles sont impératives et précises. L'idée de « pureté » les domine : l'Hébreu doit éviter toute souillure, morale ou physique, et les deux notions se confondent. Il peut se purifier par certaines pratiques (bains, vêtements, etc.) ou cérémonies, qui deviennent parfois symboliques ; elles ne sont pas, comme chez d'autres peuples, réservées aux prêtres et aux initiés ; elles sont d'usage obligatoire pour toutes les tribus d'Israël : elles embrassent l'hygiène corporelle, le régime alimentaire, les mesures relatives à la contagion des maladies, l'ensevelissement des morts, la réglementation du travail et du repos.

La thérapeutique est à la fois divine, magique et naturelle : le sacrifice y tient une large part. On apaise la colère de Dieu en lui offrant une victime, un animal substitué à l'homme sous le couteau des sacrificateurs. Les Hébreux employaient en outre des remèdes externes et internes, et connaissaient les propriétés d'un grand nombre de plantes.

Aux Indes

Aux Indes, la médecine est principalement magique à l'époque védique qui s'étend jusqu'environ 2 500 ans avant Jésus-Christ ; mais il existait, dès ces temps reculés, une caste de praticiens, séparée de la caste sacerdotale.

La médecine indienne reconnaît l'hérédité des caractères physiques et moraux, autant que celle des tares pathologiques. Le médecin doit donc s'efforcer de déterminer les causes morales et physiques des maladies pour établir un diagnostic précis.

Les traitements externes comportent les saignées, dont les indications sont très précises, et les ventouses. La balnéation est également employée, de même que les clystères administrés soit avec de l'eau, soit avec de l'huile.

Au point de vue chirurgical, les Indiens ont été très hardis. Ils connaissaient le traitement des luxations et des fractures, pratiquaient l'amputation dans certains cas.

Le *Manava-dharma-çastra*, recueil de lois religieuses, morales et sociales, prescrit les règles d'hygiène, et notamment les ablutions.

La médecine indienne repose, comme la médecine hébraïque, sur des conceptions à la fois religieuses et pratiques. Il faut purifier le corps en attendant l'heure de la mort, qui pour le juste n'est ni une punition, ni un malheur, mais au contraire le commencement d'une vie nouvelle.

En Chine

La médecine chinoise est restée stationnaire et traditionaliste pendant des milliers d'années. C'est l'empereur Cheng-noung, que Confucius situe vers 3450 avant Jésus-Christ, qui paraît être l'inventeur de la médecine dans l'Empire céleste. En l'an 2637 avant Jésus-Christ, l'empereur Houang-ty réunit toutes les connaissances médicales éparses jusque là, en un ouvrage qui portait le nom d'*Encyclopédie médicale*.

Les Chinois ont pratiqué depuis le début du X^e siècle après Jésus-Christ la vaccination variolique, en insufflant dans les narines de l'enfant des croûtes et pustules desséchées et pulvérisées. L'opium est utilisé comme narcotique et anesthésique ; le sulfate de soude et la rhubarbe comme purgatifs. La thérapeutique chinoise se distingue par une méthode très particulière, l'acupuncture, dont le professeur Lecomte vient de nous parler de manière très savante. La chirurgie se limite à l'ouverture des abcès.

Bien entendu, magie, maléfices, envoûtements, superstitions sont les compléments habituels. Nul n'oserait prétendre qu'ils ont entièrement disparu chez nous : le succès des occultistes et autres radiesthésistes en est la preuve.

Au Japon

Les méthodes médicales des Chinois se sont répandues au Japon, où elles ont été pratiquées pendant des centaines d'années. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que deux médecins japonais, Sugita et Ryōtaku, ayant appris à Nagasaki quelques mots de hollandais et s'étant procuré un traité d'anatomie, assistèrent à l'autopsie d'un condamné à mort. Ils furent convaincus que l'intérieur du corps humain n'est pas du tout ce que décrivaient les livres chinois, — et que la science européenne avait raison.

2. La médecine dans la Grèce antique

Il n'est point de partie du monde où l'art médical ait été complètement ignoré. Les nations les plus barbares connaissaient les vertus des plantes et d'autres remèdes que la nature semble prêter aux hommes. Cependant, on peut dire que la médecine n'a fait nulle part de plus grands progrès qu'en Grèce. On dirait volontiers que la Grèce fut sa patrie. Esculape dut les autels qu'on lui éleva aux efforts généreux qu'il fit pour donner à cet art, imparfait et grossier avant lui, une forme plus scientifique et plus régulière.

Les Grecs font descendre les arts du ciel. Esculape fut regardé comme l'inventeur de la médecine, qu'il avait apprise d'Apollon, son père, et qu'il enseigna aux hommes. Son grand mérite fut d'avoir appris à raisonner sur un sujet aussi important que la santé. Parmi ses descendants, il n'y en a point sous qui la médecine ait fait plus de progrès et sous qui elle eut plus de succès que sous Hippocrate. Hippocrate (460 avant Jésus-Christ), le plus ancien médecin dont les ouvrages nous soient parvenus, a été regardé comme le deuxième père de la médecine, après Esculape dont il descendait au dix-huitième degré. Il fut le digne contemporain de Socrate, d'Hérodote et de Thucydide. Hippocrate base ses conceptions de l'art de guérir sur l'observation. Il s'attache non seulement à connaître les symptômes passés, présents et futurs, mais à les décrire de telle façon que les autres puissent les connaître comme lui. Il découvrit aussi cette importante partie de l'art de guérir que nous appelons la diététique. Il lui parut si nécessaire de s'attacher à la question des régimes alimentaires qu'il en fit son principal remède. Il est le plus ancien auteur par lequel l'anatomie soit traitée comme une science.

3. La médecine dans la civilisation romaine

C'est de l'Étrurie, terre des superstitions, que Rome hérita la pratique des augures. A partir du VI^e siècle avant Jésus-Christ, l'influence hellénique se fait sentir en Italie, les dieux et les coutumes grecs étant adoptés par les Romains. La médecine resta théurgique et magique à Rome jusqu'à l'arrivée dans cette ville des « périodeutes », venus de Grèce. Ces médecins ne furent cependant pas accueillis sans défiance par les vieux Romains qui, comme Caton, voyaient dans tout Grec un corrupteur.

Claude Galien est né à Pergame, en Asie mineure, en 131 après Jésus-Christ. Deux principes influencèrent sa pratique. Le premier est qu'une maladie devait être guérie par son contraire ; le second qu'il fallait aider la nature par quelque chose qui lui fut analogue. Il fut sans doute le médecin le plus expert de son temps : il a surpassé tous ses contemporains par sa science et par ses talents pour la saine critique, mais il n'a pas égalé Hippocrate.

4. La médecine et la chirurgie arabes

Jusqu'à la prise d'Alexandrie par les Arabes, dans les derniers siècles de l'existence de cette illustre université, les études de l'Ecole furent surtout sociales et religieuses. Vers l'an 300, seize médecins connus de cette époque furent prêtres, moines ou évêques. En 310, saint Côme et saint Damien qui allaient devenir les patrons des chirurgiens et qui exerçaient gratuitement la médecine, furent martyrisés. Celui qu'on a nommé l'Hippocrate de la médecine arabe s'appelait Rhazès. Il naquit en Perse en 850 et mourut en 923. Ses aphorismes sont toujours d'actualité. Ainsi : « Celui qui interrogera un grand nombre de médecins commettra un grand nombre d'erreurs », ou « Tout ce qui est écrit dans les livres vaut moins que l'expérience d'un médecin raisonnable ». C'est à Rhazès qu'on doit la première description exacte de la variole et de la rougeole.

Avicenne (980-1035), Persan lui aussi, fut une personnalité remarquable, d'une culture extraordinaire. Considéré comme le plus grand philosophe du moyen âge oriental, il fut traduit très tôt en Europe.

Lorsque l'empire romain fut scindé de telle façon que toute communication fut à peu près supprimée entre l'Orient byzantin et l'Occident envahi par les barbares qui ne comprenaient pas la langue grecque, la science arabe joua le rôle de « circulation collatérale ». Elle fut, pourrait-on dire, le véhicule qui rétablit la liaison spirituelle entre l'Orient hellénisé et les jeunes nations héritières des Latins. Après le « miracle du génie grec », le monde bénéficia du « miracle de la science arabe ».

5. La médecine occidentale au moyen âge

Dans cette longue période, la science eut à souffrir de l'invasion des barbares, plus encore que la littérature. Il n'est pas étonnant que, pendant tout ce temps, la condition des médecins fut régie par l'Eglise : presque tous les médecins appartenaient aux ordres religieux. L'école de Salerne eut au moyen âge une grande réputation. La « Cité hippocratique » semble avoir été fondée par Charlemagne. La ville a bénéficié d'emblée de son admirable situation, porte d'entrée rêvée pour les courants culturels venus d'Orient. La fondation d'un hôpital par les bénédictins, au VII^e siècle, et la proximité du fameux couvent du Mont-Cassin firent le reste.

Au XII^e siècle, les conciles de Clermont et de Reims interdisent aux moines l'exercice de la médecine, ce qui amène la décadence de l'école de Salerne. C'est à cette époque que naissent les universités : celle de Paris (1150), de Montpellier (1180) et de Toulouse (1229). La Faculté de médecine y trouve place, en plus des

Facultés de théologie, des lettres et du droit. Les maîtres sont rémunérés par leurs élèves et nommés par cooptation. Les examens sont publics, et la thèse soutenue en fin d'études est discutée pendant toute une journée.

En Belgique, l'Université de Louvain est fondée en 1426 par le duc Jean, et sa création donne aux Pays-Bas le centre intellectuel dont ils ont été privés jusqu'alors. Parmi les nombreux médecins qui s'illustrèrent à la Faculté de médecine de Louvain, dès sa fondation, André Vésale est certes le plus connu. C'est à lui que l'on doit les plus grands progrès accomplis à cette époque dans les connaissances de l'anatomie, mais il faut mentionner aussi, entre autres, Adrien Spigelius, né à Bruxelles en 1578, qui a laissé plusieurs traités de chirurgie et d'anatomie.

6. la médecine à la Renaissance

Les tendances réformatrices de la Renaissance, qui ont inauguré l'ère moderne, eurent des conséquences considérables en médecine. Les fondements du monde furent ébranlés dans beaucoup de domaines ; la médecine se débarrassa de beaucoup de choses qui, dans les théories anciennes, ne résistaient pas à une critique sévère. Paracelse mit en usage des médicaments très actifs, comme le mercure, tirant en partie sa thérapeutique des connaissances qu'il avait acquises en chimie. Il avait un souverain mépris pour les œuvres de Galien et des Arabes, n'ayant d'estime que pour Hippocrate et pour lui-même. Le principal mérite de Paracelse est d'avoir exprimé clairement que l'observation de la nature et l'expérimentation peuvent seules donner des résultats en médecine et dans les sciences naturelles.

Ambroise Paré naquit en 1509 dans un village de Mayenne, au Bourg-Hersend. Il n'est l'auteur d'aucune théorie ; il n'a pas énoncé *ex-cathedra* des principes intangibles ; il s'est modestement contenté de nous faire bénéficier de son expérience personnelle en chirurgie. Sa notoriété grandit rapidement : il devint chirurgien ordinaire du roi Henri II, puis des rois François II, Charles IX et Henri III.

7. La médecine au XVII^e siècle

Le XVII^e siècle apparaît comme une période de contraste entre d'authentiques et importantes découvertes, — comme celle de la circulation du sang, — et de ridicule : la médecine que Molière a décrite.

La médecine et les médecins, à cette époque, donnent un triste spectacle. M. Raynaud, nous découvre la plaie dans toute sa hideuse nudité : « l'empirisme,

les préjugés, une foi aveugle en l'autorité, une absence absolue de méthode et de connaissances positives, une résistance stupide à toutes les grandes découvertes, le ridicule dans les mœurs, les convoitises, les cupidités, les violentes diatribes entre confrères ; l'arrogance envers les petites gens, la bassesse devant les gens de qualité, un vrai déluge d'horribles formules purgatives, le sang répandu à flots, rien n'y manque ! ».

Contrastant avec tout ce que l'on peut à juste titre critiquer, il faut mentionner la création en 1635 du Jardin du Roi, par le médecin de Louis XIV, Guy de la Brosse. C'est là que vont se faire d'importantes observations dans le domaine des sciences naturelles, de l'anatomie comparée et de la botanique, facteurs fondamentaux en médecine. Médecins et chirurgiens trouvèrent leur place en 1666 dans l'Académie des sciences, fondée par Colbert.

8. La médecine au XVIII^e siècle

Le XVIII^e siècle est dominé par les idées nouvelles de philosophes comme Voltaire et les encyclopédistes ; la médecine n'a pas échappé à cette évolution des idées. Mais, le XVII^e siècle se prolonge et les idées des philosophes ne deviennent sensibles qu'à partir du milieu du XVIII^e.

Cinq ans avant la révolution française, le Collège de chirurgie en plein essor ne comptait pas moins de dix chaires d'enseignement. Les cours d'opérations et d'anatomie, — les plus suivis, — faits par Lassus, Sabatier et Sûe (le grand-père du romancier), réunissaient respectivement 539, 414 et 534 élèves. Outre l'enseignement didactique, donné rue des Cordeliers, les élèves bénéficiaient d'un enseignement pratique institué dans les hôpitaux : à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, ainsi qu'au Collège même.

En marge de la médecine, le XVIII^e siècle a vu le charlatanisme prospérer comme par le passé, la crédulité publique étant aussi vive à cette époque qu'aux siècles précédents et du reste aussi qu'aux siècles qui suivent celui des philosophes. C'est ainsi que les travaux admirables de l'abbé Nollet, de l'Italien Galvani complétés par ceux d'Alessandro Volta, démontrant l'action de l'électricité sur l'organisme vivant et en particulier sur la contraction musculaire, furent exploités par des charlatans. A la même époque, le trop célèbre Cagliostro faisait d'autres dupes en vendant l'eau de Jouvence, en évoquant les morts et en se livrant à la magie.

9. L'évolution de la médecine aux XIX^e et XX^e siècles

L'essor scientifique du XIX^e et du XX^e siècles a été considérable et la médecine a largement bénéficié des découvertes, en particulier en biologie. Parmi les savants qui ont contribué à cette évolution, citons Charles Darwin à qui revient le mérite d'avoir proposé le transformisme à l'attention du monde. Pour Darwin, le *struggle for life* s'observe chez les hommes comme chez les animaux. Ceux qui triomphent sont les mieux doués, ceux dont l'organisme a subi des variations qui les rendent les plus aptes à lutter dans l'existence.

Les deux hommes dont le génie créateur a eu sur la médecine les répercussions les plus marquées sont certainement, au cours du XIX^e siècle, Claude Bernard et Louis Pasteur. L'œuvre principale de Claude Bernard est l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* » (1865). Dans son *Discours de réception à l'Académie française*, il a défini clairement sa pensée et sa méthode : « Le connu et l'inconnu, dit-il, sont les deux pôles scientifiques nécessaires. Le connu nous appartient et se dépose dans l'expérience des siècles. L'inconnu, seul, nous agite et nous tourmente et c'est lui qui excite sans cesse nos aspirations à la recherche des vérités nouvelles dans notre sentiment à l'intuition certaine, mais dont notre raison, aidée de l'expérience, veut trouver la formule scientifique ». C'est en 1877 que Pasteur prouva la nature microbienne du charbon, inaugurant ses célèbres travaux sur les maladies contagieuses des animaux et de l'homme. Bientôt son génie lui permit de poser les bases de la vaccination, à la suite de ses recherches sur l'atténuation des virus par vieillissement. Ses travaux sur la rage ont été faits en collaboration avec Roux et Chamberland.

Si la chirurgie est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit à deux découvertes faites au cours du XIX^e siècle, celle de l'anesthésie et celle de l'asepsie. C'est un chimiste américain, Jackson, qui découvrit en 1846 les propriétés anesthésiques de l'éther sulfurique. Le mérite d'avoir préconisé la méthode chirurgicale antiseptique revient à Joseph Lister (1827-1912), professeur de clinique chirurgicale à Edimbourg, puis à Londres.

Les découvertes de la physique ont apporté, elles aussi, une importante contribution à la médecine, par les applications au diagnostic et au traitement des connaissances acquises concernant les rayons X. C'est en 1896 que le physicien allemand Roentgen montre que les rayons cathodiques de l'ampoule de Crookes peuvent traverser les corps opaques aux rayons du spectre.

Conclusion

Ainsi donc la médecine a vu, au cours des siècles, son rôle bienfaisant passer par des étapes de progrès, de stagnation et d'essor nouveau pour arriver à ce qu'elle est aujourd'hui. L'évolution qu'elle a suivie au cours du XX^e siècle lui a donné un caractère scientifique plus marqué qu'autrefois. Il ne faudrait pas en conclure qu'elle a perdu pour autant son caractère humain, car le respect de la personnalité de chaque malade conserve toute sa valeur et la médecine reste un art autant qu'une science.

Alors que les moyens dont dispose la science sont trop souvent mis au service de la destruction, les progrès de la médecine doivent nous encourager à voir dans l'avenir une source de bonheur plus grand.

Pour nous il n'est pas douteux que la connaissance du passé, de ses errements comme de ses succès, est aussi nécessaire à la qualité de la médecine actuelle et de celle de demain, que le souvenir de ses propres expériences est nécessaire à l'homme.

Georges HENRARD,
Docteur en médecine,
Spécialiste O.R.L.

L'HISTOIRE DÉMOGRAPHIQUE, FACTEUR D'EXPLICATION DU PRÉSENT

Introduction

Je ne suis pas ici pour prendre une défense violente de l'histoire comme il m'est arrivé de le faire en France. Mais je dois rendre hommage à mes amis de l'Université de Liège chez lesquels j'ai parlé démographie une des premières fois en Belgique, il y a de cela dix-sept ans. Et je voudrais aussi souligner l'intérêt que devrait présenter pour les historiens français qui sont aussi menacés, — mais moins que vous je crois, — cette astuce, cette tactique qui fait en somme présenter une défense de l'histoire par des non-historiens. Je crois que nous n'avons pas pensé à cela sinon pour quelques hommes politiques. (Ainsi, on peut dire que Monsieur Debré n'est pas un historien. Mais enfin, il est tellement de choses qu'il peut bien se donner la peine de défendre l'histoire et il y tient d'ailleurs, pour des raisons spécialement idéologiques).

C'est donc en tant que démographe que je suis ici appelé à défendre l'histoire et à montrer, comme votre arbre vert le dit, qu'elle est l'une de nos racines.

Le développement de l'histoire démographique

L'histoire démographique, ou démographie historique, constitue une discipline scientifique qui s'est beaucoup développée depuis 1950 environ. Je crois bien que le colloque qui s'est tenu à Liège en 1963 était un des premiers colloques internationaux réunissant les deux catégories d'hommes qui se sont rencontrés dans les années '50, c'est-à-dire outre les historiens, des statisticiens, des économistes, mais des statisticiens surtout qui venaient de l'I.N.S.E.E. (Institut national de statistique et d'études économiques) et de l'I.N.E.D. (Institut national d'études démographiques - Sauvy). Donc des gens de formation mathématique et statisticienne qui ont découvert que non seulement on pouvait faire la démographie du présent mais qu'on pouvait ainsi faire la démographie du passé à l'aide de documents assez extraordinaires, nombreux, bien tenus, qu'ils appelaient les registres d'état civil, qui sont en réalité les registres d'état religieux et qu'on appelle tout simplement les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures parfois). Parallèlement, des historiens avaient eu la même idée : utiliser ces documents massifs pour arriver à déterminer comment vivaient, comment se mariaient

et comment naissaient nos ancêtres, et, au-delà, comment ils étaient malades, comment ils se guérissaient.

Après cette rencontre qui a été par moments orageuse, les statisticiens accusant les historiens de ne pas savoir la statistique et les historiens accusant les statisticiens de ne jamais avoir mis le nez dans un registre paroissial (et c'était vrai), s'est installée une collaboration fructueuse entre historiens et statisticiens. Et aujourd'hui, il existe un *corpus* commun de démographie historique dans lequel les Belges font bonne figure et qui unit à peu près le monde entier.

Le présent expliqué par l'histoire démographique

L'ingéniosité des méthodes utilisées, beaucoup de travail, l'accélération donnée parfois par l'ordinateur font qu'on n'ignore plus, par exemple, les taux de nuptialité, natalité, fécondité des populations européennes depuis environ 1600-1650, ainsi que leur évolution séculaire, si l'on est moins assuré des raisons de cette évolution. On connaît assez bien également les structures familiales et les migrations.

On peut désormais constater qu'une bonne partie des faits démographiques qui caractérisent notre époque ont une explication historique, ne serait-ce que la distribution actuelle de la population. Ainsi, le vide relatif de certaines campagnes de la France de l'Est et de l'Allemagne découle des ravages et des épidémies de la guerre de Trente Ans. L'existence de populations « allogènes » en Europe centrale et orientale date partiellement de la même époque. La faible population de l'Afrique noire provient essentiellement de la traite des noirs, extraits de leur continent pendant des siècles par bateaux entiers pour aller cultiver des plantations américaines et antillaises. Le nombre réduit des véritables « Américains » est moins dû aux armes européennes qu'aux épidémies de variole ou même de simple grippe apportées notamment par les Espagnols au XVI^e siècle.

Donc il y a des explications anciennes à des faits actuels. Mais il y a aussi des antécédents anciens à des faits actuels sur lesquels la presse, qui parle un peu vite, dit qu'ils sont neufs, extraordinaires. Ce ne l'est pas. Mais encore faudrait-il le savoir. Par exemple, on s'est étonné, après la seconde guerre mondiale, des caractéristiques démographiques des pays qu'on appelait alors sous-développés. Le taux de natalité, en Iran par exemple, dépassait 45 pour 1000. Forte natalité donc, forte nuptialité aussi, très forte mortalité, surtout chez les enfants (environ 300 pour mille la première année). Or, ces taux n'étaient pas nouveaux, on les retrouve de temps en temps dans la population européenne des XVII^e et XVIII^e siècles : 40 pour 1000 y est un taux courant ! Les facteurs d'évolution demeurent aussi comparables. Ainsi, le grand facteur de croissance de nos vieux pays, la réduction de la mortalité, surtout infantile et juvénile, est visible au XIX^e siècle, bien que modérément, et naturellement au XX^e siècle. Son déclenchement à une vitesse extraordinaire dans les pays du tiers monde est l'une des causes de l'actuelle et préoccupante explosion démographique, dont le processus était donc très prévisible.

On a encore été bien plus surpris lorsque des ethnologues, des anthropologues qui se figurent découvrir tout, nous ont dit : il y a des tribus en Amazonie et en Afrique où les femmes ont peu d'enfants parce que les naissances sont très espacées. Lorsqu'elles ont un enfant, elles l'allaitent pendant deux ou trois ans et il s'exerce, à ce moment-là, un tabou à l'égard des relations sexuelles ; elles n'ont pas d'enfant pendant les deux ou trois ans qu'elles allaitent, ce qui permet d'arriver au fait que les populations de certaines régions d'Afrique, d'Amérique ou d'ailleurs ont un taux de fécondité relativement faible. Or, nous avons connu cela aussi chez nous. Il nous arrive de trouver, au XVIII^e siècle, des taux de natalité assez bas. D'où mes premiers étonnements et les premiers étonnements des démographes de l'I.N.E.D. quand ils ont découvert, je crois en même temps que moi, qu'entre une naissance et une autre naissance, en gros au temps de Louis XIV, à la fin du XVII^e siècle ou au XVIII^e siècle où les calculs sont à peu près sûrs parce que les sources sont généralement bonnes, que les femmes avaient des enfants en somme tous les trente mois. On croyait que, non tous les neuf mois, mais tous les ans, il y avait production d'un enfant. En effet, cela a existé, c'est ce qu'on a appelé dans des termes familiers, les femmes « rapides » ; mais il y a des femmes « lentes », tout simplement pour deux raisons. La première, c'est qu'une partie des femmes qui allaitaient sous l'ancien régime (heureusement pour les enfants) sont pour un certain temps stériles c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas concevoir ; une partie seulement, aux environs de 60%. Les médecins à qui on donnait cette explication, il y a quelques années, ont levé les bras au ciel, ce qui ne changeait rien à la réalité. Je crois que dans ces époques relativement anciennes, il y a deux ou trois siècles, il était bien entendu que, pour toute femme qui allaitait, il y avait aussi une espèce de tabou ; on attendait un peu avant de reprendre des relations sexuelles complètes et c'est probablement cette longueur de l'allaitement qui explique, soit médicalement, soit psychologiquement, soit les deux, de longs intervalles entre des naissances comme on peut en trouver aux XVII^e et XVIII^e siècles et qu'on trouve encore ailleurs actuellement. Vous voyez que ces choses-là sont tout à fait anciennes.

De même, on verse des larmes que des mauvaises langues disent « de crocodile » sur la mortalité effrayante des enfants au Bengale et au Bangladesh ou dans ces pays du tiers monde ou du quart monde, sans se rendre compte que c'était la même chose en Europe en plein XVIII^e siècle. L'un des meilleurs historiens démographes de notre époque qui est un Suisse, un Genevois, Albert Perrenoud a découvert que, dans la bonne ville de Genève, trois enfants sur dix mouraient dans leur première année et quelquefois quatre et que, plus la famille était pauvre, plus les enfants mouraient vite. Et bien, ce sont les chiffres du Bangladesh, à peu près ceux d'Haïti, de Saint-Domingue qu'on trouve dans la bonne ville de Genève et qu'on trouve aussi dans les campagnes, à condition qu'on veuille bien y faire des études démographiques sérieuses, c'est-à-dire prendre en compte des registres de sépultures complets. Il y a peu de temps, en Italie, lors d'un congrès de démographie historique, des collègues me disaient que, dans la région de Bologne, de Parme, dans la plaine du Pô, ces taux de mortalité de 300 pour 1 000 étaient tout à fait courants. Donc, — je le répète, — rien n'est absolument nouveau sous le soleil et le passé annonce ou éclaire le présent.

Les journaux, les hommes politiques et d'autres ont fait grand cas de la récente évolution démographique, c'est-à-dire de la chute de la fécondité et de la natalité qui affecte grandement nos pays occidentaux et quelques autres. Je n'ai pas à discuter de ce problème dans ses perspectives politiques et économiques. Je veux simplement signaler que ce n'est pas la première fois que ces choses-là arrivent, d'autant plus qu'on va vous dire que c'est à cause des moyens de contraception nouveaux absolument remarquables. Mais les nouveaux moyens de contraception, l'on s'aperçoit lorsqu'on fait des enquêtes sérieuses qu'il y a 20 ou 25% des femmes qui les appliquent, je lis cela dans les enquêtes de l'I.N.E.D. D'autre part, il y a bien longtemps qu'on a assisté à des réductions (moins fortes, il faut bien le dire), mais à des réductions volontaires de fécondité. Les historiens et les démographes ont montré, il y a au moins vingt ans, que pour la bourgeoisie de Genève, encore elle, pour la grande bourgeoisie, la plus riche, on restreignait le nombre de naissances dès la fin du XVII^e siècle. Comment ? C'est écrit dans *La Bible*, le vieux procédé traditionnel, qui, paraît-il, échoue de temps en temps. Il n'échouait pas tellement souvent puisque, dans les années 1700, la grande bourgeoisie genevoise avait réduit le nombre de ses « rejetons » dans des proportions absolument remarquables, de 50% si je ne me trompe.

La même enquête a été réalisée pour la grande noblesse anglaise, pour la grande noblesse française, par des démographes et les mêmes résultats ont été trouvés ; donc, il y a eu des chutes anciennes et volontaires. Dans certains cas, la noblesse anglaise, comme la française, arrivait tout juste à un renouvellement. Pour trois cents pères, il n'y avait que trois ou quatre cents enfants vivants et mariables, donc il y avait là un refus volontaire. Enfin, les jeunes et moins jeunes étudiants de la région parisienne, — en particulier mon ancien collègue et assistant Marcel Lachiver, — ont découvert, voilà déjà dix ou quinze ans, que, dès la fin du XVIII^e siècle, en particulier dans les années 1770 et plus encore par la suite, les couples réduisaient volontairement le nombre de leurs naissances, y compris dans les campagnes et autour de Paris. C'est très facile à déterminer : il suffit d'avoir des couples qui restent en place, — il y en a beaucoup à cette époque-là, — et de suivre leur histoire démographique depuis leur mariage jusqu'au moment où la femme n'est plus capable de concevoir. On s'aperçoit que les familles où il y avait précédemment cinq, six, sept ou huit enfants se réduisent à partir de 1770 ou 1780 et encore plus sous la Révolution ou l'Empire, à des familles de deux ou trois enfants. Parfois, il y a « un accident », un petit dernier qui arrive dix ans après, mais cela est une erreur ou un repentir. C'est tout à fait net, c'est général, cela ne se produit pas sur un petit échantillon mais dans 70% des couples ; c'est donc quelque chose d'assez étonnant. Cela dit, cette réduction volontaire n'a pas eu lieu partout en même temps. Ce phénomène s'est étendu géographiquement pendant plus d'un siècle et personne ne pouvait dire ni en 1800, ni en 1850, ni en 1900 ce qui allait se passer ici ou là et par la suite. C'est pourquoi, je conseillerai aux démographes ou à ceux qui utilisent la démographie, qu'ils soient historiens ou non, la prudence dans les prévisions.

Le futur expliqué par l'histoire démographique ?

En effet, dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, il y a eu, en France et un peu partout, une véritable explosion démographique que les Américains ont appelé le *baby boom*. Il y a eu une montée considérable des naissances : après 1947, leur nombre dépassait couramment 800 000, ce qu'on n'avait pas vu depuis longtemps en France. Les démographes au service de l'I.N.E.D. ou de l'I.N.S.E.E. disaient : « Cela ne va pas durer ; c'est le retour de la guerre ; cela va durer trois ou quatre ans ». Bien sûr, maintenant que cela est passé, on trouve des explications. Cela me faisait bien rire quand on disait que ce phénomène allait s'arrêter. Je n'en voyais pas les raisons, étant donné le nombre de jeunes qui se mariaient, qui allaient se marier par la suite. A partir du moment où le phénomène dure une quinzaine d'années, même une vingtaine d'années, il tend à se prolonger par une sorte d'effet de boule de neige. Et tout cela a produit plus d'enfants qui, même s'ils réduisent leurs naissances par la suite, en ont forcément plus que s'ils avaient été moins nombreux.

Je voudrais rappeler un certain nombre de prévisions aussi péremptoires. A ce propos, j'ai toujours pensé qu'il serait bon, au bout d'un certain temps, de faire un recueil des prévisions des hommes politiques et des économistes, et des promesses électorales aussi ; on aurait un recueil extraordinaire. Il faudra que je conseille à quelques-uns de mes amis du journal *Le Monde* de réaliser cela ; ce serait extrêmement curieux. Un jour justement, un journaliste du *Monde* qui, malheureusement est décédé, — Pierre Viansson-Ponté qui écrivait tous les samedis un article remarquable, — a consacré un papier à « quelques idées fausses ». Les quelques idées fausses qu'il a soulignées étaient presque toutes des idées de démographes et des idées de démographie prospectiviste. Il a rappelé qu'Alfred Sauvy prédisait en 1932 (faisant des projections comme on dit) que la France aurait en 1970, toutes les hypothèses étant envisagées, entre 31 et 39 millions d'habitants : elle en avait 53. Et quelques années plus tard, en 1944-1945, le fameux Institut de recherches démographiques de Princeton, — un des plus célèbres du monde, — prévoyait la même chose, étant donné l'évolution antérieure. Cet institut prévoyait pour la France environ 35 millions d'habitants trente ans après, c'est-à-dire en 1974, alors qu'à cette époque elle approchait de 54 ou 55 millions. Ce sont des erreurs de l'ordre de 30%. Je pense qu'elles devraient inspirer la modestie aux futurologues de la démographie et aussi de l'économie comme de la politique et amener à la conclusion extrêmement modeste que si les phénomènes de démographie historique, de démographie rétrospective aident à comprendre des situations actuelles aussi bien dans le monde dit occidental que dans ce qu'on appelle le tiers monde ou aident à éclairer des évolutions, ils ne gouvernent en rien l'avenir, car l'avenir n'est à personne.

Autre exemple : on nous a raconté des tas d'histoire sur l'âge du mariage. On a dit notamment qu'autrefois les filles se mariaient fort jeunes, vers l'âge de quinze ans. Or, lorsqu'on examine les registres paroissiaux, on s'aperçoit que vers 1700 les filles se mariaient à vingt-cinq ans à peu près partout. Lorsqu'on a encore fait des travaux plus difficiles sur des registres paroissiaux plus anciens, on a vu qu'au XVI^e siècle les femmes se mariaient à dix-neuf, vingt ans. On s'est

aperçu que cet âge du mariage avait changé de façon considérable dans un certain nombre de régions françaises entre le milieu du XVI^e siècle (avant, on ne sait pas) et la fin du XIX^e siècle. Pourquoi ? Ceci est une autre histoire comme disait un romancier anglais. Qui avait prévu cela ? Qui aurait pu prévoir que, par la suite, cet âge au mariage redescendrait et qu'aujourd'hui l'âge au mariage, comme chacun le sait, ne veut plus rien dire du tout dans nos pays occidentaux ? C'est l'âge de la consécration ou de la ratification officielle.

Conclusion

Ainsi, bien étudier les problèmes de démographie historique aide à comprendre le présent, donne la mesure de notre petitesse, de notre imprévoyance et devrait au moins nous inciter à une extrême prudence. On a déjà assez de mal à connaître le passé et même le présent, alors l'avenir...

Pierre GOUBERT,
Professeur à la Sorbonne.

HISTOIRE ET ACTION POLITIQUE

Introduction

La journée d'aujourd'hui est organisée par les historiens issus de l'Université de Liège et par conséquent, c'est un historien qui doit présider les travaux. J'ai résisté, ce matin, avec courtoisie j'espère, mais avec fermeté, à l'invitation de présider la réunion d'aujourd'hui, d'abord parce que je crois que, comme ce sont les historiens qui ont organisé cette journée, ce sont eux qui doivent la conduire ; en second lieu, parce que pour bien conduire une séance, il faut connaître convenablement l'ensemble des problèmes et mes connaissances en ce domaine, vous le verrez tantôt, sont tout à fait partielles ; en troisième lieu, parce qu'il faut aussi qu'on connaisse l'auditoire et sur ce point, j'ai quitté depuis trop longtemps l'Université de Liège pour que je puisse prétendre connaître non seulement mes contemporains mais aussi ceux des générations qui m'ont succédé.

Ce n'est donc pas par manque d'intérêt quelconque pour les travaux de la journée que j'ai résisté aux sollicitations amicales de Monsieur le Professeur Stiennon. Je suis venu principalement pour écouter, mise à part la courte communication que je vais vous faire. J'avoue que j'ai été enchanté du débat de ce matin. Il était un peu varié, un peu imprévu ; par moment, on pouvait se demander s'il y avait une complète unité, je ne dis pas dans la pensée, — cela n'était pas attendu, — mais dans le programme de ce matin ; mais au total, à la fin de la matinée, il semblait bien que tout cela tenait remarquablement ensemble, compte tenu notamment de la présence du très éminent professeur français, Monsieur Goubert, qui nous a fait un exposé d'un très grand intérêt.

Ceci étant dit, je demande que l'on ait un moment de compassion ou en tout cas de compréhension pour les gens contre lesquels les historiens liégeois et autres sont occupés à se battre. Je pense d'abord à ceux qui doivent équilibrer le budget de la Belgique. De toute évidence, celle-ci dépense trop d'argent. Il y a des années qu'on le dit et, de mon côté, il y a des années que je l'ai dit à Monsieur Simonet lors d'un colloque à Bruxelles, il y a cinq ans. Je lui ai dit : « La Belgique vit au-dessus de ses moyens » ; il m'a répondu : « Monsieur Rey, vous vous trompez, la preuve en est que notre balance de paiements est encore en équilibre ». Après la séance, il a ajouté : « Comment voulez-vous que je dise autre chose puisque c'est cela que j'enseigne à mes étudiants ? ». J'ai aussi de la compassion pour ceux qui, à Bruxelles, doivent élaborer les horaires de l'enseignement moyen.

Histoire et politique

On m'a invité pour vous parler des rapports entre l'histoire et la politique. Les seules choses que je pourrais vous dire et assez rapidement, c'est que si on veut bien conduire les affaires politiques, soit dans un pays, soit dans une région, soit dans un monde plus vaste, et notamment dans la Communauté, il est indispensable d'avoir une certaine culture historique sinon on ne comprend pas les choses et on les dirige mal.

Prenons simplement quelques exemples. Si Adolphe Hitler avait eu une culture historique, — qui lui manquait totalement, — il se serait souvenu de l'année 1812 et il n'aurait jamais entrepris cette absurde campagne de Russie, commencée en juin 1941 et qui a entraîné la fin du régime nazi en quelques années. C'était de la folie pure d'attaquer la Russie le 26 juin 1941 et je me souviens encore avec quel enthousiasme nous avons salué l'événement dans notre camp de prisonniers. Cela nous semblait un changement fondamental de la guerre à partir du moment où l'Allemagne s'enfonçait en direction de la Russie.

Second exemple : la construction européenne. On ne comprendrait pas pourquoi on l'a commencée, pourquoi on l'a conduite si, de toute évidence, on n'avait pas la connaissance de ce qu'a été l'histoire de nos pays, l'histoire de notre continent européen et si on ne s'était pas rendu compte de la nécessité de cette construction après tant de siècles de guerres, d'invasions, si souvent poursuivies ou achevées dans notre pays où les champs de bataille de Louis XIV, de Napoléon, de Guillaume II ou d'Adolphe Hitler se rencontrent un peu partout. Si on ne connaissait rien de tout cela ou si on négligeait de s'en préoccuper, on ne comprendrait pas pourquoi les Européens, après tout ce temps, ont décidé de tourner la page et de construire une Communauté. Si on ne regardait pas l'histoire autour de soi, on ne s'apercevrait pas que le monde s'organise à l'échelle des continents, alors qu'il y a encore des gens qui pensent que le monde est composé de cent cinquante nations souveraines. Théoriquement, elles se présentent ainsi à l'Assemblée qui siège à Manhattan, aux Nations Unies, mais c'est une vision purement théorique. Il est tout à fait clair que le monde s'organise à l'échelle des continents ; qu'au nord de l'équateur, il y a le Japon, l'Amérique du Nord, l'Europe en formation, l'U.R.S.S. et la Chine ; au sud de l'équateur, l'Amérique latine est en train de se former en continent ; l'Afrique noire fait de même ; il n'y a guère que l'Asie du Sud-Est qui n'a pas encore abordé cette période. Le monde s'organise au niveau des continents et je tire une certaine fierté, comme Européen, de penser que ce sont eux, les Européens, qui ont donné le signal de cette évolution dans laquelle ils sont maintenant tout à fait suivis.

Voilà un ensemble de considérations. Si nous voulons comprendre ce qui se passe aux Etats-Unis et en Europe, il faut nous souvenir de la grande querelle des jeffersoniens et des fédéralistes, querelle née au début du XIX^e siècle à Washington. Etait-ce déjà Washington ? Etait-ce encore Philadelphie ? Je ne suis pas très sûr du lieu mais, en tout cas, c'est aux Etats-Unis que le troisième président, Thomas Jefferson, a expliqué à ses compatriotes que l'Union avait été faite dans l'intérêt des Etats membres et que s'il y avait un conflit entre les intérêts des Etats membres et ceux de l'Union, c'était ceux des Etats membres qui devaient

prévaloir. Tandis que les fédéralistes, Hamilton, Jay et les autres, disaient que la fédération, l'Union ne serait jamais rien, elle qui représentait l'intérêt général, si l'intérêt général ne pouvait prévaloir sur les intérêts des Etats particuliers. Cela a été une discussion d'une soixantaine d'années aux Etats-Unis ; elle s'est terminée par la guerre de Sécession de 1861 à 1865. Après quoi, il fut très clair que les fédéralistes avaient gagné. Ceci nous explique l'histoire des Etats-Unis, nous explique aussi l'histoire européenne car il est tout à fait clair que la querelle que nous connaissons au sein de la Communauté depuis plusieurs années à propos de l'Europe des patries et l'Europe de la Communauté est tout simplement le même conflit. Il s'agit de savoir où se trouve l'autorité fondamentale. Est-elle dans nos pays ou est-elle progressivement dans nos institutions communautaires ?

Voilà pour les problèmes généraux. Si nous examinons maintenant les problèmes belges, nous remarquons que nos compatriotes se plaignent de ce que nos problèmes communautaires, comme on les appelle, avancent trop lentement. Mais c'est dans la tradition de la Belgique, — quand je dis la Belgique, j'en suis, je ne me mets pas en dehors du jugement que je porte, — où nous n'aimons pas les solutions très rapides, où les choses vont lentement. La querelle scolaire qui a déchiré ma génération, la génération précédente et celle de nos grands-parents, a duré quatre-vingts ans.

Je rappellerai un souvenir liégeois. J'ai fait mon stage d'avocat chez Charles Magnette qui, élu en 1928 président du Sénat à Bruxelles, — il y a un demi-siècle, — a eu l'audace d'insérer dans son discours dix lignes de flamand. Cela ne s'était jamais vu, aucun de ses prédécesseurs ne l'avait fait. A Liège, cela a été tumultueux : « Comment, Monsieur Magnette, vous sacrifiez au bilinguisme, nous sommes perdus, la Wallonie est perdue ! ». Un bon caricaturiste au Palais de Liège a dessiné Charles Magnette en tenue de chasse, — car c'était un grand chasseur, — tirant le coq wallon. Cette petite caricature est encore affichée maintenant sous verre au vestiaire des avocats qui la regardent en riant car tout cela a complètement changé.

Lorsque j'étais ministre des Affaires économiques, j'allais parler en flamand en Flandre ; on ne me l'a jamais reproché. Auguste Buisseret, mon collègue, ministre des Travaux publics, parlait en flamand et jamais on ne le lui a reproché. J'étais ministre de la Reconstruction et lui, des Travaux publics, dans le gouvernement Eyskens. Une des premières lettres que j'ai reçue d'Auguste Buisseret commençait ainsi : *Waarde collega en vriend*. Pourquoi ? Cette lettre était relative à la reconstruction du *Kuursaal* d'Ostende détruit pendant la guerre. Or ce bâtiment était en partie public et cela regardait les Travaux publics et en partie privé et cela regardait le ministre de la Reconstruction. J'ai répondu à mon collègue : *Waarde collega en vriend* et le voyant au Conseil le vendredi, je lui ai dit : « Auguste, je crois que nous ferions bien de ne pas montrer notre courriel à nos électeurs, nous serions vidés ». C'était en 1949. Les choses vont ainsi et je crois qu'au point de vue linguistique, malgré encore des points brûlants, nous avons fait de très grands progrès. La suite, du reste, le prouve. Pierre Harmel, sénateur, député de Liège, parlait en néerlandais, et fort bien. Jean Defraigne, qui est encore notre élu maintenant, parle en flamand ; il le fait dans un flamand populaire au sein de la Chambre avec ses collègues flamands lorsqu'il se querelle avec eux.

Au point de vue linguistique, je le répète, la Belgique a fait de très grands progrès. Au point de vue régional, cela arrivera. Il est bon de se souvenir de ce passé, il est bon aussi de se souvenir que le fédéralisme belge, encore parfois discuté, est tout simplement le régime traditionnel de nos provinces à travers le XIV^e, le XV^e et le XVI^e siècle. Ce n'est qu'à partir de la révolution française que la Belgique s'est trouvée plus fortement centralisée ; elle est en train de se décentraliser et je pense que c'est très bien ainsi.

Conclusion

Comment voulez-vous que l'on mène tout cela convenablement si l'on ne connaît rien du passé ; ce serait une erreur fondamentale. C'est ce que pensent les historiens liégeois et ils ont essayé de convaincre le Ministère et comme ils n'y sont pas parvenus, ils ont utilisé les grands moyens, ils l'ont renversé ! Nous voilà sans gouvernement. Le Ministère est renversé mais c'est une solution provisoire et les problèmes vont recommencer dans quelques semaines. J'espère que vous aurez le même ministre. J'espère que vous aurez les mêmes fonctionnaires. J'espère que les travaux que vous avez poursuivis avec eux porteront des fruits et, en tout cas, parmi les choses qui sont importantes, il y aura la journée d'aujourd'hui.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'avoir entreprise. Je suis bien heureux d'y avoir participé.

Jean REY,
Ministre d'Etat.

HISTOIRE ET DROIT COMPARÉ

La méthode comparative, comme toute science, ne pouvait se passer d'une classification juridique. Ainsi Montesquieu, dans lequel certains veulent voir l'ancêtre et le fondateur du droit comparé en a proposé une. Elle est synchronique ; Montesquieu range les systèmes juridiques en trois catégories correspondant à trois types de gouvernement : monarchie, république et despotisme. Les comparatistes contemporains, même les publicistes, c'est-à-dire ceux dont les préoccupations restent assez proches de celles de Montesquieu, ont le plus souvent délaissé la classification qu'il proposait. Ils ont préféré classer les systèmes juridiques en *familles*. Le mot même est très évocateur ; il indique bien que le classement s'opère grâce à une investigation génétique. C'est une recherche des origines qui permet de ranger un système juridique déterminé dans une famille déterminée.

A s'en tenir à Europe occidentale, deux familles peuvent être isolées. La famille romano-germanique et la famille de *Common Law*. Du point de vue de la pure technique juridique, on peut observer que la première est marquée par le modèle de la norme-règle, c'est-à-dire hypothétique, donc abstraite et générale, et que la seconde suit le modèle de la norme-décision, c'est-à-dire catégorique, concrète et particulière. Cette différence technique traduit une différence disons d'« esprit ». Dans les pays de la famille romano-germanique, le droit est d'abord et avant tout un plan d'organisation de l'avenir et secondairement un procédé de résolution de conflit, tandis que dans ceux de la famille de *Common Law* le droit est, en premier lieu, un instrument de résolution d'un conflit déjà né, et accessoirement un moyen de gouverner l'avenir.

C'est une investigation historique sur les origines des systèmes juridiques contemporains qui fait découvrir et concevoir le modèle pur ci-dessus présenté. C'est une investigation, elle aussi historique, qui permet de suivre les divers avatars de ces modèles primitifs et la façon dont ils se sont répandus à travers le monde. Il s'agit de mobiliser l'histoire de la conquête du monde par l'Europe occidentale : sa violence, sa séduction, explique la diffusion de ces deux systèmes juridiques punitifs comme aussi leur actuel repli.

Dans aucun Etat moderne, dans aucun système juridique non étatique, on ne rencontre de modèle pur. Il y a toujours mélange. Certains systèmes juridiques permettent plus facilement que d'autres d'observer comment le mélange s'élabore et sous quelles influences, industrielle ou collective. Ce sont les systèmes dit mixtes et reconnus tels. Le droit de l'Etat d'Israël est un exemple très privilégié. La compréhension du système juridique israélien ne peut se faire qu'en suivant l'extraordinaire histoire d'Israël moderne depuis Herzl jusqu'aujourd'hui : la Palestine dans l'empire ottoman, la déclaration Balfour, le mandat britannique,

le foyer juif. Lorsqu'après 1948, afflue vers l'Etat d'Israël enfin institué, une grande quantité d'immigrants, la plupart sont des *ashkenazin* dont la sensibilité juridique était évidemment de type romano-germanique. C'est pourquoi les premiers linéaments du droit proprement israélien sont ce mélange de tradition ottomane, britannique et romano-germanique, le tout inspiré et vivifié par la conscience proprement juive qui unit les Israéliens, religieux ou laïcs, et leur donne la conscience d'une espérance commune.

La méthode comparative n'existerait donc pas sans la recherche historique ; on peut même penser qu'elles sont un seul et même effort. Il est tendu vers la constitution d'une véritable science du droit pour repousser, à coup sûr, la tentation permanente de faire du droit comme de la théologie, ou comme un journalisme distingué. Cette science difficile à conquérir est le passage obligé vers l'élaboration d'un droit commun à plusieurs Etats lorsque ceux-ci éprouvent le besoin de se rapprocher. Les actuelles péripéties de la construction d'un droit capable de soutenir et de faire vivre la Communauté européenne est un exemple très riche de ce fait qu'aucun rapprochement n'est possible si on ne peut, au préalable, reconnaître les différences et en prendre la mesure exacte dans le discernement de leur origine.

La méthode comparative, nourrie d'histoire, et pas seulement d'histoire du droit, mais d'histoire politique, sociale ou religieuse est donc une œuvre de science, qui fournit une connaissance grâce à laquelle la paix peut parfois advenir.

Pierre GOTHOT,
Docteur en droit,
Professeur à l'Université de Liège.

CONNAISSANCE HISTORIQUE ET ACTION SYNDICALE

Introduction

En réfléchissant au sujet que l'on m'a demandé de traiter cet après-midi, *Connaissance historique, action syndicale*, je me suis rendu compte que j'avais peut-être été imprudent d'avoir accepté de le traiter au moment où j'y avais été invité. Tout compte fait, la réflexion que j'ai dû faire à ce sujet, à défaut d'être utile pour vous, aura au moins été enrichissante en ce qui me concerne. J'appartiens, en effet, à un mouvement que l'on dit mouvement d'action et qui fonctionne avec une certaine efficacité, — trop grande pour certains, trop faible pour d'autres, — mais à un mouvement ouvrier qui fonctionne par conséquent au risque, à la suite de l'empirisme qui imprègne son action (ce que je dis de mon mouvement est vrai pour tous les autres mouvements en Belgique, l'empirisme belge étant une chose bien connue), d'enfermer l'action de ce mouvement dans un cadre trop étriqué. Ce sera la première affirmation de ma contribution à ce débat : un mouvement, qui se veut être un mouvement de changement des structures de la société, ne peut pas se confiner dans l'empirisme qui caractérise notre société belge dans toutes ses composantes, les classes dominantes comme les classes dominées.

Si on veut agir sur l'histoire, il faut connaître cette histoire ; ce n'est qu'en la connaissant qu'on peut se donner les moyens d'agir sur elle. Or, dans notre organisation de masse, nous expérimentons peut-être mieux que partout ailleurs l'indigence de la réflexion et les grandes conséquences d'une telle indigence. Ce qui pourrait vous paraître comme étant une autocritique constitue le fond de ma contribution à ce débat sur l'histoire et une interpellation aux historiens qui sont dans cette salle et à ceux qui ont pris l'initiative d'organiser ce colloque.

Quel est pour nous, comme on dit hommes d'action, le rôle de l'histoire ? Quelles sont les insuffisances graves que nous constatons dans le domaine de l'enseignement de l'histoire ? Quelles sont nos attentes à l'égard des historiens ? Ce sont les trois points que je voudrais successivement traiter.

Le rôle de l'histoire

Le rôle de l'histoire : d'une façon très générale, je dirai que la finalité de l'histoire est de toucher un maximum de personnes de manière que ces personnes en tirent les leçons, les enseignements, les réflexions grâce auxquelles elles peuvent exercer plus complètement leurs activités politiques, grâce auxquelles elles peuvent mieux juger les mécanismes de la société et plus particulièrement du point de vue de l'organisation syndicale. Je dirai que l'histoire est bien sûr importante et que tout comme un congrès de parti ou tout comme un congrès syndical sert

à faire le point à un moment donné, à examiner les lacunes et les points forts du mouvement, à préparer en conséquence les actions à mener, l'histoire permet de saisir collectivement le sens de l'action de ce mouvement, de contrôler le développement de l'action et de donner un contenu à cette action. Je dirai d'une façon plus générale que le socialisme auquel j'appartiens a besoin d'un but qui oriente son action, a besoin d'une histoire qui lui donne son relief.

La première mission de l'histoire pour moi, c'est de donner aux citoyens, aux travailleurs, — et je ne dis pas qu'on y parvient, je crois même qu'on a échoué dans cette entreprise, — le moyen de comprendre les mécanismes sociaux, les mécanismes économiques dans leur évolution.

La deuxième mission de l'analyse historique est de développer l'esprit critique et, grâce à la connaissance de l'évolution des mouvements sociaux d'émancipation du siècle passé, de ce siècle, d'éviter pour nos mouvements de s'installer dans le cadre du système capitaliste, c'est-à-dire d'un système qu'ils veulent pourtant modifier complètement.

Nous voulons un changement de la société sur le plan économique, nous ne cessons de le dire ; mais on ne peut pas agir sur le plan économique si on n'agit pas en même temps sur le plan culturel, car toute société, — quel qu'en soit le système politique, — est fatalement entraînée vers une certaine bureaucratisation.

Il serait bon que l'analyse historique fasse apparaître ce risque de bureaucratisation lié à tous nos systèmes politiques, qu'ils soient des systèmes capitalistes ou qu'ils soient des systèmes collectivistes. Les militants qui ont procédé à la libération peuvent être tentés à tout moment de se transformer en instigateur d'une nouvelle société où une classe nouvelle se substituerait à son tour aux masses qu'on a voulu libérer. Les militants peuvent rêver, c'est un risque certain dans tous les systèmes de devenir les nouveaux exploités. Seule l'analyse historique peut mettre en garde nos organisations contre une telle déviation.

La troisième mission de l'histoire, pour moi, la troisième mission de l'analyse historique est qu'un militant, — et nous les connaissons, nos militants, dans nos organisations syndicales, — plus que d'autres, a besoin de racines ; et il les cherche dans sa propre histoire, il les cherche dans les conflits vécus par d'autres militants. La lutte des classes, c'est une histoire ; la concentration des capitaux, c'est une histoire sociale et économique importante, une histoire que l'on m'a racontée « bizarrement » dans les écoles que j'ai fréquentées. Ce n'est que plus tard, lorsque je suis devenu militant que j'ai compris exactement, par exemple, ce qu'étaient les mesures de réglementation bancaire de 1934-1935. On m'avait toujours fait croire à l'école que c'était le pouvoir qui avait voulu contraindre les banquiers ; or par les documents que j'ai pu lire par la suite, je me suis rendu compte qu'en réalité, c'était les banquiers qui avaient pris les devants et qui s'étaient arrangés pour qu'on prenne à leur égard des demi-mesures, craignant les pires mesures qui devaient normalement résulter d'un autre système politique.

Le développement de la sécurité sociale, c'est une histoire, le développement des villes en est une autre. Le développement de la Flandre, de la Wallonie, de Bruxelles constitue une histoire particulière qu'on ne nous a pas racontée à

l'école. Une histoire qu'on raconte peut-être dans les écoles flamandes, — et ce serait aussi une analyse à faire, — mais une histoire qu'on ne raconte pas dans les écoles wallonnes et *a fortiori* dans les écoles de Bruxelles. Il ne faut pas s'étonner dès lors d'une espèce de haine qui est en train de surgir aujourd'hui entre Wallons, Flamands et Bruxellois, notamment quand se passent des événements comme ceux des Fourons ; il faut avoir compris le peuple flamand qui cherchait son émancipation culturelle et aussi sociale. Nous avons considéré que tous les Flamands étaient nécessairement nos ennemis et faute d'avoir correctement donné la leçon de l'histoire pour la Wallonie, pour la Flandre et pour Bruxelles, on a entretenu en Belgique un climat de haine.

Les insuffisances de l'enseignement de l'histoire

Les insuffisances de l'enseignement de l'histoire, je les vois d'abord au niveau de l'enseignement. L'enseignement de l'histoire se fait de telle façon qu'au fond, les historiens n'assument pas véritablement, sauf des exceptions, leurs responsabilités. On voit bien comment la classe au pouvoir est parvenue au travers d'une histoire de la Belgique cocardière et nationale, à gommer, je dirai, les conflits du XIX^e et du XX^e siècles. On voit bien comment la classe dominante est parvenue à priver les classes sociales dominées de toute mémoire sociale. C'est peut-être encore plus vrai à Bruxelles qu'en Wallonie car en Wallonie on a fait un effort dans nos organisations pour entretenir la mémoire sociale, la mémoire du passé et peut-être encore plus à Liège que dans le Hainaut. Il faut reconnaître que dans la région de Bruxelles que nous connaissons bien, on est parvenu dans une certaine mesure, à priver les travailleurs de toute mémoire sociale. Même en Wallonie, même dans la région liégeoise, il serait dangereux de perdre cette mémoire et le risque de perdre cette mémoire sociale grandit avec les risques qui pèsent sur l'enseignement de l'histoire et qui ont conduit à l'organisation de ce colloque.

Pour moi, l'histoire est un important facteur d'intégration sociale et il faudrait s'interroger sur le point de savoir si ce n'est pas là un point commun, un vice commun à tous les niveaux d'enseignement de l'histoire : au niveau primaire, au niveau secondaire, en dépit de l'apparition du rénové, — je dirai même en dépit ou à cause peut-être de l'apparition du rénové, — et au niveau de l'enseignement universitaire.

On essaie donc de réduire l'importance de l'histoire, on essaye peut-être, à la limite, de s'en passer et pour moi, c'est une attitude éminemment conservatrice car, comme le disait Devleeshouwer, l'homme, le citoyen amnésié de son passé, n'est rien d'autre qu'un mouton dans le troupeau. Au niveau de nos propres organisations ouvrières, il existe aussi des carences en ce qui concerne les contacts avec les historiens. Il y a une grave interrogation ; chez nous, nous constatons que les mouvements de 1960, l'affaire royale de 1950, etc. que nous avons vécus, ce sont des mouvements qui comportaient des éléments d'explosion ; ils venaient d'une base puissante et, chaque fois, ils ont été démontés avec une grande habileté réformiste par des responsables, des dirigeants politiques qui s'effrayaient de la montée du flot revendicateur.

Je constate, et ce que je dis de mon côté est vrai pour l'ensemble des mouvements dans ce pays, que nous faisons toujours preuve d'une très grande habileté sur le terrain mais d'une très grande indigence au niveau de la théorie, et le pragmatisme, qui est au fond un certain type de contrôle social, a fait beaucoup de tort à l'ensemble de nos luttes. La direction fait preuve d'un réformisme mais ne faut-il pas s'interroger aussi, — et c'est une analyse historique qui n'a pas été faite, — sur les raisons d'un tel comportement de la part de la direction ? En Belgique, la classe ouvrière ne s'est-elle pas, elle-même, trouvée plutôt qu'ailleurs, comme a dit un historien, amenée dans les canaux d'une certaine insertion dans les comportements petits bourgeois ? Pourquoi cette évolution ? Pourquoi cette espèce d'osmose entre le monde ouvrier et le monde petit bourgeois, une osmose plus grande dans notre pays qu'en France, qu'en Allemagne bien sûr et qu'en Grande-Bretagne ? Nous interroger sur cet empirisme qui imprègne l'histoire de la Belgique serait enrichissant, me semble-t-il, et nous ferions ainsi la preuve que si nous fonctionnons bien, nous sommes aussi capables de bien penser.

Nos attentes à l'égard des historiens

J'en aurai terminé en vous disant quelles sont nos attentes des contacts que l'on peut avoir avec les historiens. Nous croyons que ce que nous appelons « la gauche » doit mobiliser tous les moyens dont elle peut disposer tout en sachant toutefois que ces moyens sont bien inférieurs à ceux des défenseurs de l'idéologie dominante dans notre pays. Et un de ces moyens serait peut-être l'animation culturelle, mais par rapport à l'énorme machinerie sociale, je me rends bien compte que c'est encore un certain bricolage, mais même là, nous avons bien constaté qu'il n'y a pas suffisamment de coopération entre nos mouvements et les enseignants.

Seconde attente : Est-ce que l'histoire occupe une place suffisamment importante dans l'enseignement général, et est-ce que dans l'histoire, l'histoire économique occupe une place suffisante ? Il faudrait s'interroger tant au niveau du secondaire qu'au niveau universitaire. Au niveau du secondaire, je crois que l'histoire devrait jouer un rôle davantage critique ; c'est bien sûr, une « affaire de professeur ». Est-ce que le rénové répond suffisamment à toutes les interrogations, — pour nous fort importantes dans nos organisations, dans notre mouvement ouvrier ? Et au niveau universitaire ? Est-ce que l'on ne peut pas constater que l'histoire économique a été négligée comme telle et que le rapport du politique à l'économique ne s'est pas fait ? N'est-ce pas ce rapport qui expliquerait que l'histoire économique aurait été négligée dans l'enseignement universitaire, — mais ici on touche à un autre domaine ? C'est le domaine de l'ouverture de l'université à la réalité sociale, des contacts entre les organisations sociales et l'université, — cela c'est un autre débat.

Jacques YERNA,
Economiste,
Secrétaire de la Fédération
générale du travail de Belgique,
Section de Liège-Huy-Waremme.

LA DÉCOUVERTE DES HORIZONS TEMPORELS PAR LA PHYSIQUE POSE-T-ELLE UNE QUESTION À L'HISTOIRE ?

Introduction

C'est maintenant un état acquis de l'opinion publique avec la consécration par le prix Nobel des travaux d'Ilya Prigogine : la physique est supposée s'être ouverte à l'histoire. Les grands événements ne se font pas en un jour, ce n'est pas aux historiens qu'il faut le dire ; c'est un point acquis, somme toute, depuis le milieu du XIX^e siècle, et qui a été relevé comme tel avec Maxwell et quelques-uns de ses collègues : la physique a découvert simultanément :

- que l'instrument statistique pouvait être élevé à la dignité d'un opérateur théorique, c'est-à-dire faire mieux que résoudre le problème de la prise de mesure, et devenir la source d'un ensemble des modèles descriptifs et explicatifs ;
- que c'était là comme un début de devenir, — sociologique ou historique de la physique.

L'évolution de la physique

Ce qui s'est produit maintenant avec Prigogine, c'est l'idée qu'on peut tenter de décrire des systèmes qui sont, en vertu de leur ouverture aux conditions d'un monde extérieur, hautement sensibles aux contraintes qui peuvent affecter leur évolution. C'est donc un certain nombre d'effets qui sont bien connus du chroniqueur des sociétés humaines, comme ceux que rassemble la sagesse populaire, disons : petites causes, grands effets, et tout ce qu'on a pu exprimer du même genre.

Maintenant, nous disposons de langages théoriques pour dire ce qui peut se passer lorsqu'un système se conduit d'une manière bifurquante, lorsque plusieurs évolutions sont disponibles. Cela renvoie toujours au fait que certains moments privilégiés reprennent le rôle du *Kairos* des Grecs anciens. Ce sont des moments où un infléchissement de l'évolution du système répond à une sensibilité de sa dynamique aux fluctuations.

Lorsque vous suivez une réaction chimique, vous avez affaire à des molécules qui sont présentes en population infiniment nombreuse, — nous avons appris

cela à l'école secondaire, — de l'ordre de grandeur de 10 exposant 23. Bien des systèmes de ce type sont (à certains moments favorisés) sensibles, soit à des secousses externes que nous pouvons comparer à ce qui se passe maintenant pour nos économies avec les perturbations du prix des hydrocarbures, soit à leur bruit interne que nous pouvons comparer à ce qui se produit sans cesse sur notre marché interne de l'automobile.

Physique et histoire

Qu'en est-il d'une interpellation que la physique pourrait adresser aux historiens ? En fait, la physique est très modestement consciente d'être davantage utilisable par des centres de décision qui veulent gérer des systèmes sociaux, en ce sens qu'on peut maintenant proposer aux physiciens de discuter, avec les spécialistes de la gestion de systèmes, — des ingénieurs, des informaticiens ou autres, — de modèles où le responsable est un peu moins étonné de voir qu'à certains moments les choses évoluent de façon un peu perturbée. C'est un travail qui est en cours, et un certain nombre de ces centres tentent de discuter avec des physiciens de la « famille d'esprit Prigogine » car tout cela se passe évidemment en bien d'autres endroits qu'à Bruxelles, et non à la suite de l'influence de l'école de Bruxelles mais parce que c'est une idée qui est en l'air.

Un certain nombre de centres tentent de trouver des modèles de gestion se rapportant à des modèles sociaux, donc historiques, qui utilisent des concepts ou des instruments du type de ceux qu'on a essayé de mettre au point à Bruxelles. Ce n'est pas cela que la physique pouvait apporter à l'histoire ; l'histoire savait. Par contre, la physique débouche sur le continent historique avec un certain bagage : c'est que, pendant deux siècles, elle avait eu beaucoup de loisirs à consacrer à l'étude d'un système, soit le système dynamique avec les équations de Newton, Laplace et Lagrange qui décrivaient la stabilité supposée du système solaire.

Ce qui est en cause ici, ce n'est pas le clivage traditionnel entre sciences naturelles et sciences humaines, c'est plutôt le rapport de fascination qu'une physique peut exercer sans que l'on ait toujours pu se l'avouer très clairement ; entre autres, parce que l'histoire avait été quelque peu chassée de la réflexion sur l'histoire des sciences. Donc ce qui est en cause, ce sont plutôt les rapports de fascination peut-être un peu pernicieux que la physique, — son noyau dur, l'étude des systèmes d'équilibre, — avait exercés sur d'autres sciences.

Cependant, pour fascination qu'il y ait eu, c'est là un bébé qu'on ne jettera certainement pas avec l'eau du bain : débouchant sur les systèmes irréversibles, la physique ne perdra certainement pas l'effet qu'elle peut exercer sur les disciplines, et surtout pas en rencontrant ce qu'on peut tout de même espérer être le meilleur de la discipline de l'historien, qui a les moyens intellectuels de défendre une approche qu'on lui a beaucoup reprochée, celle des singularités.

Maintenant, c'est écrit dans les programmes des ministères, on n'enfoncé plus qu'une porte largement ouverte lorsqu'on dit qu'il ne faut plus étudier les

dates de naissance des rois ou celles de leurs mariages, mais plutôt les configurations économiques de tel ou tel régime, — tout le monde sait cela. Nonobstant les astronomies primitives avaient commencé par des singularités, dates des éclipses, grandes marées et autres choses, dont on ne connaissait pas les lois ni les corrélations.

Faut-il rappeler que lorsqu'on présente à Galilée, un des pères putatifs de la science moderne, l'idée qu'il y a une corrélation statistique entre le cycle des marées et celui des phases de la lune, Galilée, qui est un anti-astrologue décidé, un mécanicien rationaliste convaincu, éclate de rire et dit d'un air mauvais que si on commence à rapprocher n'importe quoi de n'importe quoi, on ne fera jamais de bonne science. En quoi il avait tort ; nous savons que, privée d'un bon discours sur l'attraction, il n'était pas urgent pour la science de se mettre à l'écoute de ces corrélations. C'est à tout prendre la réponse qu'elle doit fournir maintenant à des gnosés du type para-psychologie ou astrologie. C'est que tant qu'on ne dispose pas de corrélations intellectuelles pour rapprocher les faits, une série de faits croisés ne dit rien, encore une fois, c'est une chose que les historiens savent.

Ce qui ne veut pas dire que l'histoire ne connaisse aucune construction théorique mais que, pour longtemps encore, ces constructions seront nécessairement locales, c'est-à-dire pourront décrire avec plus d'efficacité la transition de telle phase à telle autre et encore sous telles conditions. C'est précisément cela que la physique estime maintenant être intéressant comme nouvel âge des sciences.

Nos racines, c'est l'histoire : dans le petit dessin qui accompagne l'affiche annonçant la journée d'aujourd'hui, je dirai volontiers que le professeur Prigogine aurait beaucoup aimé ce qui est dans la moitié inférieure, ces racines qui grouillent dans le terroir. Les arbres, eux aussi, sont des *constructs* et ils ont bien souvent la même diversité de structure et la même fragilité que les racines. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'arbre, mais tous les systèmes ne sont pas des arbres. Donc si ce dessin de racines est multiple et si on le sent apte à grouiller en rhizomes au travers du paysage, cela peut être l'emblème d'un encouragement que la physique adresserait volontiers à l'histoire, — à savoir ne pas se méfier des autres disciplines ou autres facultés qui lui mangent son substrat, — d'une invitation à métaboliser les contributions d'autres disciplines pour, justement, s'occuper d'elles et en faire l'histoire.

Il est inutile d'insister sur l'opération brillante que les écoles, par exemple française ou polonaise, ont faite depuis trente ans en matière d'histoire économique. Il n'est pas nécessaire d'encourager les gens qui s'occupent d'histoire juridique, ils font bien leur travail.

C'est qu'effectivement les différentes disciplines sont arrivées à un degré de maturité suffisant pour qu'on puisse parler de choses qui intéressent. On peut encourager Monsieur Gothot dans le développement de cette discipline dont le droit pourrait accoucher en faisant remarquer que, plus qu'une grammaire comparée, c'est une analyse comparée des institutions qu'il semble annoncer. Les juristes savent qu'il existe des institutions, les historiens savent ce qu'est l'esprit d'une institution et depuis *L'Esprit des lois* de Montesquieu, on peut là aussi

parler de chroniques qui ne sont pas des chroniques d'objets isolés mais qui sont des chroniques de gros paquets de choses agencées qui ont leurs esprits locaux et leurs transformations.

Il est certain que les historiens peuvent contribuer à la façon dont notre monde peut ne pas perdre ses racines récentes. Nous vivons dans une civilisation scientifique, et il est urgent que les historiens justement nous aident à en rendre compte parce que cette tranche d'histoire commence à avoir un poids suffisant pour définir nos inerties actuelles, nos dynamismes actuels, nos fantasmes actuels et nos potentialités actuelles.

Si certaines disciplines ont aujourd'hui supplanté l'histoire à la vitrine des librairies, d'abord ce n'est pas grave et ensuite cela peut être simplement une invitation à se rappeler que la méfiance vis-à-vis d'un certain type d'histoire, non pas celle qui faisait le travail de l'historien mais celle qui avait mis l'historien au service (comme depuis Virgile) de la mise en scène d'entités politiques, sociales ou culturelles dont peut-être la cohérence n'est pas ce qu'on nous en a dit. C'est là une thèse ; ce n'est pas dans les milieux littéraires qu'elle a pris naissance, et pourtant les exemples que nous allons vous en donner sont de la république des lettres.

Nous allons citer à comparaître Musil qui disait paisiblement, au milieu des années '30, pourtant très significatives pour l'histoire européenne, que, devant la montée du fascisme, pour sa part, il ne pensait pas devoir lutter pour la démocratie mais plutôt pour son avenir, c'est-à-dire en pratique contre la démocratie, effrayé qu'il était de voir la faiblesse croissante des systèmes de décision mis en place par les démocraties parlementaires. Ceci n'est pas un plaidoyer pour les régimes forts, c'est simplement une remarque où Musil essaie de réfléchir à l'apport de la physique statistique à une version du monde un peu moderne. On a dit que la Vienne des années 1900 était une république des lettres, des arts et des sciences très moderne. Cela se voit fort bien dans les œuvres de Musil. Il est pertinent de remarquer que le but n'est pas de dire qu'on ne fera plus d'histoire mais qu'on fera l'histoire d'agrégats dont l'instabilité précisément est un effet produit par leur dynamique interne.

Dans tout cela, il faut remarquer une chose qui est un peu alarmante et dont les historiens peuvent nous sauver, à savoir l'apparition d'un profil d'homme de lettres tout neuf dont on n'a pas encore mesuré la virulence. C'est l'homme de lettres qui *sait* comme c'était le cas de Valéry ou de Musil et d'un grand nombre d'écrivains que nous lisons maintenant. La chose se produit probablement avec plus d'intensité encore dans les mondes culturels germaniques et anglo-saxons pour ne pas parler de Zinoviev dont l'Est vient de nous faire cadeau : c'est l'homme de lettres qui sait plus de science que de philosophie. N'allons pas le présenter comme une chose horrible. Il ne s'agit pas d'exorciser cela.

L'histoire pourrait travailler à marcotter, à planter ses racines dans un certain nombre de continents intellectuels actuellement à la dérive et qui sollicitent pourtant la réflexion des hommes avides de peser sur l'histoire mais qui ne savent plus en fonction de quel *corpus* le faire. Jusqu'ici, les *corpus* en fonction desquels on voulait penser l'avenir étaient des *corpus* relativement rigides ; il s'agissait de faire une prévision du futur en fonction de lois. On a abandonné cet âge de la

prévision et on est passé à l'âge de la prospective, c'est-à-dire que plutôt qu'essayer de savoir la manière certaine de quoi l'avenir sera fait, on essaie de classer plusieurs avènements et de mettre entre ces avènements une hiérarchie.

Nous pouvons passer à un troisième type qui serait un type où, avant d'être prévisionniste ou prospectiviste, on peut essayer tout simplement d'être *sensible*, et de savoir à quel point on est sensible aux conditions du présent, c'est-à-dire de voir jusqu'à quel point nos systèmes socio-politiques et historiques sont encore actuellement équipés pour savoir ce qui se produit autour d'eux. Non plus tellement pour savoir comment ils maîtrisent leur avenir, mais pour sentir ce qui les sollicite des tensions du présent lointain et du présent proche.

* * *

Voilà ce que le professeur Prigogine aurait tenté de vous dire s'il avait pu être présent. Nous l'avons dit moins bien qu'il ne l'aurait fait, mais ce message a assez de densité et de chaleur pour aider à la réflexion.

Serge PAHAUT et Isabelle STENGERS,
Physiciens,
Assistants à l'Université libre de Bruxelles.

L'HISTOIRE, BASE DE LA COMPRÉHENSION DE L'AVENIR

Introduction

De plus en plus dans ce pays, on tend à négliger l'enseignement de l'histoire ; un des arguments étant que cette vieille science n'a pas beaucoup d'utilité pour le monde actuel et qu'on ferait mieux de parler de l'actualité.

Fort heureusement, certains d'entre nous aiment la lecture d'œuvres historiques ; ceux-là pourraient même se passer d'enseignement mais, malheureusement, très peu de gens sont dans ce cas. Si l'enseignement devient insuffisant, il ne reste pour la majorité des gens que deux possibilités d'accroître leurs connaissances historiques : l'expérience personnelle et les moyens de communication de masse.

L'expérience personnelle et l'histoire

L'expérience personnelle est nécessairement très limitée. Prenons comme exemple la dernière guerre mondiale. Les gens âgés s'en souviennent encore mais ceux qui sont nés en 1930 n'avaient que quinze ans à la fin de la guerre. Ils savaient à peine ce que c'était.

Cela signifie que tous ceux qui ont maintenant moins de cinquante ans n'ont qu'une vague notion de ce qu'est la guerre. L'expérience personnelle est donc limitée dans le temps et dans l'espace. Dans le cas que je viens de citer, cette expérience n'a pu fournir l'exemple d'une guerre vraiment vécue. Pourtant, les gens ont l'impression de connaître la guerre, c'est une chose qu'on voit dans bien des films qui passent à la télévision : c'est une histoire de héros, d'hommes toujours beaux et courageux qui, sur le petit écran, rencontrent presque toujours des jeunes femmes romantiques. Avec le recul, la guerre est devenue une aventure, même dans les soi-disants documentaires.

De plus en plus, on parle de la possibilité d'une nouvelle guerre mais même alors, les gens restent indifférents, ils s'habituent à l'idée, ils laissent tomber les bras et ils continuent leur train-train de vie habituel... C'est la sclérose du vieux monde et même de l'Amérique. Manifestement, les gens ne se rendent pas compte de ce que peut être une guerre future, une guerre nucléaire.

Dernièrement, j'ai assisté, dans une petite salle de l'Université libre de Bruxelles, à la projection d'un film sur la guerre nucléaire. *La Bombe* montrait l'effet produit, d'abord minute par minute, puis jour par jour, par les missiles soviétiques lors d'une attaque de l'Angleterre. C'était tout simplement horrifiant. Il y a d'abord un *flash* lumineux cent fois plus intense que le soleil, puis un choc détruisant tout comme un terrible tremblement de terre. Dans un rayon de

quelques kilomètres, on ne trouve plus trace d'êtres vivants. Ils se sont simplement désintégrés. Ceux-là sont les plus heureux car ils n'ont pas eu le temps de souffrir. Ceux qui habitent plus loin mourront par la tempête du feu comme à Dresde pendant la dernière guerre mondiale. Ceux qui habitent encore plus loin mourront après plusieurs jours suite à leurs brûlures. Même à cinquante kilomètres du point d'impact, le *flash* lumineux fait encore fondre la rétine des yeux. Quant aux autres, ils seront touchés par la radio-activité et leurs corps pourriront lentement pendant des mois, même des années. Ce film montre l'enfer dans toute son horreur ; il fut réalisé en 1965 par un cinéaste anglais pour être montré à la télévision. On ne l'a jamais montré car il ne faut pas choquer les gens. C'était un film trop cauchemardesque et pourtant, pour une fois, c'était un film réaliste. Si les jeunes d'aujourd'hui n'ont aucun souvenir de la dernière guerre, si à la télévision on ne peut pas montrer la réalité, comment vont-ils savoir qu'une nouvelle guerre mondiale signifierait la fin de l'humanité ? Qu'il faut l'éviter à tout prix ? Dans ce cas, l'étude et la compréhension de l'histoire reste le dernier espoir.

L'histoire dans toute son irrégularité et toute son imprévisibilité conserve cependant les traces d'une évolution générale très régulière. Par exemple, la fraction de la population des pays guerriers morte pendant les grandes guerres a constamment augmenté depuis le XVIII^e siècle ; elle s'évalue à 0,8% pour les guerres de la République et de l'Empire de Napoléon, à 2% pour la première guerre et 6% pour la seconde guerre mondiale. L'évolution est frappante, surtout si on met ces chiffres en graphique et on ne peut s'empêcher de conclure que, dans l'éventualité d'une nouvelle guerre, pratiquement la totalité de la population humaine si pas la totalité de la vie évoluée sur cette terre serait détruite.

Des considérations similaires nous indiquent, en effet, que le monde entier serait impliqué dans une telle guerre et qu'elle serait de courte durée. Beaucoup d'observateurs voient dans la tension qui règne entre les Etats-Unis et l'Union soviétique les germes d'une guerre future. Un conflit entre les deux super-puissances me paraît cependant peu probable car elles sont très prudentes ; elles détiennent déjà le pouvoir, elles auraient tout à perdre dans un tel conflit.

Par contre, certaines considérations sur lesquelles je reviendrai dans quelques minutes me mènent à croire que les sources d'un éventuel conflit se trouvent ailleurs. En effet, ce pouvoir des deux grands d'aujourd'hui sera inévitablement renversé par les populations démunies du tiers monde, c'est précisément ce bouleversement qui risque de déclencher la catastrophe. L'histoire ne nous apprend-elle pas que le pouvoir n'est pas un élément statique mais bien dynamique et que ceux qui le détiennent finissent toujours par le perdre ? Nous regardons souvent de très haut les pays sous-développés, surtout parce qu'il semble que nous, les Occidentaux, nous soyons la source de tout le progrès. Il paraît aberrant de croire qu'un jour ces gens moins développés pourraient nous rattraper voire nous dépasser. Pourtant, il suffit de retourner mille ans en arrière pour constater que cette fière Europe occidentale n'était qu'une région barbare comparée à la Chine, à l'Inde ou au Moyen-Orient.

C'est l'histoire qui nous donne la bonne perspective. Il y a cent ans, les deux super-puissances actuelles ne dominaient pas encore le monde. Les puissances dominantes à cette époque étaient l'Allemagne, la France et surtout la Grande-

Bretagne. Ce pays à lui seul fournissait plus de 50% de la production mondiale du charbon, du fer et du coton et dominait le monde d'une façon jamais égalée depuis lors. Regardez la Grande-Bretagne aujourd'hui ; elle fait pitié.

Pouvons-nous échapper à la conclusion qu'il ira de même pour les super-puissances et que le déclin des Etats-Unis a déjà commencé ? L'histoire nous apprend bien d'autres choses et notamment que ceux qui détiennent le pouvoir ont toujours opprimé les autres tout en cachant ou en enjolivant leurs activités. Il est difficile de croire que la situation actuelle est différente.

Les moyens de communication de masse et l'histoire

C'est ici que j'aimerais parler un peu des moyens de communication de masse, ces dieux modernes qui soi-disant seraient même capables de remplacer l'enseignement. On dit que les médias nous montrent tout, tout en nous laissant libres de choisir. Il y a bien sûr la presse soviétique dont on sait qu'elle voit les choses sous une lumière quelque peu subjective, il vaut mieux s'en méfier. Heureusement, nous vivons de l'autre côté, du côté vraiment démocratique, du côté où tout peut se dire ; mais trop rarement, nous nous demandons si ce que nous disons a quelque effet. Et si nous voulons être vraiment objectifs, nous savons très bien que ce que nous désirons a très peu à voir avec les décisions qui sont prises.

La structure de notre société est très élaborée et dans cette structure, il existe des groupes puissants et des liens plus ou moins solides entre ces groupes et le pouvoir politique, pouvoir qui vise à garder le *statu quo* ou si possible à agrandir le rayon d'action des puissants groupes financiers ou industriels. Est-il vrai que chez nous tout se sait ? Que la censure n'existe pas ? Que les moyens de communication de masse sont tellement objectifs ? Les informations ne seraient-elles pas présentées sous un angle subjectif ? En effet, bien trop de nouvelles nous sont fournies par les *C.B.S.*, *U.P.I.* et autres agences de presse transatlantiques. Notre système économique, notre politique, seraient-ils si merveilleux qu'on voudrait nous le faire croire ? Ne suffit-il pas d'observer les conditions sociales dans tous les pays du tiers monde où le système occidental s'est implanté ? Certes, on sait qu'au Guatemala, au San Salvador, dans bien d'autres pays, il existe une répression sauvage et des conditions de vie inacceptables. Mais c'est l'Amérique latine, et les dictatures et les révolutions, dit-on, sont caractéristiques de ces pays-là.

On se doute bien qu'au Zaïre ou en Indonésie il se passe des choses, que la corruption y règne. Mais, dit-on, ce sont des pays sous-développés, c'est à cause de cela. Et on ne parle guère de la pénétration du capital et des compagnies occidentales dans ces pays, on ne parle guère de l'entraînement que reçoivent les officiers de ces pays chez « les puissants » et de l'impossibilité d'instaurer des réformes sociales en présence de ces forces militaires et économiques contrôlées par l'étranger, ni de l'impossibilité même de gouverner ces pays dans ces cas-là.

L'histoire nous apprend que ceux qui détiennent le pouvoir ne reculent devant aucune machination pour l'exploiter au maximum. On avance parfois

comme justification que cela a toujours existé, qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours des puissants et des opprimés et puis, chose nouvelle en histoire, nous qui faisons partie du monde riche, nous apportons le développement. N'aidons-nous pas ces pays en leur donnant une partie de notre richesse et de notre savoir ? Mais notre aide aux pays sous-développés est-elle tout à fait altruiste ? Les chiffres nous montrent que pour chaque dollar que nous donnons sous forme d'aide, trois dollars sont rapatriés sous forme de profit par nos riches multinationales. L'histoire récente nous fournit des quantités d'exemples mais je n'en citerai qu'un seul : l'Inde, pays excessivement pauvre, connu deux années de sécheresse en 1966 et 1967 ; les récoltes étant insuffisantes, la famine menaça des millions de pauvres. Les Etats-Unis, qui avaient un surplus de grain, voulaient bien aider mais l'Inde devait d'abord faire quelques concessions. Les bateaux chargés sont restés dans les ports américains jusqu'à ce que l'Inde, acculée, signe des clauses facilitant l'implantation des compagnies américaines en Inde. Depuis lors, par exemple, quoi que l'Inde pourrait les produire elle-même, elle importe chaque année à des prix élevés des engrais venus des Etats-Unis, perdant ainsi des millions de dollars tout en étant réduite à l'état de dépendance économique. Et le monde entier a applaudi les Américains parce qu'ils sauvaient l'Inde. Nous pouvons conclure que l'exploitation et la pauvreté des pays sous-développés risquent de durer encore longtemps puisque cela profite aux puissants.

Et le citoyen belge, que fait-il là-dedans ? Il est devenu bien amorphe, saturé. Il consomme les nouvelles comme il consomme sa nourriture de luxe, son essence et bien trop d'énergie, d'acier et d'autres minerais. Qu'importe ce qu'on a fait au Cambodge ou qu'on se batte contre la répression au San Salvador, il a déjà entendu des histoires semblables tant de fois. Il ne s'en fait pas tant que cela ne le dérange pas personnellement. Que les prix ne montent pas trop, c'est tout ce qu'il demande.

L'avenir et l'histoire

Tôt ou tard, le développement viendra automatiquement dans le tiers monde, il n'y a d'ailleurs aucune raison de le stimuler et plusieurs de nos politiciens sont d'accord puisque ces pays deviendront alors nos concurrents économiques. C'est ici justement que certains parmi ceux qui détiennent le pouvoir font preuve d'un manque de connaissance historique.

L'étude des relations entre le développement économique et la diminution du taux des naissances démontre que l'explosion démographique durera tant que durera la pauvreté. Et cette explosion, c'est une bombe à retardement que nous sommes en train de placer sous notre planète. En effet, l'explosion démographique est une des importantes causes de la guerre.

Dans mon livre *Pouvons-nous éviter une troisième guerre mondiale vers 2010 ?*⁽¹⁾, j'ai développé une méthode dite « du point zéro » qui permet de prédire certaines grandes crises. C'est sans doute la synthèse des grands aspects de

(1) Londres, Macmillan, 1979.

l'évolution humaine, — et des méthodes d'analyse auxquelles j'étais habitué en tant que physicien, — synthèse qui semble être de moins en moins possible dans un monde qui ne crée plus que des spécialistes, qui m'a permis de découvrir cette méthode. La description de celle-ci sort du cadre de cet entretien. Il suffit de dire que, par exemple, à l'aide de graphiques basés sur la production économique, on peut prédire avec exactitude les débuts de la grande dépression des années 1930 et la crise d'énergie. Dans un graphique basé sur la croissance de la population européenne au siècle précédent, on voit apparaître la première guerre mondiale. En faisant la même chose pour la population mondiale au XX^e siècle, il est clair que nous sommes en train de dériver vers un nouveau point de crise qui se situerait vers les années 2010-2020. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la comparaison est inquiétante.

Il y a ceux qui disent que cela n'arrivera pas, que les pays sous-développés n'auront jamais le pouvoir. C'est mal connaître l'histoire. Le monde est devenu une grande communauté où les classes riches vivent dans le Nord et les classes pauvres dans le Sud.

Faisons alors la comparaison avec l'Europe d'il y a plus d'un siècle ; à ce moment, il y avait en Europe peu de riches et beaucoup de pauvres, un peu comme cela se passe à l'heure actuelle à l'échelle mondiale, et les pauvres étaient exploités, tout comme les pays du tiers monde à l'heure actuelle. L'avenir de ces pauvres semblait sans espoir d'amélioration et, comme justification, les riches disaient que c'était leur condition naturelle. Les opprimés ont fini cependant par comprendre l'injustice du système ; ils se sont alors organisés, ils ont revendiqué, ils ont obtenu.

Depuis dix ans, nous voyons se passer la même chose à l'échelle mondiale. Cela signifie : cartels, hausse des prix des matières premières, nationalisations, révolutions et, comme les classes ouvrières il y a un siècle, les pays pauvres se libéreront.

Aux XIX^e et XX^e siècles, l'Europe détenait le pouvoir ; après 1945, le pouvoir est passé outre-Atlantique et aujourd'hui, nous constatons déjà le déclin de ce pouvoir. Les Etats-Unis sont en train de perdre de l'influence partout dans le monde mais leurs chefs d'Etat ne comprennent pas la nécessité d'un changement rapide de leurs habitudes ou en tout cas ne l'acceptent pas. Ils ralentissent l'évolution politique et sociale dans le tiers monde et, en même temps, ils font accroître la surpopulation et les tensions sociales et politiques ; et lentement, mais sûrement, nous dérivons vers le point de non-retour. L'homme, dans l'histoire, a toujours laissé venir vers soi l'avenir, en général sans comprendre et, en tout cas, sans prendre les mesures nécessaires pour éviter les catastrophes telles que la guerre. Jusqu'ici, cela n'a pas eu énormément d'importance ; mais à partir de maintenant, s'il veut survivre sur cette planète, l'homme va devoir devancer les événements, sinon l'avenir risque de le dévorer. Si nous voulons, nous pouvons peut-être encore éviter la catastrophe. Les pays riches sont encore pendant dix ou quinze ans capables de déterminer et éventuellement de détourner le cours de l'histoire ; après, l'initiative leur échappera. Prendront-ils les mesures nécessaires ? Je suis bien pessimiste. Parce que toute notre diplomatie ressemble encore trop à celle de Metternich : les belles paroles en public et les coups de poignard

dans les coulisses. Bien des dirigeants des pays occidentaux, qui sont cependant censés connaître l'histoire, ne semblent pas la comprendre. Comment veut-on alors que les jeunes arrivent à prendre les décisions nécessaires pour survivre au XXI^e siècle si on leur enlève l'occasion de connaître l'histoire.

Peter PEETERS,
Physicien,
Chef de travaux à la Vrije Universiteit te Brussel.

DÉBAT

M. MESTREZ - Il est facile de synthétiser les exposés de ce matin. Certains ont mis l'accent sur ce que l'histoire leur avait apporté dans leurs possibilités d'action sur la réalité, en puisant à travers leurs racines les moyens d'agir dans leur domaine propre. D'autres ont insisté sur la méthode historique. Je retiens des exposés de l'après-midi les appels, — ceux des physiciens, par exemple, — pour que nous nous intéressions davantage à des domaines auxquels nous accordons peu de place. Je retiens surtout les interpellations de Monsieur Yerna et de Monsieur Peeters car, dans l'enseignement que nous avons reçu, il nous a été beaucoup parlé de l'objectivité et ce souci d'objectivité a toujours été présenté pour expliquer qu'il n'était pas possible de faire l'histoire du temps présent ou d'un passé trop récent. Or, on demande aux enseignants de donner aux jeunes, grâce aux connaissances et à la méthode historiques, la possibilité d'agir sur le monde d'aujourd'hui, de s'intégrer dans le monde de demain. Je me demande dans quelle mesure, nous historiens, nous avons la possibilité de répondre à ces interpellations, non seulement de par la neutralité de l'enseignement mais aussi par la formation que nous avons reçue, par le souci d'objectivité, etc. Or, si on s'est détourné de l'histoire, c'est en partie parce que d'autres disciplines, — la sociologie, par exemple, — paraissent apparemment mieux répondre à l'analyse des temps actuels et apporter mieux que l'histoire, à tort je le pense, les solutions aux problèmes posés dans la société actuelle.

M. YERNA - Dans nos organisations syndicales, nous avons affaire à des militants qui très souvent sortent de l'enseignement technique ou de l'enseignement professionnel et nous sentons que là il y a une lacune : l'enseignement de l'histoire s'arrête beaucoup trop tôt.

M. STIENNON - La Commission pour la promotion de l'histoire instituée par Monsieur le Ministre Hoyaux a été particulièrement attentive à ce problème et réclame une histoire globale qui concerne les événements du monde les plus contemporains possible.

M. VAN SANTBERGEN - Je m'adresse à l'assemblée en tant qu'inspecteur de l'enseignement de l'Etat. Il est certain que la remarque concernant certaines gênes qu'éprouvent les historiens à traiter des périodes les plus récentes est colportée traditionnellement par l'enseignement que nous recevons à l'Université où, même en histoire contemporaine, on a tendance à s'arrêter au moment où commence l'interdiction de consulter les archives et il est de mauvais ton dans certains milieux d'historiens de parler d'histoire immédiate. Il n'empêche que, depuis un certain nombre d'années, les programmes qui sont pratiqués dans l'enseignement

de l'Etat ont accordé la prééminence à l'histoire actuelle. C'est ainsi que le programme des deux classes terminales s'intitule *Histoire de notre temps*. En quatrième année, nous accordons une place importante à l'histoire contemporaine et dans les deux dernières années, on pose continuellement des problèmes du monde d'aujourd'hui pour en analyser les antécédents. Sur l'ensemble des six années d'études, l'histoire contemporaine y apparaît au moins à cinquante pour cent. C'est donc une transformation, — qui n'a pas été appréciée pour tout le monde, — qui témoigne de cette volonté d'apporter à la jeunesse d'aujourd'hui une compréhension du monde dans lequel elle va entrer.

M. SCHMIT - On a beaucoup parlé de l'histoire et de son enseignement. Parmi les intervenants, les professeurs d'histoire et l'enseignement secondaire me semblent être les grands absents. Je les défendrai car je fais partie de leur nombre. Des efforts considérables ont été consentis, ces dernières années, dans l'enseignement de l'histoire par des professeurs qui se sont recyclés, qui essayent de se tenir à jour, d'adopter des méthodes nouvelles pour éviter tous les défauts signalés aujourd'hui.

Mme JOZIC - J'ai été très intéressée par les exposés qui m'ont donné une grande leçon de pédagogie. Les scientifiques, surtout les jeunes, parlent directement de leurs problèmes sans essayer de plaire à un auditoire. Ceci est important sur le plan pédagogique. J'ai appris aussi qu'un physicien peut donner une remarquable leçon d'histoire.

M. GOTHOT - A propos de l'enseignement de l'histoire proche, je vous ferai part de l'expérience que je connais avec mes élèves de seconde candidature en droit. Parmi les systèmes juridiques que je m'efforce d'examiner avec eux, il y a notamment celui de l'Etat d'Israël, qui mélange les caractéristiques de la famille romano-germanique et de la famille de *common law*. Il est très facile de faire comprendre le système juridique d'Israël en montrant que chacune des pièces de ce système vient s'ajouter aux autres avec ses caractéristiques propres tout au long de l'histoire de l'Etat d'Israël. Si vous allez de Hertzfel à aujourd'hui en passant par la Déclaration Balfour, le mandat britannique, la création d'Israël en 1948, l'histoire de son peuplement, vous comprenez pourquoi il y a une couche de droit musulman, une couche britannique et une couche romano-germanique et surtout comment les Israéliens ont résolu le problème de faire coexister trois traditions aussi différentes l'une de l'autre. Je constate que les rudiments de l'histoire de l'Etat d'Israël ne sont connus que par quelques étudiants, évidemment le plus souvent des étudiants juifs qui les ont reçus en dehors de l'école. Il est curieux, — je ne vous accuse pas, — qu'aujourd'hui l'histoire de l'Etat d'Israël, alors qu'on en parle tout le temps, soit ignorée des jeunes gens.

M. STIENNON - Certains historiens peuvent craindre que l'histoire immédiate soit une histoire engagée.

M. STRAUSS - Certains orateurs demandent, comme Monsieur Gothot, qu'on apprenne aux élèves des faits, d'autres, une méthode. Je m'adresse à Monsieur Yerna : vous demandez en plus, si j'ai bien compris, une histoire engagée qui

irait en principe à l'encontre de l'objectivité. Suivez-vous le principe de l'historiographie soviétique qui a défini les buts de l'histoire ?

M. YERNA - J'ai seulement regretté la façon actuelle d'enseigner l'histoire et mon expérience est limitée à l'enseignement secondaire, car dans mon organisation syndicale, nous organisons des cycles de formation au cours desquels nous avons l'occasion d'interroger les travailleurs et nous constatons souvent que l'histoire s'est arrêtée au début du XX^e siècle. Ils n'ont pas eu de préparation à l'analyse de la société dans laquelle ils se trouvent. C'est cela que je trouve regrettable.

M. STRAUSS - Il s'agit donc surtout d'un problème d'information historique. N'avez-vous pas l'occasion de donner votre avis dans certaines commissions ?

M. YERNA - Une réunion comme celle-ci devrait nous faire réfléchir à ce problème.

M. STIENNON - La Commission pour la promotion de l'histoire a été saisie d'une demande des responsables syndicaux qui ont attiré l'attention de ses membres sur l'intérêt qu'il y aurait à donner une initiation, au niveau du secondaire, à l'histoire du mouvement syndical et, à mon avis, cette revendication est parfaitement légitime.

M. GUILLAUME - Il y a confusion sur la notion d'engagement. Le professeur d'histoire, comme tout citoyen, est naturellement engagé et il serait malheureux qu'il ne le soit pas. L'histoire doit être « engageante », dans le sens qu'elle doit pousser à l'engagement, non pas dans une direction précise et déterminée, mais vers n'importe quelle forme d'engagement, qu'il soit culturel, politique, syndical, etc. L'histoire doit développer l'engagement civique, elle doit faire que l'on s'intéresse aux problèmes et qu'on agisse de manière à travailler à leurs solutions.

M. VERSCHUEREN - On reproche souvent aux historiens qui font de l'histoire immédiate d'être engagés et de perdre l'objectivité. Mais refuser de parler du XX^e siècle, n'est-ce pas déjà une forme d'engagement ? Refuser de parler des problèmes actuels importants, c'est participer à l'occultation de ces problèmes. Qui a intérêt à ce que la population ne soit pas informée, si ce n'est précisément les gens qui détiennent le pouvoir, à l'Est comme à l'Ouest ?

Mlle HODEIGE - Depuis une bonne dizaine d'années, les programmes de l'enseignement officiel tiennent compte d'un certain nombre de dimensions nécessaires à la formation des jeunes. Il faut apporter à ceux-ci des connaissances, bien sûr, mais il est préférable de les faire découvrir en variant au maximum les méthodes pédagogiques. L'acquisition des connaissances peut être réalisée par le récit mais doit être basée le plus souvent sur une méthode de découverte historique. Bien sûr, il ne s'agit pas de la critique historique enseignée à l'Université avec tous les raffinements concernant les sources, leur interprétation, etc. Mais pourquoi faudrait-il attendre d'avoir dix-huit ou dix-neuf ans pour se poser un certain nombre de questions sur la compétence de l'auteur, sur le fait de savoir s'il était ou non témoin des faits rapportés, etc. ? Dès douze ans, des jalons doivent être

posés, car l'enseignement secondaire est une construction. En ce qui concerne l'engagement, je crois également qu'il faut amener les jeunes à s'engager et non faire une histoire engagée. On ne peut les y amener que si on leur apporte des témoignages contradictoires sur les faits et si on n'hésite pas à se définir soi-même par rapport à ces faits. En effet, les jeunes ont besoin de se situer par rapport à leurs professeurs, leurs parents, la société dans laquelle ils vivent, et il faut leur en donner les moyens. Ce n'est pas en restant dans un enseignement aseptisé qu'on peut y arriver. La question qui me préoccupe et que je livre à votre réflexion est que je n'arrive pas à comprendre pourquoi, alors que les programmes de l'enseignement secondaire, — diachroniques au cours des deux premières années, synchroniques au cours des deux années suivantes et axés sur les problèmes de notre temps dans les deux années terminales, — insistent tellement sur la nécessité de faire acquérir des savoir, des savoir-faire, des savoir-être, alors que l'histoire n'est plus seulement une transmission de connaissances, on assiste à une diminution du nombre d'heures d'histoire : douze périodes hebdomadaires, il y a une dizaine d'années, six heures trente à la dernière rentrée scolaire (1979-1980). Dans l'enseignement technique, il n'y a plus d'histoire à partir de quatorze ans, il y a juste un cours de sciences humaines (une période par semaine) à diviser entre l'histoire et la géographie. Et, dans les sections professionnelles, il y a seulement un cours d'actualité à diviser entre plusieurs professeurs. Or, statistiquement, la partie la plus importante de la jeunesse, en Belgique, ne poursuit malheureusement pas des études d'enseignement général.

M. DESAMA - Je rappellerai que c'est le ministre Hoyaux qui, le premier, a répondu aux revendications des historiens et a installé une Commission. Dès la rentrée prochaine (1980-1981), le nombre d'heures d'histoire dans l'enseignement général va être considérablement augmenté par rapport à la situation présente. Nous ne retrouverons pas d'emblée les douze heures mais nous nous en rapprocherons en dépassant le cap des dix heures. C'est un progrès par rapport à la situation présente et l'intention du ministre, s'il est toujours ministre à ce moment, sera de faire mieux pour la rentrée 1981. Il faut dire aussi que ce problème des heures d'histoire se situe dans un cadre général assez négatif, puisque, pour des raisons budgétaires, on est amené à réduire le nombre d'heures de cours dans l'enseignement secondaire et cette réduction rend difficilement possible une extension du cours d'histoire. Je réaffirme ici l'intérêt du ministre Hoyaux non seulement pour le cours d'histoire mais aussi pour le fait que l'ensemble des cours dits de « sciences humaines » se concentre plus que par le passé sur l'enseignement de l'histoire. D'après les débats qui ont lieu aujourd'hui, je crois que, en misant sur l'histoire, le ministre de l'Education nationale n'a pas tort.

Mme MASSON - Dans l'enseignement libre, par rapport à l'enseignement général, l'enseignement technique est très défavorisé quant au nombre d'heures d'histoire. Cela explique peut-être, Monsieur Yerna, les lacunes constatées dans la formation des personnes qui ont suivi un enseignement technique et *a fortiori* un enseignement professionnel où, dans l'enseignement libre non plus, il n'y a pas de cours d'histoire.

M. SCHMIT - Le cours d'étude du milieu qui vient d'être introduit dans les deux premières années de l'enseignement libre, s'il est contesté dans sa réalisation hâtive, est intéressant dans ses objectifs, à savoir le fait d'amener l'enfant à se poser des questions sur son propre devenir. Ce cours intégrant des notions d'histoire, de géographie, d'économie, d'initiation à la vie sociale me paraît être une excellente initiative. C'est un aspect positif des réformes introduites.

M. TURPIN - Comme inspecteur, je n'ai encore l'expérience que d'une série de leçons d'étude du milieu dans l'enseignement libre et je crains que, — le professeur n'étant pas nécessairement historien, géographe, économiste, — on ne passe la main à n'importe qui et qu'on ne puisse pas espérer de la part des professeurs chargés de ce cours une connaissance suffisante des problèmes et de la pédagogie adéquate. De plus, il m'a semblé que cette étude du milieu ne ressemblait à rien car le programme a été établi à la hâte, — sans doute, sera-t-il amélioré. Il pourrait y avoir une réaction des historiens : n'importe qui peut-il vraiment donner ce cours ? Je me pose la question. Dans l'enseignement officiel, — de l'Etat ou subventionné, — pour l'étude du milieu, le spécialiste peut travailler en collaboration avec ses collègues et cela peut mieux répondre aux problèmes qui se posent spécifiquement à l'historien, au géographe, à l'économiste et au professeur d'éducation familiale.

M. GOUBERT - Je féliciterai d'abord les physiciens qui ont pris la parole et qui m'ont stupéfié par leur largeur d'esprit, leur culture et leur talent. J'ai connu des physiciens jadis qui étaient vraiment enfoncés dans leur spécialité. Je ferai une seconde remarque. L'histoire est un arbre par ses racines, mais aussi par ses ramures. La vieille science historique a peu à peu absorbé, assimilé, régénéré ce qu'il y avait de meilleur dans la politologie, l'économie, la sociologie, l'ethnographie, la démographie. L'histoire s'enrichit peu à peu de l'apport des autres disciplines, à l'arbre poussent aussi des ramures en même temps que des racines. Pour terminer, je ferai état de l'expérience française d'étude du milieu. Personnellement, je ne suis pas enthousiaste. L'étude du milieu est exaltante quand il y a un milieu à étudier. Mais quel milieu fera-t-on étudier aux enfants de la banlieue de Paris ? Leurs bidonvilles ? Quel milieu fera-t-on étudier aux enfants d'un village de la Beauce ? De plus, pour conduire ces études, il faut des pédagogues remarquables et polyvalents. Je crains que, sous prétexte d'étude du milieu, on ne mélange un peu d'histoire, un peu de géographie, un peu d'économie, — laquelle ? — de rudiments de sociologie appliqués à des enfants de douze ans. Si le cours est bien préparé, il peut être excellent, mais il ne doit pas durer toute l'année. En outre, il peut être un prétexte pour balayer les « bonnes vieilles disciplines sérieuses ». On en arrive aux grands concours des écoles supérieures françaises à des méconnaissances inouïes : on situe Paris sur la Loire, par exemple. Il est très bon d'étudier le milieu pendant un mois ou deux mais il n'est pas mauvais de regarder une carte de France, une carte du monde, il n'est pas mauvais de raconter aux enfants l'histoire, quitte à les initier à la méthode historique, à la critique historique à partir du moment où ils en sont capables, c'est-à-dire vers treize ou quatorze ans. De même, pour ces grandes enquêtes que l'on demande aux enfants de mener, je suis d'accord, mais d'abord si on en a les moyens, ensuite si on n'oublie pas le reste.

M. DRUART - Il est vrai que l'on peut regretter, dans l'enseignement libre, la présence de non-historiens enseignant l'histoire. Ce n'est pas un phénomène propre à notre pays et on s'efforce de réduire ce handicap pour l'enseignement de l'histoire. A propos de l'étude du milieu, il faut regretter l'introduction de ce cours hybride dans la formation des jeunes mais les décisions ne sont pas prises par des historiens et on ne les consulte pas. Dans l'enseignement libre, on s'efforce d'assurer la présence des historiens dans cet enseignement de l'étude du milieu. Je n'en veux pour preuve que le recyclage organisé prochainement par le Centre pédagogique du groupe histoire de l'Université catholique de Louvain qui porte sur les implications pour l'enseignement de l'histoire de la création de ce nouveau cours et de la nouvelle grille horaire de 32 heures. J'enseigne en 6^e rénover et je m'efforce d'étudier avec mes élèves l'histoire de 1945 à nos jours. Je voudrais leur enseigner l'histoire de l'Etat d'Israël, leur faire comprendre la complexité de la constitution soviétique ainsi que celle du système électoral américain. Mais comment réaliser cela sans faire en même temps un cours magistral, sans risquer d'être encyclopédique, sans négliger d'employer les méthodes nouvelles ? Les historiens ont de grands désirs, je crois qu'ils ont certaines capacités, mais malheureusement, on ne leur donne pas la possibilité de faire le travail comme ils le désirent.

Mlle HODEIGE - J'ai été heureuse d'apprendre que l'histoire serait mieux lotie dans l'avenir. Mais je crois que le problème n'est pas seulement celui des 32 heures. Nous avions proposé qu'on réduise toutes les disciplines dans les mêmes proportions. Il suffisait de faire un calcul pour que chaque discipline soit diminuée d'un neuvième. Il ne fallait pas diminuer une discipline de moitié et laisser aux autres le nombre d'heures qu'elles avaient. Maintenant encore, ce pourrait être une solution. De plus, dans l'enseignement officiel et particulièrement dans l'enseignement de l'Etat, les professeurs ont été associés à l'élaboration des programmes, résultats d'un certain nombre de discussions dans les groupes de travail, lors de séminaires résidentiels au domaine du Rond Chêne, de réflexions sur le travail de tous les jours. Ces programmes sont une émanation de la base qui en a discuté avec l'inspection. Pour l'étude du milieu, j'ai l'impression que chacun en parle en y apportant ce qu'il veut bien y mettre et en utilisant le terme de manière différente. Dans l'enseignement officiel, ce cours est attribué à un certain nombre de spécialistes différents qui normalement collaborent à des projets inter- ou pluridisciplinaires, qui s'appuient sur le milieu local et régional, mais qui ne s'en tiennent pas à ce milieu-là. Sur le plan de l'enseignement de l'histoire, on utilise un système d'enseignement diachronique qui ne néglige pas la chronologie et qui ne se limite pas au milieu restreint ni même à l'Europe.

M. MESSIAN - Je suis un historien au chômage. Nous sommes sortis de l'Université l'année dernière à vingt-cinq. Cinq ont trouvé une place dans l'enseignement ; les vingt autres se trouvent employés comme cadres spéciaux temporaires. Ils ont un emploi pour un an mais ils n'ont pas d'avenir. Il semble que nos dirigeants n'ont aucune confiance dans la jeunesse actuelle. Cela est dramatique. On nous rejette partout. Bien qu'étant jeune, j'ai eu les échos de mai 68. On criait : « L'imagination au pouvoir ! ». L'imagination n'est pas au pouvoir. Vous avez remarqué que très peu d'étudiants en histoire ont assisté à ce colloque ; pour ma part, je le

regrette. Je vous demande de faire confiance à la jeunesse qui voudrait pouvoir s'exprimer. Je suis responsable d'une a.s.b.l. « Histoire et *media* », qui vient de se créer. Nous n'avons trouvé personne pour nous soutenir dans les milieux officiels. Les jeunes voudraient qu'on leur fasse un peu plus confiance.

M. STIENNON - Les étudiants en histoire ont été avertis de cette journée. Les circulaires ont été diffusées à profusion. Les professeurs ont attiré l'attention des étudiants sur l'intérêt de ce colloque. S'ils ne sont pas là, ils en sont les premiers responsables.

Mlle HODEIGE - Il y avait hier 240 inscriptions et sur celles-ci, un peu plus de 60 inscriptions d'étudiants, exclusivement des écoles normales moyennes, section langue maternelle-histoire. Je suis bien placée pour savoir que tous les étudiants de la section d'histoire de l'Université de Liège ont été touchés. Je déplore aussi qu'il n'y ait pas assez d'étudiants et je me demande pourquoi.

M. VAN SANTBERGEN - Il y a un instant, nous avons entendu un appel angoissé. Depuis de nombreuses années, nous nous battons à quelques-uns pour essayer de donner à l'histoire la place qu'elle mérite assurément et la journée-débat d'aujourd'hui ne fait que le confirmer. Cette lutte doit être menée par un nombre grandissant de personnes. C'est ce à quoi appelait notre actuel ministre. Cet appel visait à créer un mouvement d'opinion, or celui-ci ne peut se faire que par l'intermédiaire des *mass media*. Nous avons réalisé de gros efforts à cet égard. A celui-ci devrait s'ajouter celui de tous ceux qui, dans leurs milieux respectifs, appartiennent à des groupes de pression et qui sont venus exprimer ici l'importance qu'ils accordaient à l'histoire. Ils pourraient demander à leurs groupes de pression d'aider le ministre en lui fournissant des moyens, c'est-à-dire les vœux qu'ils expriment pour que cet enseignement puisse se développer. Je voudrais que tous ensemble nous essayions d'apporter une aide à ces jeunes qui ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux.

M. VERSCHUEREN - Je soulèverai un problème de mentalité qui n'a pas encore été abordé. Les historiens sont, me semble-t-il, relativement conservateurs. On leur reproche de ne pas suffisamment traiter des problèmes du XX^e siècle, des problèmes actuels, alors que les nouveaux programmes d'histoire le permettent. Si les professeurs d'histoire n'abordent pas ces questions, ils en sont responsables pour une raison de mentalité. Une jeune historienne m'a dit récemment : « L'histoire du XX^e siècle n'est pas de l'histoire ». J'ai l'impression que beaucoup d'historiens sont quelque peu fossilisés. Et je pense à l'Université : que fait-on pour préparer les professeurs d'histoire à l'enseignement des problèmes du XX^e siècle, de l'histoire immédiate ? A l'Université de Liège, un cours *Histoire des sociétés du XX^e siècle* existe, mais il est seulement cours à option. Pourquoi n'oblige-t-on pas tous les étudiants à suivre ce cours ? Les historiens doivent faire leur autocritique et leur « révolution culturelle ».

M. MESTREZ - A part l'histoire, je ne connais pas d'autre discipline qui, au niveau de l'enseignement, ait fait un tel effort de rénovation, et cela à tous les niveaux. L'enseignement de l'histoire se traduisait auparavant par des cours *ex cathedra*,

avec utilisation de cartes, et de temps à autre lecture d'un texte du manuel ; la transmission des faits était importante. Par rapport à ce type d'enseignement, quelle autre discipline a fait un aussi grand effort de rénovation au niveau des programmes, des méthodes, de l'évaluation ? Aujourd'hui, les historiens sont à peu près les seuls à avoir à leur disposition un dossier expliquant la manière de poser, à partir de la matière historique, des questions portant sur les diverses activités mentales des élèves. Quelles sont les disciplines où les enseignants ont pu établir eux-mêmes les programmes ? Quelle est la discipline où est entrepris un tel effort de recyclage, d'utilisation des moyens audio-visuels ? Il n'est pas assez proclamé que les professeurs d'histoire poursuivent un immense effort de renouvellement, de réadaptation du contenu et des méthodes. Elle est terminée « l'histoire à la papa », encore trop souvent schématisée, encore dans l'esprit de ceux qui sont actuellement aux leviers du pouvoir. Il est temps de proclamer que l'enseignement de l'histoire a totalement changé.

M. STIENNON - En ce qui concerne l'utilisation des *mass media*, nous assistons à un détournement singulier de ce que signifie l'enseignement de l'histoire. Je regarde régulièrement l'émission de télévision *Les Incollables* où des candidats déterminent des dates précises à partir d'informations débitées par une machine et je m'émerveille toujours de constater qu'en France, il y a tant d'esprits, — qui ne sont pas nécessairement intelligents, — qui parviennent à détecter les dates de règnes divers, etc. C'est la négation de l'histoire, la négation de son enseignement et malheureusement la publicité donnée à ces émissions entretient au sein du public non averti de pareilles méconnaissances. L'aberration est aussi grande quand, en Belgique, on voit un homme-tronc se livrer à un exercice de virtuosité et d'éloquence pour démontrer, avec une science apparente et un esprit de décision et d'autorité étonnant, les mécanismes de tel personnage historique, pour expliquer l'histoire. Cet exercice de virtuosité est complètement vidé de son contenu et donne au public une idée erronée de ce que devraient être les objectifs de l'enseignement de l'histoire. Cet orateur qui est accueilli avec reconnaissance à notre télévision nationale est hélas diplômé en histoire d'une de nos universités. Voilà où le bât blesse.

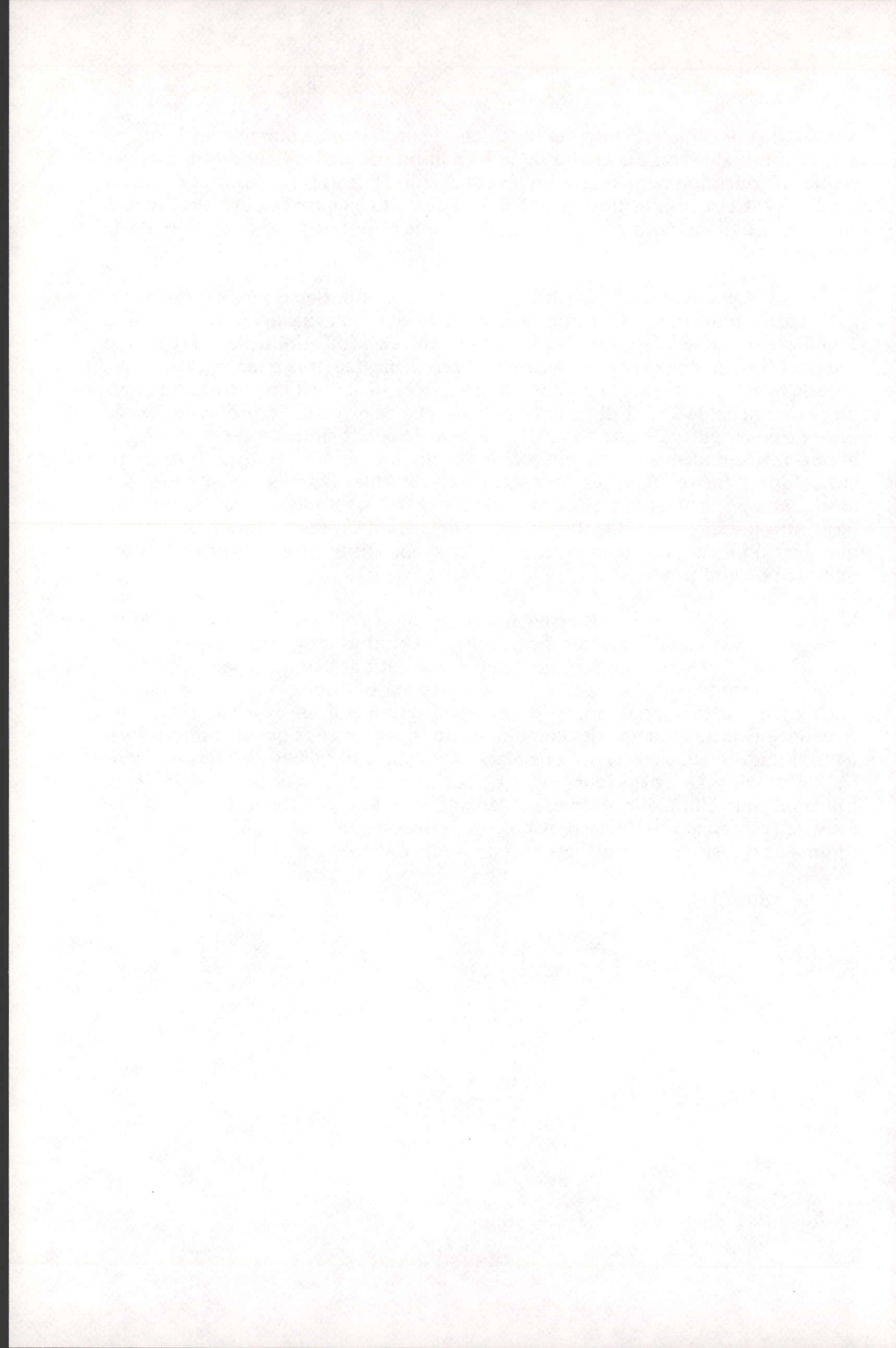
M. CHARLIER - J'ai reçu une formation historique et je travaille dans une entreprise depuis quatre ou cinq ans. Aujourd'hui, je suis venu entendre ce qui se dit dans les milieux que j'ai fréquentés il y a quelques années. Au cours de ce débat, il me semble qu'il y a une ambiguïté. Je remarque d'une part des professeurs d'histoire qui voient leur horaire menacé, — peut-être leur emploi, — et d'autre part certaines personnes qui lancent un appel aux historiens en disant que la population ne connaît pas suffisamment l'histoire sociale, que la mémoire se perd. Or, lorsque les historiens en appellent aux divers groupes de pression pour qu'ils agissent, il ne faudrait pas que ceux-ci soient des otages. Les travailleurs voient leur emploi menacé et l'ont vu bien avant les historiens... De quelle manière les historiens, les intellectuels vont-ils rejoindre les difficultés que subissent les travailleurs quotidiennement ? Il y a de leur part un appel auquel les historiens, les intellectuels doivent répondre. Faut-il attendre que des menaces surviennent, — comme celle du fascisme qui a provoqué pendant la guerre 39-45 le groupement d'intellectuels avec des travailleurs dans des fronts antifascistes, — pour que les historiens qui sont sensés expliquer la mémoire de l'humanité agissent ?

M. STIENNON - L'intervention des historiens de profession, comme vous le suggérez, pourrait s'insérer au niveau de la formation par une collaboration avec les centres d'éducation permanente où les cours sont organisés par les organisations syndicales. Cette proposition, à mon avis, pourrait résoudre en partie les lacunes constatées dans la formation de la population et notamment dans celle de la classe ouvrière.

M. YERNA - Quand on parle des groupes de pression, dont on dit qu'ils sont particulièrement puissants, une distinction est à établir. Par exemple, au sein de la F.G.T.B.⁽¹⁾ à laquelle j'appartiens, il y a la Centrale professionnelle qui regroupe ceux qui sont directement concernés par le problème débattu en tant qu'employés dans le secteur, — et là, la pression est organisée, — et il y a l'organisation interprofessionnelle, la F.G.T.B. comme telle, — et à ce niveau interprofessionnel, la prise de conscience n'existe pas suffisamment. Nous sommes trop pragmatiques et non suffisamment ouverts aux problèmes discutés ici. Or, cette prise de conscience doit pénétrer dans les organisations syndicales où nous ne sommes pas assez tournés vers l'action que vous préconisez. Ce n'est pas une raison pour ne pas l'entreprendre : des possibilités de collaboration existent. Mais il est typique que, lors d'un colloque comme celui-ci, les syndicalistes ne soient pas tellement nombreux à être présents.

M. STIENNON - Nous sommes arrivés au terme de ces débats. Je ne tirerai pas de conclusion, cela serait fort téméraire. Nous n'avons pas résolu tous les problèmes mais j'ai la faiblesse de croire que les communications entendues ont permis de faciliter l'approche de beaucoup de questions qui ont quelquefois un caractère angoissant, surtout pour notre jeunesse. Je terminerai en exprimant nos vifs remerciements aux auteurs des communications, à tous ceux qui sont intervenus, à tout l'auditoire. Je réserverai une place particulière dans mes félicitations à celles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que cette journée soit une réussite, Madame Marcella Colle-Michel et Mademoiselle Maggy Hodeige. Je remercie aussi les représentants de la presse écrite, parlée et télévisée qui nous ont fait l'honneur d'assister à nos débats et qui les répercuteront, nous l'espérons.

(1) Fédération générale du Travail de Belgique.



INFORMATION PÉDAGOGIQUE

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

POURQUOI ET COMMENT ÉTUDIER « L'HOMME ET L'ÉTAT » AVEC DE JEUNES ÉLÈVES DE 13-14 ANS ?

1. DÉLIMITATION DE LA MATIÈRE — UTILISATION DE LA PRESSE ET DES TRANSPARENTS

Introduction

La nécessité d'enseigner aux jeunes une formation civique, largement intégrée dans l'enseignement de l'histoire, a souvent été développée dans les *Cahiers de Clio*. Rappelons, par exemple, les articles de Francine FAITE-NAGELS, Danièle GRUSELIN-LECLERCQ et René VAN SANTBERGEN, *Histoire et civisme*⁽¹⁾, Gérard DELCROIX, *Le rôle de l'histoire dans l'éducation*⁽²⁾, René VAN SANTBERGEN, *Histoire éclatée, histoire globalisée*⁽³⁾, Maggy HODEIGE et René VAN SANTBERGEN, *Génocide culturel ou promotion de l'homme ?*⁽⁴⁾, Maggy HODEIGE, *Une nécessité : l'apprentissage de la méthode historique*⁽⁵⁾.

L'enquête sur la connaissance des institutions publiques belges⁽⁶⁾ rencontre d'ailleurs les mêmes préoccupations et insiste sur l'opportunité de faire découvrir aux jeunes l'histoire et le civisme dès le premier degré de l'enseignement secondaire. Et cela, d'autant plus que bon nombre d'entre eux quittent l'école vers seize ans.

Un argument n'a pas encore, à notre sens, suffisamment retenu l'attention des professeurs et des parents : celui de la cohésion de la matière historique abordée au premier degré de l'enseignement secondaire. En effet, pour répondre aux objectifs et aux besoins d'un enseignement diachronique bien compris, on ne peut se borner à l'étude de la nourriture, de la fabrication, des échanges, de la

(1) N° 61, p. 5-8, Bruxelles-Liège, Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'Homme, 1980.

(2) N° 60, p. 5-10, Bruxelles-Liège, Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'Homme, 1979.

(3) N° 59, p. 5-7, Bruxelles-Liège, Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'Homme, 1979.

(4) *Ibidem*, p. 7-9.

(5) *Ibidem*, p. 9-10. On consultera aussi Maggy HODEIGE, *Enseigner l'histoire : à quelles fins ?* dans *La Revue nouvelle*, n° 10, p. 325-332, Bruxelles, La Revue nouvelle a.s.b.l., 1980.

(6) Denise DENBLYDEN-LAMBRETTE, *Les institutions publiques belges et les élèves de l'enseignement francophone de l'Etat : une enquête par questionnaire*, dans *Cahiers de Clio* (à paraître).

société rurale et de la société urbaine, — sous prétexte que ces problèmes sont plus concrets et plus accessibles à la compréhension de jeunes élèves, — et ne pas approcher la dimension politique, élément indissociable et primordial de la connaissance et de l'explication de la réalité historique.

L'analyse de la société, privée de sa dimension politique, peut être comparée à un homme sans tête. A ce sujet, on pourrait évoquer, en l'adaptant, la fable de Menenius Agrippa, racontée par Tite-Live dans son *Histoire romaine*⁽⁷⁾ :

« Au temps où le corps humain ne formait pas comme aujourd'hui un tout en parfaite harmonie mais où chaque membre avait son opinion et son langage, tous s'étaient indignés d'avoir la charge d'être les pourvoyeurs de l'estomac tandis que lui, oisif au milieu d'eux, n'avait qu'à jouir des plaisirs qu'on lui procurait. Tous, d'un commun accord, avaient décidé : les mains de ne plus porter les aliments à la bouche, la bouche de ne plus les recevoir, les dents de ne plus les broyer. Mais en voulant, dans leur colère, réduire l'estomac à la famine, du coup les membres eux aussi et le corps tout entier étaient tombés dans un complet épuisement. Ils avaient alors compris la fonction de l'estomac : s'ils le nourrissaient, ce dernier les nourrissait aussi en renvoyant à toutes les parties du corps le fruit de la digestion »... on pourrait varier en parlant du cerveau !

L'étude de la dimension politique, complétant les dimensions économique et sociale, est le seul moyen de rencontrer, ne fut-ce que partiellement, l'objectif général de l'*Etude du milieu naturel et humain*⁽⁸⁾, à savoir former des citoyens informés sur le monde dans lequel ils vivent de manière à les rendre aptes à s'engager.

La matière

Quelles notions aborder ?

Essayer de répondre à cette question n'est pas simple. En effet, quels sont les aspects de la matière susceptibles de répondre aux intérêts éventuels des élèves tout en s'intégrant dans un projet de formation cohérent ? Tout en tenant compte aussi du temps disponible ? Or un maximum de quatorze périodes horaires peut être réservé à ce sujet en seconde année (13-14 ans) du degré d'observation de l'enseignement secondaire. Rappelons, s'il en est besoin, que trois problèmes au moins doivent être abordés : *L'Homme vit en société rurale*, *L'Homme*

(7) Livre II, XXXII-XXXIII.

(8) Premier degré de l'Enseignement secondaire, Programme provisoire, Formation commune, Bruxelles, Ministère de l'Education nationale, 1978 (réf. 315/55/2).

vit en société urbaine et *L'Homme et l'Etat*. Et l'année scolaire belge doit être calculée sur vingt-huit semaines ouvrables. Donc, avec une période et demie d'histoire par semaine, un total de quarante-deux périodes de cours à utiliser, soit environ quatorze périodes par sujet.

Il est souhaitable d'entamer l'étude du sujet *L'Homme et l'Etat* par l'analyse du monde dans lequel nous vivons. Donc d'aborder en premier lieu le pouvoir dans les sociétés contemporaines avant de cerner, éventuellement, les problèmes plus lointains des sociétés agraires et des sociétés archaïques. En effet, l'étude du monde actuel permet de rencontrer la notion d'Etat dans le vécu quotidien des élèves, d'une part à travers leur expérience familiale et d'autre part à travers les informations diffusées par les moyens de communications de masse.

Dans l'analyse de l'Etat contemporain il faut, à notre sens, privilégier l'étude des formes de pouvoir et celle de la participation des citoyens à la vie politique en majorant le cas belge, mais en l'introduisant dans une perspective mondiale. On évitera ainsi au maximum l'ethnocentrisme et l'euro-péo-centrisme et on rencontrera les objectifs spatio-temporels du programme d'histoire du premier degré.

Conception élaborée au Centre de Huy

Les animateurs du Centre permanent d'Auto-Formation et de Formation continuée de Huy⁽⁹⁾ proposent comme points d'ancrage à l'étude de la dimension politique les civilisations déjà traitées dans les problèmes relatifs à *La Nourriture*, *La Fabrication*, *Les Communications et les échanges* (problèmes traités en première année du degré d'observation), *Les Hommes vivent en société rurale* et *Les Hommes vivent en société urbaine* (deuxième année).

Plan de la matière

1. Les sociétés contemporaines en général et les sociétés industrielles en particulier :
 - a. les principales formes de pouvoir :
 - la démocratie libérale : étude du cas belge et situation de cet exemple dans un ensemble mondial (transparents pour rétroprojecteur)⁽¹⁰⁾,
 - la démocratie populaire : étude de l'U.R.S.S. et situation de cet exemple dans le même ensemble mondial,
 - la dictature de droite : essentiellement en Allemagne nazie, situation de cet exemple dans un ensemble mondial ;

(9) Ce centre de l'Etat a réuni un ensemble de moyens variés, susceptibles de rendre accessibles aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire (12—14 ans) les notions si abstraites relatives à *L'Homme et l'Etat* : nous en présentons une partie ici. Il a également réuni une documentation pour certains sujets traités aux deuxième et troisième degrés. Il est accessible aux professeurs de l'Enseignement de l'Etat. Deux formules existent actuellement : des journées réservées à un sujet déterminé, des moments réservés aux sujets préoccupant les professeurs qui décident de se rendre à Huy. Adresse : rue Grégoire Bodart 1, 5200 - Huy. Tél. 085/23.19.32.

(10) Voir ci-après, p. 85.

- b. la participation des citoyens à la vie politique :
 - les systèmes électoraux : l'exemple belge,
 - les partis : le pluralisme des partis (Belgique), le parti unique (U.R.S.S.) ;
- 2. Les sociétés agraires : les principales formes de pouvoir :
 - le despotisme sacré : le rôle du pharaon égyptien,
 - le système féodal : le rôle des guerriers (à travers une principauté belge),
 - les communautés urbaines et leur rôle grandissant dans l'Etat : le rôle politique des bourgeois,
 - la centralisation monarchique : la France de Louis XIV ;
- 3. Les sociétés archaïques : les principales formes de pouvoir :
 - le rôle des anciens et le pouvoir du chef,
 - le rôle des ancêtres.

Justification de ce plan

Etudier *L'Homme et l'Etat* en suivant ce plan suppose qu'on dégage les lignes de force, sans s'attarder aux détails.

L'étude des principales formes de pouvoir dans les sociétés contemporaines sera l'occasion de définir brièvement le rôle du parlement, celui du gouvernement, les rapports qui existent entre eux, le rôle du chef de l'Etat, les caractéristiques principales des régimes étudiés. Ce sujet sera également l'occasion de relier la révolution industrielle (*La Fabrication*) et l'établissement de la démocratie libérale en Occident.

Envisager la participation des citoyens à la vie politique permettra de se rendre compte sommairement de l'évolution du système électoral belge, d'acquérir un vocabulaire politique de base (électeur, éligible, élu), d'opposer les régimes à parti unique à ceux où plusieurs partis coexistent. S'appuyant sur les problèmes *La Fabrication* et *La Société urbaine*, les élèves découvriront le rôle politique de la bourgeoisie d'abord, du monde ouvrier ensuite.

Le despotisme sacré en Egypte pharaonique est un sujet facile à traiter dans la mesure où le rôle économique du pharaon a déjà été étudié (*La Nourriture, La Fabrication, La Société rurale*). De même, l'étude du système seigneurial, vu en *Société rurale*, permettra d'ancrer l'étude du système féodal. Et, le rôle économique des communautés urbaines (*Sociétés urbaines*) peut être complété par leur rôle politique. Enfin, la munificence du roi de France et le régime politique dont elle est l'expression peuvent être opposés à la misère paysanne (*La Nourriture, La Société rurale*).

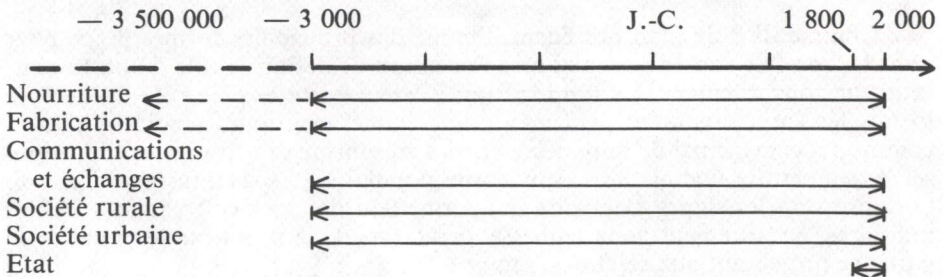
Quant à l'étude des formes de pouvoir dans une société archaïque, elle sera l'occasion d'introduire dans ce problème la notion de longue durée en faisant ressortir la définition du chef et le rôle des anciens, sous-jacents dans les problèmes *La Nourriture* et *La Fabrication*.

Conception expérimentée à Liège en 1979-1980⁽¹¹⁾

D'aucuns estiment que seules les sociétés contemporaines peuvent être abordées dans leur dimension politique au premier degré de l'enseignement secondaire dans une classe de seconde année (élèves de 13-14 ans). On aborde ainsi les régimes politiques existant dans l'environnement des élèves. Et on ne remonte pas plus haut dans le passé en raison de la complexité et de l'abstraction de la matière. En raison aussi du manque de temps disponible (pour rappel, quatorze périodes horaires)⁽¹²⁾.

Et l'on s'inspire peut-être ainsi de la conception braudélienne de l'histoire. En effet, les problèmes relatifs à la subsistance de l'homme (*La Nourriture, La Fabrication*) sont étudiés dans la très longue durée, de 3 500 000 avant J.-C. à nos jours : il s'agit d'une « histoire quasi immobile, celle de l'homme dans ses rapports avec le milieu qui l'entoure », d'un « temps géographique ». *Les Communications et les échanges, La Société rurale et La Société urbaine* sont replacés dans la longue durée, dans une « histoire lentement rythmée » ; il s'agit donc d'un « temps social ». Le problème de *L'Homme et l'Etat* enfin fait partie d'une « histoire à oscillations brèves, rapides, nerveuses » ; il s'agit d'un « temps individuel »⁽¹³⁾.

Cette conception peut être visualisée ainsi :



1 000 ans = 2,5 cm

- (11) Séquence d'enseignement réalisée à l'école moyenne « Hazinelle » à Liège (Belgique) dans la classe de Jacqueline VROONEN par une équipe d'élèves-maîtres, — Anastasia ANAGNOSTARAS, Linda et Maryse DAVIN, Philippe HENRION, Marthe LUCAS et Martine PALATRE, — travaillant sous la direction de Maggy HODEIGE, Professeur d'histoire et d'Anne TIQUET, Professeur de psycho-pédagogie.
- (12) En réalité, l'expérience réalisée à « Hazinelle » s'est inscrite dans dix-huit périodes horaires. Les périodes 8, 4 et 2 proposées dans le plan de la matière sont devenues 10, 5 et 3, mais il y a moyen de respecter le *timing* prévu.
- (13) F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, dans *Ecrits sur l'histoire*, pp. 11, 12 et 13, coll. « Science de l'histoire », Paris, Flammarion, 1980.

Plan de la matière

1. Les démocraties libérales (8 périodes horaires) :
 - a. l'exemple de la Belgique :
 - la formation du gouvernement⁽¹⁴⁾, le pouvoir exécutif (Etat, commune, province),
 - le cheminement d'une loi (jeu de rôles)⁽¹⁵⁾, le pouvoir législatif,
 - l'évolution du droit de suffrage en Belgique ;
 - b) autres démocraties libérales dans le temps et dans l'espace (documents sur les Etats-Unis d'Amérique et transparents pour rétroprojecteur)⁽¹⁶⁾ ;
 - c) le parlement européen.
2. Les dictatures fascistes (4 périodes horaires) :
 - a. de l'entre-deux-guerres
 - b. d'Amérique latine
 - c. les mouvements néo-fascistes

} (montage de diapositives sonorisées)⁽¹⁷⁾,
} (transparents)⁽¹⁶⁾.
3. Les démocraties populaires (2 périodes horaires) :
 - a. l'exemple de l'U.R.S.S.,
 - b. les autres pays socialistes (transparents)⁽¹⁶⁾.

Justification de ce plan

Comme dans le plan précédent, l'étude des principales formes de pouvoir dans les sociétés contemporaines sera l'occasion de définir le rôle du parlement, celui du gouvernement, les rapports qui existent entre eux, le rôle du chef de l'Etat, les caractéristiques principales des régimes politiques étudiés. On aura comme souci principal de faire découvrir les mécanismes institutionnels, d'opposer « démocratie libérale », « démocratie populaire », « dictature de droite ». On observera les signes extérieurs qui permettent de typer ces régimes : défilés militaires, encadrement de la jeunesse, caractères de la propagande, nombre de partis se présentant aux élections, etc.

Les exemples choisis (Belgique, Allemagne nazie, U.R.S.S.) seront étudiés avec des documents variés et seront toujours replacés dans les contextes européen et mondial, dans l'évolution historique aussi. D'où la construction des transparents pour rétroprojecteur⁽¹⁶⁾.

Traité dans un temps plus long, ce plan a l'avantage de mieux cerner les notions à faire découvrir par les élèves, de les traiter moins superficiellement.

(14) Cfr ATELIER DE LIEGE et plus particulièrement René CORNET, *Le Mécanisme de la formation d'un gouvernement en Belgique*, dans *Cahiers de Clio. Sciences de l'homme et de son environnement*, n° 62, pp. 51-66, Bruxelles-Liège, Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'homme, 1980.

(15) Cfr R.S. FELDMAN, *Interpréter des rôles historiques : une autre méthode d'enseignement*, dans *Ibidem*, n° 59, pp. 81-85, 1979.

(16) Cfr ci-après, p. 85.

(17) Cfr seconde partie de l'article (à paraître).

Les moyens proposés ci-après sont appuyés sur certains points de la matière proposés dans l'un ou l'autre plan. Il ne nous est pas possible de présenter l'ensemble des deux séquences d'enseignement, Mais quiconque le souhaite pourra intégrer nos propositions dans son projet pédagogique.

Titres de presse sur la formation d'un gouvernement

Documents et méthodologie

Les élections législatives anticipées du 17 décembre 1978 en Belgique ont déjà fait l'objet d'un article dans les *Cahiers de Clio*⁽¹⁴⁾ montrant comment les titres sélectionnés dans la presse permettent, avec l'aide de schémas interrogatifs, d'étudier le mécanisme de la formation d'un gouvernement. Le recours aux titres de presse avec de jeunes élèves nous semble d'autant plus important qu'il faut les amener à lire la presse telle qu'elle se présente à eux tous les jours. « Il faut amener les élèves à une fréquentation régulière et naturelle des journaux et à leur manipulation. Et bannir le recours aux extraits de presse publiés dans des livres ou des manuels »⁽¹⁸⁾. D'où l'intérêt des photocopies, ou mieux encore des originaux, plutôt que des transcriptions. Mais, à notre avis, les titres et articles aménagés restent un passage obligé, s'intégrant dans l'œuvre d'éducation.

Le cahier des élèves

Le cahier des élèves sera de préférence un classeur à anneaux de format A4. Il regroupera :

- des pages de titre faisant apparaître clairement les problèmes d'histoire étudiés,
- les références aux documents étudiés s'ils sont imprimés dans un manuel et les questionnaires s'y rapportant,
- les photocopies de documents et de questionnaires reproduits par le professeur,
- les recherches faites par les élèves,
- les synthèses partielles et la synthèse générale de chaque problème étudié,
- une ou plusieurs lignes du temps annotées,
- un ou plusieurs planisphères politiques, divers fonds de carte.

Il sera complété par un fichier de vocabulaire.

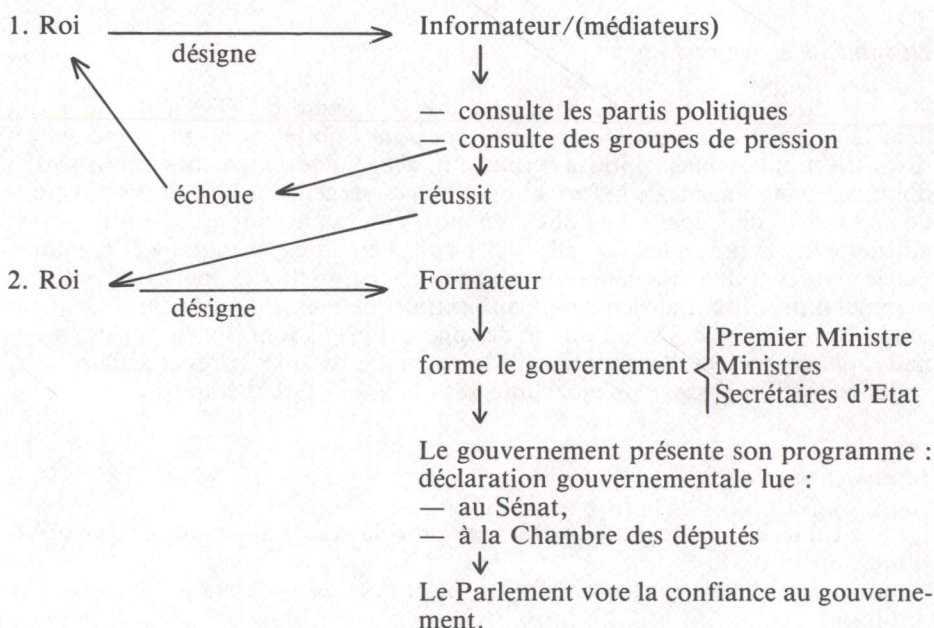
(18) AGNÈS Yves et CROISSANDEAU Jean-Michel (Le Monde), *Lire le journal pour comprendre et expliquer les mécanismes de la presse écrite avec 110 fiches pratiques*, p. 123, Saint-Germain-du-Sault, 1980. Un compte rendu de cet ouvrage est publié dans le n° 66 des *Cahiers de Clio*, pp. 99-101).

Deux solutions sont à retenir pour le cahier des élèves en ce qui concerne les titres de presse relatifs à la formation d'un gouvernement en Belgique :

- ou bien les élèves reçoivent l'ensemble des documents et schémas interrogatifs ; — il suffit de faire des photocopies à partir de l'article publié dans les *Cahiers de Clio*⁽¹⁴⁾, — et ils notent en guise de synthèse partielle le schéma dessiné ci-après ;
- ou bien ils prennent note du seul schéma dessiné.

La synthèse partielle sera réalisée par le professeur aidé de ses élèves soit au tableau noir, soit sur transparent pour rétroprojecteur⁽¹⁶⁾.

MÉCANISME DE LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT EN BELGIQUE



Documents sur la composition des équipes gouvernementales : extraits d'ouvrages scientifiques et extraits de presse

La proposition initiale du Centre d'Auto-Formation et de Formation continuée de Huy était de ne choisir que des extraits de presse. Mais finalement, pour des raisons de commodité, nous avons repris les équipes gouvernementales de 1847-1852 et 1950-1952 dans des ouvrages scientifiques. C'est peut-être dommage.

(16) Voir ci-après, p. 85.

Les extraits de presse ont été choisis non pas en fonction de la tendance du journal mais en raison de l'intérêt pédagogique des documents sélectionnés ; nous recherchions une liste complète des différents ministres et un dessin schématique illustrant les formes de pouvoir ; c'est dans le journal *Le Soir*, quotidien belge de grande information, que nous les avons trouvés.

Documents retenus

Document 1 : le gouvernement Rogier (12 août 1947 - 31 octobre 1852)

« Intérieur : Rogier C. ;
Finances : Veydt L. (28 mai 1848), Frère-Orban H.J.W. (18 juillet 1848), Liedt C. (17 septembre 1952) ;
Justice : de Haussy F. (28 mai 1848), Tesch V. (12 août 1850) ;
Travaux publics : Frère-Orban H.J.W., Rolin H. (15 juillet 1848 - 12 août 1850), Van Hoorebeke E. (12 août 1850) ;
Guerre : Chazal P. (baron), Brialmont H. (12 août 1852), Anoul V. (13 juin 1852) ».

Dans *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, Bruxelles, 1929.

Document 2 : le gouvernement Pholien (C.V.P.-P.S.C. homogène), 10 août 1950-1952

« Pholien J., Premier Ministre, *Eerste Minister* ;
Van Zeeland P., Affaires étrangères, *Buitenlandse zaken* ;
Segers P.W., *Verkeerswezen*, Communications ;
Behogne O., Travaux publics, *Openbare werken* ;
Van Houtte J., *Financiën*, Finances ;
Harmel P., Instruction publique, *Openbaar Onderwijs* ;
De Taeye A., *Volksgezondheid en Gezin*, Santé publique et Famille ;
Coppe A., *Economische zaken en Middenstand*, Affaires économiques et Classes moyennes ;
Moyersoen F., *Justitie*, Justice ;
Brasseur M., Intérieur, *Buitenlandse zaken* ;
De Greet F., Colonel B.E.M., *Kolonel S.B.H.*, Défense nationale, *Landsverdediging* ;
Dequae A., *Kolonien*, Colonies ;
Meurice J., Commerce extérieur, *Buitenlandse handel* ;
Van den Daele G., *Arbeid en Sociale voorzorg*, Travail et Prévoyance sociale ;
Héger C., Agriculture.
De Boodt A., *Wederopbouw*, Reconstruction ».

Dans P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge, 1894-1969*, Lederberg-Gent, 1969.

Document 3 : le gouvernement Martens III

Le Soir, 18-19 mai 1980.

Le cabinet Martens III

Membres à compétence
exclusivement nationale

Ministres

- M. W. MARTENS (C.V.P.), Premier ministre.
M. G. SPITAEELS (P.S.), vice-Premier ministre et ministre des Communications.
M. H. VANDERPOORTEN (P.V.V.), vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles.
M. W. CLAES (S.P.), ministre des Affaires économiques, membre du Cabinet restreint de politique générale.
M. J. DESMARETS (P.S.C.), ministre du Plan et de la Politique scientifique, membre du Cabinet restreint de politique générale.
M. R. HENRIOT (P.R.L.), ministre des Finances, membre du Cabinet restreint de politique générale.
M. J. CHABERT (C.V.P.), ministre des Travaux publics, membre du Cabinet restreint de politique générale.
M. Ch. F. NOTHOMB (P.S.C.), ministre des Affaires étrangères.
M. Ch. POSWICK (P.R.L.), ministre de la Défense nationale.
M. A. CALPICE (P.S.C.), ministre de la Santé publique et de l'Environnement.
M. A. LAVENS (C.V.P.), ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes.
M. H. DE CROO (P.V.V.), ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones et des Pensions.
M. L. DHOORE (C.V.P.), ministre de la Prévoyance sociale.
M. G. GEENS (C.V.P.), ministre du Budget et adjoint à l'Éducation nationale (N) (1).
M. R. URBAIN (P.S.), ministre du Commerce extérieur.
M. M. EYSKENS (C.V.P.), ministre de la Coopération au développement.
M. R. DE WULF (P.S.), ministre de l'Emploi et du Travail.
M. E. DEWORME (P.S.), ministre de la Fonction publique.
M. Ph. MOREAUX (P.S.), ministre de l'Intérieur et des Réformes institutionnelles.

Secrétaires d'Etat

- M. F. WILLOCKX (S.P.), secrétaire d'Etat aux Finances.

(1) M. G. GEENS est également membre de l'Exécutif flamand.

Exécutifs de communautés et régions

Exécutif flamand

PRESIDENT

- M^{re} H. DE BACKER-VAN OCKEN (C.V.P.), ministre de la Communauté flamande.

MEMBRES

- M. W. CALEWAERT (S.P.), ministre de l'Éducation nationale.
M. A. KEMPINAIRE (P.V.V.), ministre de la Communauté flamande.
M. M. GALLE (S.P.), ministre de la Communauté flamande.
M. P. AKKERMANS (C.V.P.), secrétaire d'Etat pour la Communauté flamande.
M^{re} R. STEYAERT (C.V.P.), secrétaire d'Etat pour la Communauté flamande.
M^{re} L. HERMAN-MICHELSSENS (P.V.V.), secrétaire d'Etat pour la Communauté flamande.
M. G. GEENS, ministre du Budget et adjoint de l'Éducation nationale est également membre de l'Exécutif flamand.

Exécutif communautaire française

PRESIDENT

- M. M. HANSENNE (P.S.C.), ministre de la Communauté française.

MEMBRES

- M. G. MATHOT (P.S.), ministre de l'Éducation nationale.
M. A. DEMUYTER (P.R.L.), secrétaire d'Etat pour la Communauté française.

Exécutif région wallonne

PRESIDENT

- M^{re} C. DEHOUSSE (P.S.), ministre de la Région wallonne.

MEMBRES

- M. P. MAINIL (P.S.C.), secrétaire d'Etat pour la Région wallonne.
M. A. BERTOUILLE (P.R.L.), secrétaire d'Etat pour la Région wallonne.

Exécutif région bruxelloise

PRESIDENT

- M^{re} C. GOOR-EYBEN (P.S.C.), ministre de la Région bruxelloise.

MEMBRES

- M. A. DE WINTER (P.V.V.), secrétaire d'Etat pour la Région bruxelloise.
M. G. CUDELL (P.S.), secrétaire d'Etat pour la Région bruxelloise.
Participent également aux délibérations de cet Exécutif :
M^{re} R. STEYAERT (C.V.P.), secrétaire d'Etat pour la Communauté flamande.
M. A. DEMUYTER (P.R.L.), secrétaire d'Etat pour la Communauté française.

Document 4 : le gouvernement Martens IV

Le Soir, 23 octobre 1980.

Le cabinet Martens IV

Ministres à compétence nationale

- Willy MARTENS (44 ans), député C.V.P., Gand, Premier ministre.
Guy SPITAEELS (49 ans), sénateur P.S., Ath, vice-Premier ministre et ministre des Communications.
Willy CLAES (41 ans), député S.P., Hasselt, vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques.
Jos DESMARETS (55 ans), député P.S.C., Bruxelles, vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes et du Plan, ministre adjoint à la Communauté française.
Jos CHABERT (47 ans), sénateur C.V.P., Hal-Vilvorde, ministre des Travaux publics et des Réformes institutionnelles (secteur néerlandais).
Charles-Ferdinand NOTHOMB (44 ans), député P.S.C., Arlon, ministre des Affaires étrangères.
Willy CALEWAERT (64 ans), sénateur S.P., Anvers, ministre de l'Éducation nationale (secteur néerlandais).
Albert LAVENS (59 ans), sénateur C.V.P., Courtrai, ministre de l'Agriculture.
Luc DHOORE (51 ans), député C.V.P., Hasselt, ministre de la Prévoyance sociale et de la Santé publique.
Guy MATHOT (39 ans), député P.S., Liège, ministre de l'Intérieur et du Budget.
Robert URBAIN (49 ans), député P.S., Mons, ministre du Commerce extérieur.
Mark EYSKENS (46 ans), député C.V.P., Louvain, ministre des Finances.
Roger DE WULF (51 ans), député S.P., Hal-Vilvorde, ministre de l'Emploi et du Travail.
Philippe MOREAUX (41 ans), extraparlémentaire P.S., Bruxelles, ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles (secteur français).
Daniel COENS (42 ans), député C.V.P., Bruges, ministre de la Coopération au développement.
Philippe MAYSTADT (32 ans), député P.S.C., Charleroi, ministre de la Fonction publique, de la Politique scientifique et de l'Environnement.
Pierre MAINIL (55 ans), sénateur P.S.C., Soignies, ministre des Pensions.
Freddy WILLOCKX (33 ans), député S.P., Saint-Nicolas-Waes, ministre de la Défense nationale.
Frank SWAELLEN (50 ans), député C.V.P., Anvers, ministre de la Défense nationale.
Philippe BUSQUIN (39 ans), député P.S., Charleroi, ministre de l'Éducation nationale (secteur français).

Exécutifs régionaux et communautaires

Exécutif flamand

PRESIDENT

- Gaston GEENS (49 ans), sénateur C.V.P., Louvain, ministre de la Communauté flamande et ministre adjoint à l'Éducation nationale.

MEMBRES

- M^{re} GALLE (50 ans), député S.P., Alost, ministre de la Communauté flamande.
Rika DE BACKER-VAN OCKEN (37 ans), sénateur C.V.P., Anvers, secrétaire d'Etat à la Communauté flamande.
Paul AKKERMANS (56 ans), sénateur C.V.P., Anvers, secrétaire d'Etat à la Communauté flamande.
Rika STEYAERT (59 ans), député C.V.P., Bruxelles, secrétaire d'Etat à la Communauté flamande.
Willy CALEWAERT, en sa qualité de ministre de l'Éducation nationale.

Exécutif de la communauté française

PRESIDENT

- Michel HANSENNE (40 ans), député P.S.C., Liège, ministre de la Communauté française.

MEMBRES

- Jos DESMARETS, en sa qualité de ministre adjoint à la Communauté française.
Philippe BUSQUIN, en sa qualité de ministre de l'Éducation nationale.

Exécutif de la région wallonne

PRESIDENT

- Jean-Maurice DEHOUSSE (43 ans), député P.S., Liège, ministre de la Région wallonne.

MEMBRES

- Cécile DEWORME (48 ans), sénateur P.S., Virton, secrétaire d'Etat à la Région wallonne.
Méchior WATHELET (31 ans), député P.S.C., Verviers, secrétaire d'Etat à la Région wallonne.

Exécutif de la région bruxelloise

PRESIDENT

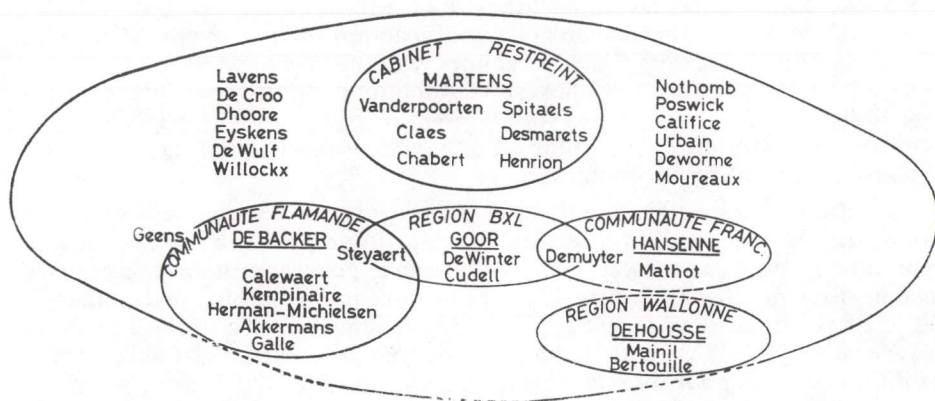
- André DEGREEVE (49 ans), député P.S., Bruxelles, ministre de la Région bruxelloise.

MEMBRES

- Cécile GOOR-EYBEN (37 ans), sénateur P.S.C., Bruxelles, secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise.
Lydia DE PAUW-DEVEEN (31 ans), sénateur S.P., Bruxelles, secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise.

N.B. : Les deux membres bruxellois des exécutifs communautaires, M. Desmaretz et M^{re} Steyaert, participent également aux travaux de l'exécutif régional bruxellois, mais sans voix délibérative.

Un gouvernement comprenant un noyau dur et quatre exécutifs candidats à l'autonomie



Le Soir, novembre 1980.

Objectifs à atteindre à l'aide de ces documents

Ces quelques documents ont pour objectifs de faire connaître aux élèves de 13-14 ans :

- la structure de l'Etat belge unitaire et sa durée (1830-1980) ainsi que la structure de l'Etat belge régionalisé ;
- les types de gouvernement (homogène, de coalition) ;
- quelles sont les tâches des différents ministres ;
- les groupes parmi lesquels ils sont choisis et leur appartenance politique.

Sur le plan du savoir-faire, les élèves saisiront la signification globale des documents présentés. Par exemple, il s'agit de comprendre l'existence des communautés et des régions sans entrer dans l'explication de leurs compétences propres. De même, il faut comprendre que les ministres représentent la nation et des tendances politiques différentes, quand il y a une coalition, sans pour autant expliciter la philosophie de chaque parti politique.

Ces documents sont également l'occasion de développer chez les élèves des comportements psychomoteurs, alliés aux savoir-faire intellectuels. Par exemple, ils seront capables de transposer un document sous forme de dessin schématique.

Sur le plan du savoir-être enfin, les élèves doivent se sentir concernés, avoir envie d'agir en tant que futurs citoyens.

Itinéraire méthodologique

Nous proposons l'itinéraire pédagogique suivant. La composition du gouvernement Martens IV (document 4 ci-dessus) telle qu'elle a été publiée dans *Le Soir*, 22 octobre 1980, se prête bien à la mise en évidence des éléments suivants au niveau de la compréhension générale du message et non de l'analyse de ses moindres parties :

- les ministres proviennent principalement du Parlement (députés, sénateurs) ;
- il existe des membres à compétence nationale ;
- il existe des exécutifs régionaux et communautaires (communauté flamande, communauté française, région wallonne, région bruxelloise) ;
- les ministres appartiennent à des familles politiques différentes (sigles des partis)⁽¹⁹⁾ ;
- chaque ministre est chargé d'un « portefeuille » (mot utilisé dans la presse télévisée, donc à faire connaître).

La compréhension globale de ce document peut être menée soit en grand groupe sous la direction du professeur soit en petits groupes suivie d'une mise en commun des informations découvertes. Les élèves peuvent ensuite transposer le document en un schéma du type de celui que nous proposons par le document 5 (qui n'est donc pas destiné aux élèves). Afin de le mettre à la disposition de la classe et d'en faire la critique, le schéma élaboré par les élèves peut être dessiné sur un transparent pouvant être projeté au rétroprojecteur⁽¹⁶⁾. Il peut également être mis en rapport avec des cartes de la Belgique régionalisée⁽²⁰⁾, elles aussi reproduites sur transparents.

Ensuite le Cabinet Martens IV peut être comparé à des Cabinets plus anciens : Martens III, Pholien et Rogier (documents 3, 2 et 1 ci-avant). De leur rapide analyse, de leur confrontation et de la transposition éventuelle de chacun d'eux en schéma, on peut faire découvrir aux élèves, comme nous le proposons plus haut :

- la Belgique unitaire,
- la Belgique régionalisée,
- le gouvernement homogène,
- le gouvernement de coalition,
- l'augmentation du nombre des ministres et l'augmentation des tâches à résoudre.

Cahier des élèves

Celui-ci comportera les documents et les schémas interprétatifs réalisés par les élèves sous la conduite du professeur⁽²¹⁾. Il comprendra également une ligne du temps partielle permettant de situer les documents étudiés et de faire apparaître :

- la Belgique unitaire,
- la Belgique régionalisée.

(19) Liste des partis et de leurs sigles à fournir aux élèves.

(20) *Les nouvelles institutions de la Belgique régionalisée. Le régime définitif prévu par le pacte d'Egmont et l'accord du Stuyvenberg*, coll. « Dossiers du C.R.I.S.P. », Bruxelles, C.R.I.S.P., juin 1978.

(21) Rappelons que ces schémas seront du type de celui que nous proposons par le document 5. Pour ce qui est du cahier des élèves, voir aussi ci-avant, p. 81.

Extraits de presse sur le travail parlementaire et sur le contrôle du gouvernement par le parlement

Documents retenus

Document 6 : vote d'un projet de loi

Vendredi 21 novembre 1980 - QUOTIDIEN - 61^e année - N° 271 - 13 F

La Wallonie

55, rue de la Régence, 4000 Liège - Tél. 32.19.90 (10 lignes) - Après minuit : 52.97.05 - Téléc 41143 Walloni B - C.C.P. 000-0030180-13

[en juin 1978]

Après la Chambre, le Sénat adopte le projet de loi constituant un premier pas vers un véritable statut de l'immigré en Belgique

IL A FALLU DIX ANS D'EFFORTS ET LA LITTE N'EST NULLEMENT FINIE

(Voir en page 8)

Document 7 : vote du même projet de loi, suite de l'article

« La Wallonie » - INFORMATIONS NATIONALES, 21 novembre 1980

Le Sénat a voté le projet de « statut de l'immigré » à l'unanimité des 123 membres présents

Le Sénat a voté le « statut de l'immigré » à l'unanimité des 123 membres présents, jeudi à 17 heures 30.

Attendu depuis plusieurs années, le projet de loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, était jeudi après-midi le point principal de l'ordre du jour de la séance publique du Sénat.

Ce projet appelé « statut de l'immigré » est directement inspiré par les conclusions de la commission Rolin - du nom de son président, feu le professeur Henri Rolin, créée en mai 1971. Il a été adopté par les députés, à l'unanimité, en juin 1978. Le rapporteur était Claude Dejeurd, (PS).

Un premier chapitre est consacré à l'accès au territoire et à court séjour. Un deuxième chapitre a trait aux conditions d'obtention d'une autorisation de séjour de plus de trois mois. Un chapitre énumère les conditions d'établissement tandis que la dernière partie du projet porte sur les mesures de renvoi et d'expulsion.

Le projet consacre également l'existence d'un conseil consultatif des étrangers.

Quelques critiques sénatoriales

Que la commission de la justice du Sénat a émis un certain

nombre de critiques à l'égard du projet adopté par la Chambre. Elle lui a reproché notamment :

- d'être muet sur le sort réservé aux apatrides et de ne pas définir clairement la situation du réfugié politique pendant l'examen de son dossier ;
- d'être insuffisamment précis sur la notion de regroupement familial.

- l'interférence entre le pouvoir de la police des étrangers et les pouvoirs des autorités chargées de la politique de l'emploi qui sont désormais les autorités régionales ;

- l'introduction de la notion d'attente à l'ordre public ;
- l'absence de précision sur la notion de regroupement familial.

Après avoir procédé à la description du projet, en soulignant les progrès qu'il constitue par rapport à la situation actuelle, le rapporteur conclut :

« La manière de traiter un étranger reste à mes yeux l'un des plus importants critères de la civilisation. À cet égard est certainement à l'honneur de notre pays, l'engage le Sénat à la voter à l'unanimité »

UN PAS IMPORTANT VERS LA RECONNAISSANCE D'UN STATUT DE L'IMMIGRÉ

Le Sénat vient enfin d'adopter en séance publique, ce jeudi 20 novembre, l'important projet de loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Il aura ainsi fallu plus de dix années pour que le Parlement mette à exécution une réforme promise depuis 1970 à la suite de manifestations d'étudiants et d'organisations de défense des travailleurs immigrés à l'encontre de l'application arbitraire de la législation de 1952 confiée à la Police des Étrangers relevant du ministère de la Justice le soin de fixer les conditions d'admission des étrangers en Belgique.

Parmi les acquis les plus importants de cette loi nouvelle, nous mentionnerons :

- 1) la définition précise des différentes étapes du séjour des étrangers en Belgique allant de l'accès au territoire à l'établissement à titre définitif ;

l'admission de l'étranger à l'établissement se concrétisant par son inscription au registre de la population étant automatiquement acquise après cinq ans de séjour ;

- 2) la possibilité donnée à l'étranger victime d'une mesure d'expulsion de connaître les raisons précises motivant la décision prise à son égard et surtout la faculté qui lui sera donnée de faire recours contre cette décision devant une commission spéciale d'appel, l'exercice du recours étant suspensif de l'exécution de la mesure ;

- 3) la certitude pour l'étranger séjournant en Belgique depuis 10 ans au moins de ne plus être expulsé, sauf en cas d'attente grave à l'ordre public ou à la sécurité nationale.

La loi règle également le statut de certaines catégories sociales d'étrangers tels les ressortissants des pays de la CEE, les étudiants et les réfugiés politiques.

Son entrée en vigueur est prévue au plus tard sept mois après sa publication au « Moniteur belge », ce délai devant permettre l'élaboration de divers arrêtés, royaux, fixant ses conditions d'application.

Il est à espérer que l'Office des étrangers, autorité chargée en Belgique de l'application de la législation sur le séjour des étrangers ne mettra pas à profit cette période transitoire durant laquelle l'ancienne loi sera toujours d'application pour régler par voie de mesures administratives arbitraires d'éloignement le sort de certains immigrés dont la situation juridique n'est point encore clairement précisée.

S'il convient de rendre hommage aux parlementaires des deux chambres qui se sont fait les artisans de cette réforme et en particulier aux rapporteurs de cette loi qui furent Claude Dejeurd pour la Chambre et Serge Moureaux pour le Sénat, s'il convient de saluer la grande célérité du ministre de la Justice, Philippe Moureaux qui, quelques semaines à peine après son entrée en fonction, a tenu à mettre à exécution cette réforme prévue au programme gouvernemental, la vigilance ne doit pas se relâcher pour autant.

Une étape importante a été franchie, mais elle ne constitue qu'un premier pas vers l'établissement d'un statut de l'immigré définissant notamment ses droits sociaux et politiques ainsi que la reconnaissance de ses particularités culturelles spécifiques.

À LA CHAMBRE : LE MINISTRE RENVOIE LA QUESTION DE L'AMNISTIE... AU PARLEMENT.

AU SÉNAT : RECONNAISSANCE DE LA LAICITE

La Chambre, réunie jeudi, a poursuivi l'examen du budget de la Justice pour 1980.

Le retard en matière judiciaire et l'adoption et l'interruption de grossesse, ont été évoqués par Léona Detège (S.P.).

La question des magistrats est abordée par M. Risopoulos (F.D.F.).

Le ministre de la Justice, Philippe Moureaux, commence par dire qu'il défend un budget préparé par M. Van Elslande et en parité exécuté par M. Vanderpoorten. Il estime que l'informatique doit être introduite dans un esprit très large et qu'il s'agit d'un travail de longue durée.

Le ministre annonce que le gouvernement déposera la semaine prochaine un projet comparable à celui voté pour 1980 qui prévoit un blocage limité des loyers.

Il reconnaît qu'il existe en matière de jeux de hasard, une incertitude juridique. Il examinera le problème pour voir s'il est nécessaire de proposer aux Chambres un changement de la législation.

Quant à l'avortement, le ministre renvoie à la déclaration gou-

vernementale qui dit que... l'initiative en la matière appartient au Parlement. La commission « ad hoc » peut commencer ses travaux quand elle le désire, ajoute-t-il.

Autre sujet abordé au cours de ce débat : l'amnistie. Le ministre rappelle qu'on mène actuellement une politique d'examen de dossiers individuels. Pour lui, le moment n'est pas opportun pour prendre des mesures générales.

Aide européenne aux travailleurs licenciés dans la sidérurgie

La Chambre entend une question orale urgente de Madame Spaak (F.D.F.) sur la prise en charge par la Communauté européenne d'une partie des aides aux travailleurs du secteur sidérurgique privés de leur emploi.

Le ministre des Affaires étrangères répond que « tous les efforts sont entrepris du côté belge », qui a obtenu une inscription de principe au budget.

Au sein du Conseil européen des Affaires étrangères, un pré-

jugé favorable s'est dégagé en faveur d'une aide communautaire à caractère social dans le secteur de l'acier, mais il n'a malheureusement pas pu arriver à un accord ni sur l'ampleur de l'action, ni sur la base juridique, ni sur les modalités, ni sur le moyen d'en assurer le financement.

« Ces questions devront donc être reprises à une prochaine occasion, et la délégation belge continuera à agir avec détermination en faveur d'un recours à l'article 235 », conclut le ministre Nothomb.

La Chambre adopte ensuite, majorité contre opposition, les budgets des Affaires étrangères, de la Coopération au Développement et du Commerce extérieur, le budget des services du Premier ministre, les budgets des Affaires culturelles communes, des dotations culturelles et des dotations et le budget de la Justice.

Puis elle vote à l'unanimité, une résolution condamnant le régime en Uruguay.

Votes au Sénat

Le Sénat a adopté jeudi ensemble, en un seul vote, à l'unanimité, le projet augmentant les traitements des ministres du culte, et le projet portant sur la reconnaissance de la laïcité.

A l'unanimité aussi, sauf l'abstention de J. Hubin (P.S. de Huy), le Sénat a voté un projet de mesures contre les détournements éventuels d'équipements et de techniques nucléaires.

La majorité éternelle ensuite les budgets de l'Éducation nationale pour 1980. Les libéraux s'abstiennent comme prévu, tandis que la V.U. et le F.D.F.-R.W. votent négativement, ainsi que M. De Bondt (C.V.P.) sur le budget de l'Éducation nationale régime français.

M. Lahaye (P.V.V.) souhaite interpellier l'Exécutif de la Communauté française sur les grèves de la R.T.B.F. Cette matière n'est plus du ressort du Sénat, mais du Conseil culturel français. Il s'engage néanmoins un débat de procédure, qui n'apporte toutefois aucun élément nouveau.

Objectifs

Des extraits d'un journal, et c'est le cas ici, peuvent avoir pour objectifs de savoir que :

- le Parlement contrôle le gouvernement en votant le budget, en lui demandant des explications, voire des justifications de sa politique ;
- qu'il examine, amende éventuellement et vote les projets (ou propositions) de loi ;
- que les ministres ont un budget pour mener à bien leur politique.

Outre les objectifs cognitifs qui viennent d'être exposés, l'exercice prévu ici est une première occasion de mettre les élèves en présence d'articles complets et longs (document 7 par exemple) pour en isoler, sous la conduite du professeur, les paragraphes utiles.

Nous avons retenu exclusivement des extraits du journal *La Wallonie*, quotidien liégeois d'expression française et de tendance syndicale de gauche, parce que les titres, la présentation générale et le texte étaient à nos yeux plus accessibles à de jeunes élèves que ceux d'autres journaux. Parce que aussi les documents étaient destinés à être expérimentés dans la région liégeoise où ce quotidien est imprimé. Il fait donc partie de l'environnement culturel des élèves. C'est important.

Enfin, nous avons choisi les articles présentés ici dans la presse du mois de novembre 1980 car c'est à ce moment que nous avons traité ce sujet au Centre de Huy. Idéalement, le professeur recherchera, ou fera rechercher par ses élèves, des articles relatant des faits d'actualité.

Itinéraire méthodologique

On peut demander aux élèves de rechercher en groupes de cinq ou six, en raison de la présentation et du contenu des documents sélectionnés :

- comment le Parlement contrôle le gouvernement,
- ce dont il peut traiter.

Après la mise en commun et la discussion des propositions des différents groupes, on peut suggérer aux élèves de constituer, seul ou en équipe, des dossiers de presse relatifs au travail parlementaire.

Cahier des élèves

Les cahiers des élèves comprendront :

- les articles sélectionnés et examinés en classe,
- une synthèse de la matière,
- les documents complémentaires éventuellement recherchés par eux.

Transparents pour rétroprojecteur sur l'évolution des régimes politiques dans les sociétés contemporaines

Définition des transparents pour rétroprojecteur

On appelle « transparents » des feuilles de rodoïde qui, en raison de leur transparence, peuvent être superposées. Il est donc possible de compléter un transparent de base en lui ajoutant des feuilles supplémentaires au fur et à mesure de l'avancement de la matière : un exemple classique est celui des extensions successives de l'Empire romain. Il est également possible d'écrire sur transparent plutôt qu'au tableau noir : on reste ainsi face aux élèves et ceux-ci sont davantage attirés par la plage lumineuse que par le caractère austère du tableau traditionnel de nos classes. Les transparents pour rétroprojecteur sont d'ailleurs de plus en plus utilisés en dehors de l'école par les gens d'affaire et les spécialistes du *marketing*⁽²²⁾.

(22) C. LEGRAND, *Visualiser un exposé oral*, Paris, Editions d'Organisation, 1980. Un compte rendu de cet ouvrage est publié ci-après, p. 100-101.

Comment les construire ?

Plusieurs techniques existent. Le choix d'une technique plutôt que d'une autre dépend du temps et des moyens dont on dispose.

Il est possible de dactylographier par exemple un plan de leçon et de photocopier la page dactylographiée pour la transformer en transparent. En effet, plusieurs photocopieuses actuellement disponibles sur le marché peuvent être alimentées par des feuilles de radoïde de format A4. Cette technique permet d'obtenir un texte régulier. Cependant toutes les machines à écrire ne sont pas équipées de caractères suffisamment grands, seuls garants d'une lecture aisée du document projeté. On peut substituer à la dactylographie, technique rapide, le transfert de lettres disponibles dans le commerce ou utiliser un normographe. Ces deux dernières techniques ont l'avantage de produire des mots faciles à lire, mais il faut être patient pour construire le transparent.

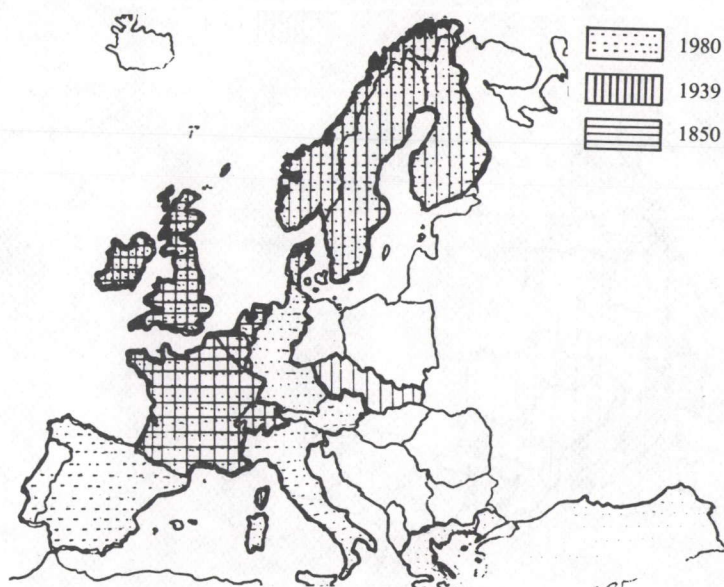
Dactylographie, utilisation de lettres transferts ou du normographe ont un inconvénient majeur : le plus souvent, en raison du passage obligé à la photocopieuse, les transparents produits sont en noir et blanc. Il vaut donc mieux écrire à la main, directement sur le transparent, afin de pouvoir utiliser les couleurs. Des couleurs « passent » mieux que d'autres : ce sont le noir, le violet, le bleu, le vert et le rouge. Deux types de marqueurs, en vente dans le commerce comme d'ailleurs les transparents, peuvent être utilisés : les marqueurs à alcool et les marqueurs à eau. On utilisera les premiers pour l'élaboration des textes, dessins, schémas, diagrammes,... qui doivent être conservés un certain temps et les seconds pour les annotations temporaires à porter aux transparents, pendant une leçon par exemple.

Enfin, il convient d'éviter de colorier de grandes surfaces avec des marqueurs car la projection du document ainsi réalisé mettra en évidence tous les traits de marqueurs. Il faut soit utiliser des trames différentes, à dessiner patiemment, soit utiliser des feuilles autocollantes de couleurs différentes réalisées dans la même matière.

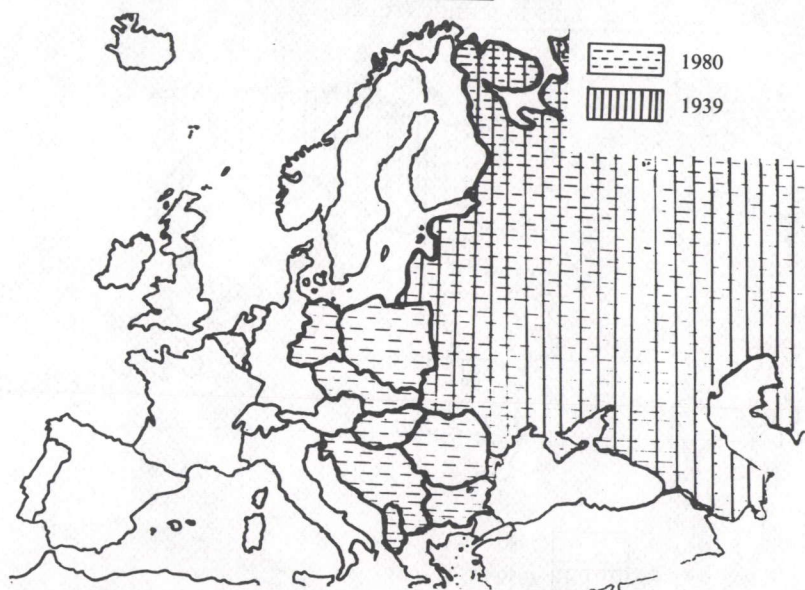
Leurs avantages pédagogiques compensent largement les inconvénients de leur construction !

Transparents sur l'évolution des régimes politiques

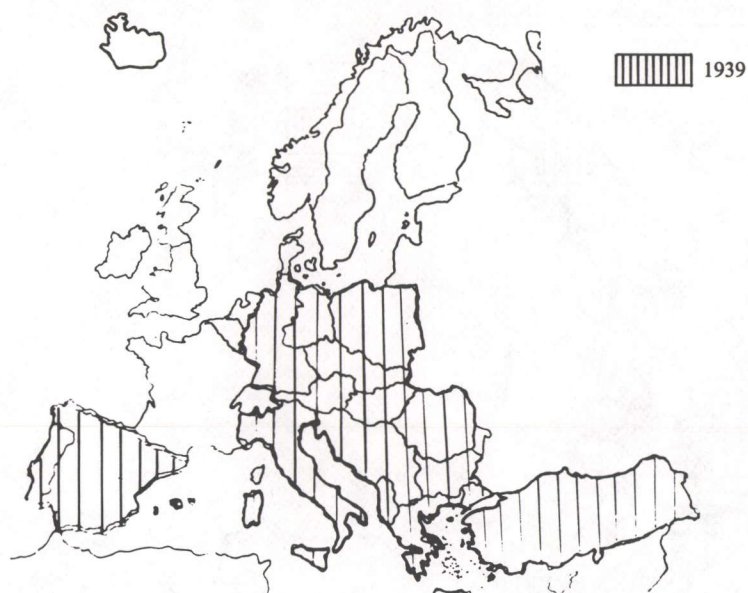
1. Les démocraties libérales en Europe (bleu)



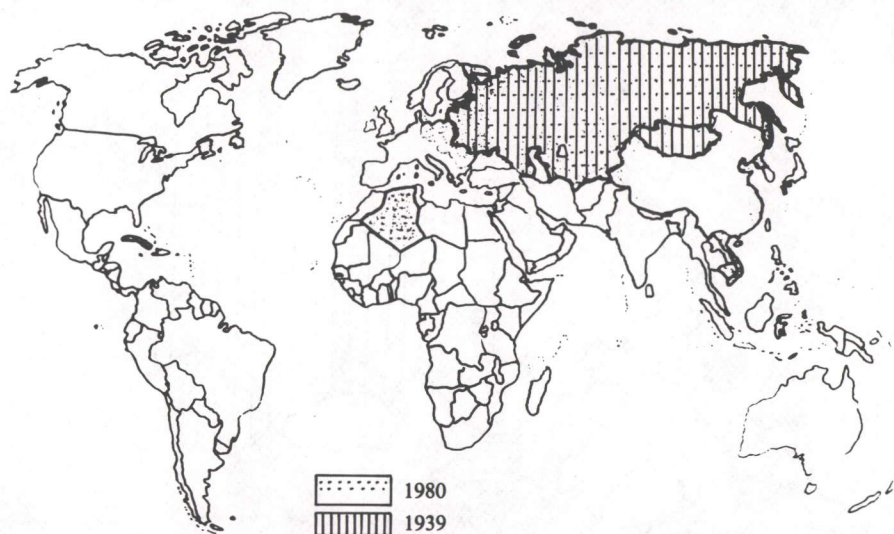
2. Les démocraties populaires en Europe (rouge)



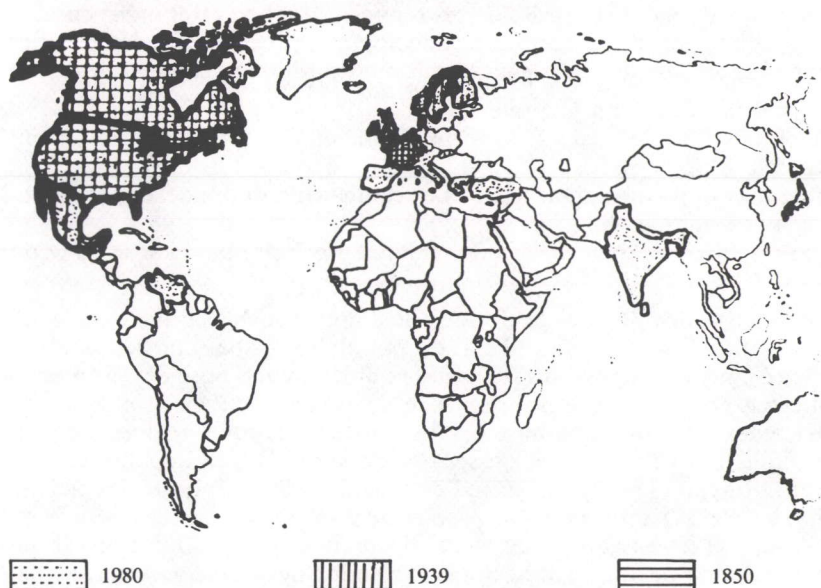
3. Les régimes fascistes en Europe (noir)



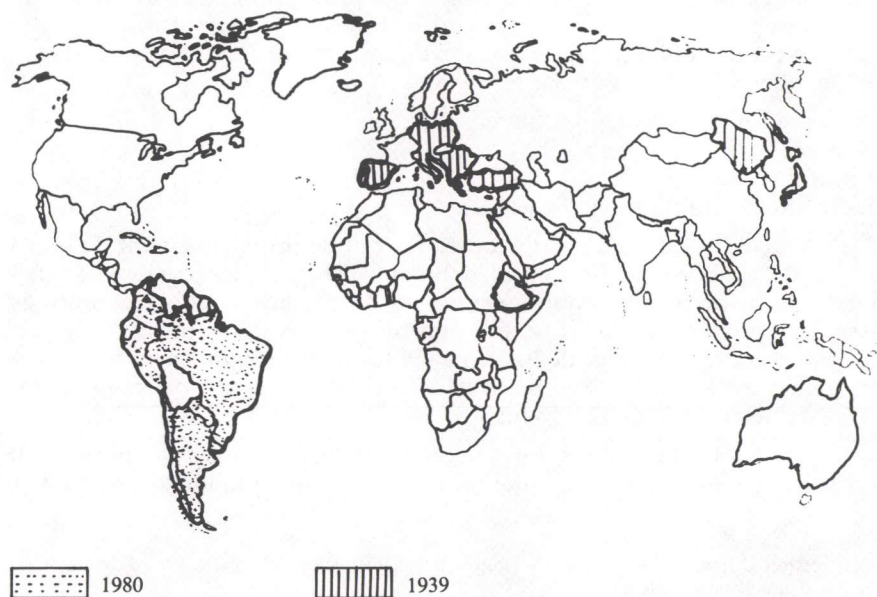
4. Les démocraties populaires dans le monde (rouge)



5. Les démocraties libérales dans le monde (bleu)



6. Les dictatures fascistes dans le monde (noir)



La construction de transparents sur l'évolution des régimes politiques contemporains répond au besoins de montrer aux élèves de 13-14 ans une représentation spatiale à la fois claire et précise de ces régimes. Il est en effet indispensable de situer la Belgique par rapport aux autres démocraties libérales, les démocraties libérales par rapport aux autres régimes politiques du monde contemporain.

Trois types de régime ont été retenus :

- les démocraties libérales dans le sens de régime constitutionnel et parlementaire avec pluralité de partis,
- les démocraties populaires dans le sens de régime constitutionnel et parlementaire avec parti unique⁽²³⁾,
- les dictatures fascistes dans le sens de régime autoritaire basé sur le culte du chef.

S'il est relativement facile de décider de l'appartenance d'un pays à un régime démocratique, — qu'il soit libéral ou populaire, — par contre, qualifier de fasciste le régime d'un pays dans le cas des régimes actuels pose des problèmes subtils. En effet, en 1981, où faut-il ranger les ex-colonies qu'elles soient asiatiques ou africaines : démocraties musclées du Sud-Est asiatique, régimes personnels de l'Afrique noire ? Où faut-il classer l'Afrique du Sud, la République islamique d'Iran, l'Égypte, les pays du golfe Persique ? Vu la complexité des problèmes et l'âge des élèves, nous avons provisoirement décidé de laisser ces pays en dehors du champ d'investigation des élèves du premier degré. Quiconque a un avis sur cette question devrait l'adresser à la Rédaction des *Cahiers*. A notre sens, des transparents plus nuancés, reprenant ces notions, devraient être réalisés pour les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

Trois moments ont été privilégiés pour le premier degré :

- 1850, époque de l'existence bien affirmée des principales démocraties libérales ;
- 1939, époque de la plus grande extension du fascisme de l'entre-deux-guerres ;
- 1980, époque actuelle vécue par les élèves.

Deux espaces géographiques ont été exploités :

- L'Europe,
- le Monde,

dans leurs limites politiques actuelles.

Il n'est en effet pas possible d'avoir et surtout de projeter, autant de fonds de carte qu'il y a eu de modifications de frontières. De plus, les frontières actuelles sont en principe mieux connues des élèves du premier degré. Au cours de l'analyse des transparents, le professeur pourra toujours faire apparaître les cas particuliers, pas exemple celui de l'Allemagne nazie par rapport aux deux Allemagnes d'aujourd'hui. Ces notions seront affinées aux degrés d'orientation (14-16 ans) et de détermination (16-18 ans).

Pourquoi avoir choisi deux espaces géographiques ? L'objectif primordial était, et reste, d'avoir une représentation cartographique mondiale des régimes

(23) L'expression « démocratie populaire » étant souvent utilisée par les *media*, nous l'avons préférée à « démocratie sociale ».

politiques afin d'obliger les élèves à se situer par rapport à un ensemble mondial. Cependant, la place de l'Europe est tellement réduite sur ces planisphères qu'il a été jugé nécessaire de construire des transparents spécifiques aux phénomènes européens étudiés⁽²⁴⁾.

Construction de transparents sur les régimes politiques (XIX^e-XX^e siècles)

Pour des raisons techniques, liées à l'impression de la revue, les transparents ici proposés montrent les trois régimes politiques définis dans leur évolution. Et, bien sûr, comportent une série européenne et une série mondiale.

L'utilisation pédagogique de ces cartes suppose :

- la réalisation sur transparents de deux fonds de carte (Europe et Monde au format approximatif de 21 cm × 16 cm). Ces fonds de carte seront réalisés avec des marqueurs noirs. Les fonds de carte seront choisis dans n'importe quel atlas d'histoire ou de géographie (Europe politique actuelle, Monde politique actuel) ;
- la réalisation d'autant de volets transparents qu'il y a de trames et de dates par régime politique. Les volets transparents seront dessinés avec des marqueurs indélébiles bleus pour les démocraties libérales, rouges pour les démocraties populaires et noirs pour les régimes fascistes. Les couleurs ont été choisies en raison de leur luminosité et parce qu'elles correspondent à la sémiologie utilisée pour représenter les idéologies politiques en cause ;
- le respect des trames proposées. En effet, à chaque moment de l'histoire retenu, — pour rappel 1850, 1939 et 1980, — correspond une trame différente. Et cette trame est commune aux trois régimes politiques : ce sont les couleurs qui les différencient au niveau cartographique.

Quand et comment utiliser ces transparents sur les régimes politiques ? Objectifs poursuivis

Les transparents proposés ici sur les régimes politiques contemporains peuvent être utilisés à des moments différents de la séquence d'enseignement en fonction des objectifs poursuivis.

Ils peuvent servir de motivation à l'étude du sujet. Dans ce cas, le professeur fera relever successivement les démocraties libérales existant en 1980, les démocraties sociales et les régimes fascistes existant à la même époque. Il proposera ensuite l'étude de chacun de ces régimes politiques et les replacera dans leur évolution.

Au cours des expériences réalisées dans des classes de l'enseignement secondaire, ils ont le plus souvent servi de supports à la réalisation de synthèses partielles. Ainsi, après l'étude de la démocratie belge, les transparents sur les

(24) Cette nécessité est apparue au cours de l'année scolaire 1979-1980 aux premiers réalisateurs et expérimentateurs de ces transparents : Martine Palatre, Marthe Lucas et Philippe Henrion. Voir note 11, p. 75.

démocraties libérales ont permis de se rendre compte qu'il existait en 1980 d'autres démocraties libérales, tant en Europe que dans le Monde. La comparaison des transparents relatifs à 1850, 1939 et 1980 a permis de saisir le succès de ce type de régime dans les pays d'économie capitaliste. Après l'étude des régimes fascistes, les transparents visualisant géographiquement ces régimes ont été analysés en soi d'abord et en comparaison avec ceux qui montraient les régimes de démocratie libérale ensuite. Enfin, le même travail a été répété après l'étude des démocraties populaires.

Les transparents ont permis de mieux fixer les connaissances. La projection de chacun des volets supposait la définition du régime politique étudié, l'explication des termes relevant du vocabulaire politique : institution, démocratie, régime parlementaire, dictature, régime à parti unique, etc. Ils ont été l'occasion de faire restituer par les élèves les caractéristiques de ces régimes en tenant compte du contexte historique. Ces expériences ont également permis des relations cartographiques entre :

- les régimes politiques étudiés d'une part, les pays riches et pauvres d'autre part,
- les pays industrialisés et les pays non-industrialisés,
- les pays alphabétisés et les autres,
- etc.

En conclusion, l'exploitation pédagogique des transparents sur les régimes politiques doit permettre de mieux fixer les connaissances. Elle doit développer des savoir-faire comme transposer des phénomènes étudiés en classe sur une carte, ou encore synthétiser un ensemble de notions disparates.

Cahier des élèves

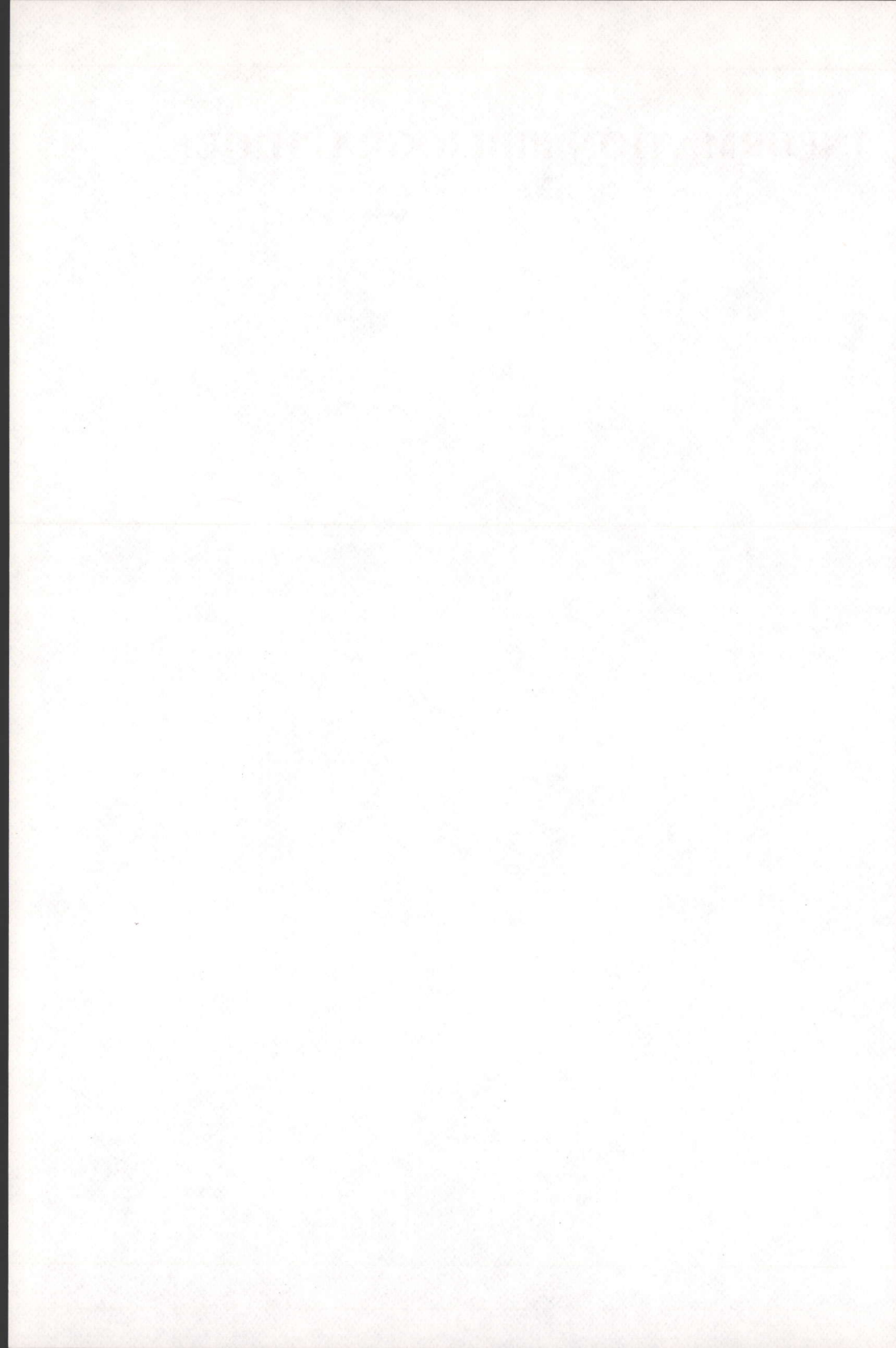
Nous proposons que figurent dans le cahier des élèves les cartes politiques de l'Europe et du Monde telles qu'elles sont présentées dans cet article. En guise d'exercice, — et aussi pour les rendre plus claires et plus lisibles, — les élèves les colorieront en tenant compte des couleurs symbolisant chaque régime politique.

* * *

La suite de cet article (à paraître) traitera de l'utilisation de films et d'un montage audio-visuel sur les fascismes.

Lily ROCHETTE, Georges DENOISEUX
et Maggy HODEIGE.

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE



À PROPOS DE...

1. Les collections d'histoire publiées chez Artis-Historia

Les habitants de la Belgique connaissent bien le système des « timbres Artis-Historia » : acheter des produits alimentaires comportant ces timbres et les échanger ensuite contre des livres, des bibliocassettes... qui par ailleurs peuvent être achetées par ceux qui n'auraient pas la patience de collectionner les timbres. Au total, un moyen qui permet d'introduire le livre dans des milieux socio-culturels peu disposés à acheter ce produit jugé superflu.

Deux collections récentes doivent retenir l'attention de tous les professeurs d'histoire : la collection « Cités de Belgique » et la collection « Un passé pour dix millions de Belges ». Toutes deux présentent de nombreuses photographies en couleur sur l'histoire et l'art. La première est disponible sous forme de livre dans lequel le lecteur doit coller les illustrations, la seconde sous forme de bibliocassette, c'est-à-dire sous forme de fiches.

STIENNON Jacques et MAHAUX Charles, *Liège*, coll. « Cités de Belgique », Bruxelles, Artis-Historia, 1981.

Ce volume, rédigé par un historien liégeois, présente la naissance de Liège, sa croissance et sa destruction par Charles le Téméraire en 1468, son renouveau d'Erard de la Marck au XX^e siècle. Il se termine par une orientation bibliographique sélective. Son texte et cette orientation bibliographique à eux seuls justifient déjà l'utilisation du livre comme *précis d'histoire liégeoise* dans l'enseignement secondaire belge. A ces qualités de fond, il faut ajouter les qualités des illustrations : prouesses techniques, variété des documents sélectionnés pour coller au texte. On y trouve en effet des photographies de paysages et de monuments, de coins typiques de la ville, parfois mal connus des Liégeois eux-mêmes ; des reproductions de l'évangélaire de Notger, du *Christ en croix* et de la *Vierge d'Evegnée* conservés au Musée d'art religieux et d'art mosan, de livres d'heures peu connus, de peintures...

A faire connaître par les élèves. A se procurer pour la classe d'histoire.

M.H.

D'HAENENS Albert, *Une bibliocassette sur les institutions et la vie politique*, coll. « Un passé pour dix millions de Belges », Bruxelles, Artis-Historia, 1981.

Après la bibliocassette intitulée *Vies quotidiennes* dont nous avons rendu compte dans un précédent cahier⁽¹⁾, voici la bibliocassette relative aux institutions et à la vie politique de la Belgique.

* * *

Rappelons tout d'abord les objectifs de la collection. Il s'agit d'amener tout un chacun à concevoir l'histoire sans la limiter à la seule pratique scolaire, à reconstruire le passé pour comprendre le présent. Il s'agit de faire en sorte que chacun d'entre nous, historien ou non, intervienne activement dans l'élaboration de son histoire, à partir des traces qui en subsistent, tout comme dans la construction de son avenir, et cela pour être maître de son présent.

Cette documentation est donc prévue pour une pratique historique active. Elle met à la disposition des adultes et des adolescents un ensemble d'informations sur le passé. Ces informations sont reproduites « non dans un livre qui impose un seul agencement séquentiel des unités, mais sur des fiches qui admettent autant d'agencements différents qu'il y a de constructeurs, d'historiens ».

Complète, cette documentation comprendra, outre les deux bibliocassettes déjà citées, des bibliocassettes sur *Economies et sociétés*, *Sociétés et techniques*, *Religion et sacré*.

Enfin, chaque bibliocassette se composera de soixante unités d'information de base (fiches en couleur) et de soixante unités d'information complémentaire (fiches en noir et blanc). La fiche en couleur comporte à son verso l'explication du document en couleur publié au recto ; elle le situe dans le temps et dans l'espace. La fiche en noir et blanc complète et explique l'information de base portée sur la fiche en couleur ; elle évoque le contexte historique par des commentaires, des documents complémentaires (documents littéraires, documents d'archives, documents iconographiques), elle propose des livres à lire, des musées à visiter...

* * *

La bibliocassette sur les institutions et la vie politique de la Belgique comprend des unités d'information sur :

- *la révolution de 1830* : sa préparation et son enclenchement, son déroulement tant à Bruxelles qu'en province ;
- *l'histoire politique et institutionnelle de la Belgique après 1830* : l'esprit et le contenu de la constitution, ses modifications successives ; la signification et les fonctions de la monarchie constitutionnelle, de Léopold I^{er} à Baudouin I^{er} ; les rouages institutionnels de la Belgique moderne (pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, système électoral, administrations centrale, provinciale et communale, le système linguistique, la question scolaire) ; les partis politiques ; le rôle international de la Belgique, de 1830 à 1980 ;

(1) Voir *Cahiers de Clio. Sciences de l'homme et de son environnement*, n° 65, p. 138, Bruxelles-Liège, Centre de la Pédagogie de l'Histoire et des Sciences de l'Homme, 19.

— *l'histoire politique et institutionnelle de la Belgique avant 1830* : les diverses puissances occupantes, des Romains aux Hollandais ; les souverains étrangers qui marquèrent notre histoire ; les organisations territoriales et administratives successives, de la tribu gauloise à la principauté.

* * *

Développer la pratique historique en dehors de l'école, c'est aussi initier à la pratique historique à l'école. Les objectifs et les méthodes préconisés par le professeur D'Haenens sont d'ailleurs en concordance avec la conception de l'enseignement de l'histoire telle qu'elle est diffusée dans l'enseignement officiel belge depuis la rénovation de cet enseignement (1968).

Les bibliocassettes pourront donc prendre aisément place à côté des autres « traces » proposées aux élèves pour qu'ils reconstruisent peu à peu le passé. A mon sens, celle sur les institutions et la vie politique belges pourrait être utilisée avec profit en deuxième année de l'enseignement secondaire, pour étudier *L'Homme et l'Etat*, des groupes d'élèves travaillant sur documents différents et complémentaires de l'histoire de la Belgique après 1830.

A faire connaître aux élèves pour qu'ils se procurent cette collection par le biais des « timbres Artis-Historia ». A se procurer pour la bibliothèque de la classe d'histoire en espérant que les jeunes pratiqueront l'histoire à l'école et en dehors de l'école.

M.H.

2. La crise du XX^e siècle

LORENZI J.-H., PASTRE O., TOLEDANO J., *La crise du XX^e siècle*, Paris, Economica, 1980.

A l'aide essentiellement des concepts marxistes [plus-value (PL), taux de profit, valeur travail, capital constant (C), capital variable (V), etc.], les auteurs qui ne sont pas marxistes tentent une analyse non dogmatique de la crise actuelle.

La grande crise de 1929 est la dernière crise du modèle XIX^e siècle, — modèle d'accumulation extensive, — la crise actuelle est la première du modèle d'accumulation intensive et donc pour reprendre le titre : la crise du XX^e siècle.

Jusqu'en 1930, selon les auteurs, l'accumulation, c'est-à-dire le réinvestissement du profit générateur d'un nouvel accroissement du profit, consiste surtout en une mise à contribution du facteur travail d'un point de vue quantitatif d'abord avec l'augmentation continue de la population active, d'un point de vue qualitatif ensuite avec l'intensification du travail (la parcellisation de Taylor par exemple). La diminution progressive du temps de travail ne compense que très partiellement l'intensification du travail.

Le progrès technique est, à l'époque, relativement faible et ne permet pas des gains importants de productivité réelle soit une diminution effective du temps de travail nécessaire à la production d'un objet.

Comment se développe la crise dans un tel modèle ? L'accumulation extensive se heurte à la croissance démographique qui n'est pas illimitée et/ou à la résistance physique et politique du monde ouvrier. Il faut substituer le capital au travail mais en l'absence de progrès technique c'est exclu. Il ne reste qu'à développer les secteurs les plus capitalistiques, ceux qui occupent le moins de main-d'œuvre, avec comme conséquence la chute du taux de profit (taux de profit = $\frac{PL}{C + V}$ avec C qui augmente). Les quelques possibilités de progrès techniques qui existent au niveau de la production des biens capitaux ne viennent rien changer à l'affaire. De toute façon, la croissance vient se heurter à d'autres obstacles : les progrès de la productivité ne sont guère applicables aux biens de consommation du XIX^e siècle qui, à l'exception du textile, se prêtent mal à la grande série (en 1929, 60% du revenu sont encore consacrés à l'alimentation). La faiblesse des salaires fait que toute tentative pour passer à la croissance basée sur les gains de productivité échoue contre la faiblesse des débouchés.

A partir des années '30-'50, le nouveau modèle d'accumulation intensive se met en place. Deux phénomènes essentiels le caractérisent :

- 1° le progrès technique, qui induit une hausse continue de la productivité du capital et du travail, permet une diminution relative de la valeur des biens capitaux tout en rendant obsolètes ceux fabriqués auparavant. Ce phénomène contrecarre l'accroissement de l'intensité capitaliste responsable de la tendance à la baisse du taux de profit. Mécanisation accrue et baisse du taux de profit ne vont plus automatiquement de pair, c'est évidemment une remise en cause de la fameuse loi tendancielle de Marx ;
- 2° l'augmentation du salaire réel et la consommation de masse constituent la seconde caractéristique. Ford est le premier, en 1914, à comprendre que l'organisation scientifique du travail de Taylor débouche sur une impasse. L'augmentation du pouvoir d'achat des ouvriers est indispensable pour une nouvelle croissance. En Europe, l'action syndicale conduit au même résultat.

Les deux phénomènes sont intimement liés car la croissance du pouvoir d'achat a modifié la norme de consommation au profit de biens de consommation durables (télévisions, appareils ménagers, voitures) or ceux-ci, par application du progrès technique, sont susceptibles d'une production standardisée en grande série.

Notons bien qu'une amélioration du salaire ouvrier n'implique pas automatiquement une diminution du profit à condition qu'il y ait une augmentation considérable de la productivité : la baisse de valeur des biens de consommation se répartissant entre les consommateurs et les patrons.

On est ainsi libéré des contraintes du modèle intensif et on peut comprendre les quelques décennies de prospérité exceptionnelle avant 1970. Comment alors expliquer la crise actuelle qui n'était pas inéluctable comme la crise du modèle extensif ?

Entre 1960 et 1973, la courbe des gains de productivité s'est inversée. De nombreuses explications souvent contradictoires sont avancées : la plus vraisemblable met en cause la crise du travail (l'intérêt pour la vie ne se réduit plus au monde du travail). L'absentéisme dans les entreprises a évidemment un coût, il

équivalait au minimum à quelques dizaines de % de l'ensemble des coûts de main-d'œuvre. Autre élément : l'épuisement de la norme de consommation : saturation des biens de consommation durable. Et enfin la tertiarisation de la consommation a conduit à développer un grand nombre d'emplois « improductifs », c'est-à-dire non générateurs d'une plus-value servant à l'accumulation.

La diminution de la productivité combinée avec une augmentation continue du pouvoir d'achat aboutit au début des années '70 à une diminution du taux de profit. L'inflation a permis durant un temps d'augmenter la rentabilité apparente des entreprises, ne serait-ce que pour la raison qu'en comptabilité les actifs ne sont pas réévalués. Mais dans un deuxième temps, l'inflation aggrave l'absence de rentabilité réelle : les nouveaux emprunts ont des taux plus élevés, or la rentabilité moindre réduit les possibilités d'autofinancement.

Les politiques keynésiennes se sont révélées totalement inefficaces, soit que la relance du pouvoir d'achat ne redresse en rien le taux de profit car elles ne modifient en rien la régression de la productivité, soit que la création d'emplois pour lutter contre le chômage consiste surtout en création d'emplois de type « improductif ».

Quant aux politiques libérales, monétaristes, etc. (Barre, Thatcher) qui visent par la modération salariale à restaurer directement le profit en espérant la relance naturelle de l'investissement puis de l'emploi et enfin de la consommation, elles font également long feu. Les profits augmentent mais comme il n'y a aucune perspective de forte croissance de consommation, et pour cause, les investissements stagnent ou alors ce sont des investissements de rationalisation.

Comment les nations occidentales sortiront-elles du marasme actuel ? Il faudrait de nouvelles filières de production capables de faire apparaître des gains de productivité, de promouvoir une nouvelle norme de consommation et de transformer le travail « improductif » en travail « productif ». La filière électronique, par exemple, répond à toutes ces conditions avec sa capacité de modifier tous les processus de production et le mode de consommation. Malheureusement, il en résultera une diminution de l'offre globale de travail, « la sortie de crise fera vraisemblablement plus de victimes qu'elle n'en a produits jusqu'ici ». Mais comme cette nouvelle consommation va faire doubler le temps passé devant la télévision ou la péri-télévision, il faudra probablement, pour favoriser les débouchés, réduire la durée moyenne du travail, réduction qui serait plus une conséquence de la crise qu'un moyen d'en sortir.

Comme on peut s'en rendre compte, les auteurs proposent, à partir d'éléments qui n'ont souvent rien d'original, deux modèles explicatifs des crises du monde de production capitaliste. La distinction entre les deux types d'accumulation vaut ce que valent les statistiques. Celles du XX^e siècle seront probablement discutées.

Les auteurs ne se contentent cependant pas d'une analyse théorique, c'est dans la réalité concrète des faits, en historiens, qu'ils étudient les crises de 1882/1890, 1929 et 1970.

Il s'agit d'un livre souvent ardu sans parler de l'accompagnement mathématique qui permet une formulation plus précise mais n'ajoute rien à la démonstration.

G.V.L.

3. Les ressources du service historique de l'armée

Le *Service historique de l'Armée (S.H.F.A.)*, 79-81, avenue de Cortenberg, 1040 Bruxelles, met à la disposition des historiens :

- un service central de repérage permettant de trouver des documents dans les archives, la bibliothèque, la photothèque, la cartothèque et l'enregistrement sur microfilms ;
- des documents classés par périodes ou par thèmes comprenant les pièces ayant trait, par exemple, à l'infanterie, l'aviation, l'artillerie, la marine ; à la campagne madhiste ; à la campagne des volontaires du Mexique ; à la campagne de Corée ; aux campagnes de secours de Stanleyville, Kolwezi ; aux Belges incorporés dans le corps des auto-mitrailleuses combattant en Russie en 1916 ; aux Belges des para-commandos lors de la seconde guerre mondiale ; aux Belges engagés dans la *Légion étrangère*, dans la *Royal Navy*, dans la *Royal Air Force* ; aux bombardements par V1 et V2 ; aux premières machines volantes ; aux renseignements fournis à Londres par les services belges de renseignements pendant la seconde guerre mondiale ; aux divers régiments belges, etc.

Le *Service historique de l'Armée* se charge aussi de la publication d'ouvrages spécialisés et il diffuse l'ouvrage *L'histoire de l'armée belge de 1830 à nos jours* en 2 volumes dont le premier sort en 1981 et le second en 1982. D'autre part, il édite *MEMO*, revue bi-mensuelle dont les rubriques principales traitent des acquisitions du service, de l'histoire des opérations militaires extérieures, des événements des deux guerres mondiales, etc.

Le *Service historique de l'Armée* organisera, en collaboration avec le ministère de l'Education nationale et de la Culture française, un concours qui aura comme objet le thème *A la découverte de l'histoire de ma ville, de mon village ou de ma région*. Les établissements d'enseignement secondaire ont été avertis en mai 1981 des conditions de participation.

D.D.-L.

4. L'utilisation des transparents

LEGRAND Claude, *Visualiser un exposé oral*, Paris, Les Editions d'Organisation, 1980.

Les professeurs, et les professeurs d'histoire et de sciences sociales notamment, liront avec intérêt cet ouvrage écrit par un licencié en psychologie à l'intention, essentiellement, des cadres d'entreprises chargés de convaincre, d'enlever des marchés, etc.

Ils y découvriront qu'un des supports pédagogiques dédaignés par les professeurs de sciences humaines en général, à savoir le rétroprojecteur, — et son

accompagnement, des feuilles A4 de plastique transparent, — est de plus en plus utilisé hors de l'école, dans le monde des affaires plus particulièrement, par qui-conque veut se faire comprendre de son auditoire et/ou convaincre.

Après avoir fait saisir la différence entre un *exposé avec aides visuelles* (exposé où les transparents sont projetés après les différentes parties de l'exposé) et *exposé avec supports audio-visuels* (exposé où les supports visuels, présentés sous forme de plans, de dessins, de graphiques facilitent la compréhension du discours), l'auteur envisage les stratégies que la projection de transparents permet, les modes de présentation qu'elle suppose et enfin la manière d'animer la présentation.

Moyens privilégiés pour transmettre des connaissances mais aussi supports de qualité pour exercer l'analyse, le sens critique... les transparents devraient être introduits dans la classe d'histoire :

- à l'occasion des exposés faits par les élèves afin qu'ils communiquent mieux et plus aisément les informations qu'ils détiennent à leurs condisciples et à leur professeur ;
- à l'occasion d'un exposé fait par le professeur, celui-ci étant une méthode parmi d'autres, à ne pas privilégier mais à ne pas exclure non plus de l'enseignement. Armer les élèves pour la vie active, c'est aussi leur apprendre à écouter les autres et à savoir discuter les informations présentées, — ce livre en est une preuve ;
- pour l'analyse collective de certains documents d'histoire ;
- pour la réalisation de synthèses en lieu et place du tableau noir ;
- pour la transposition sous forme de dessins schématiques de certains documents écrits ;
- etc.

A lire, à méditer pour en tirer le meilleur profit pédagogique.

M.H.

BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DU HAINAUT

Les *Cahiers de Clio* ont publié en 1966, en leur numéro 5, une *Introduction bibliographique à l'histoire du Hainaut* sous la signature de Jean Dugnoille ⁽¹⁾. Cette bibliographie peut être considérée sinon comme exhaustive, ce qui n'était pas son objet, du moins comme complète au niveau de l'usage qui peut en être fait dans l'enseignement. Aucun des titres alors relevés dans les diverses rubriques ne sera repris ici. Il s'agira dans le cas présent de compléments constitués par les publications postérieures à 1965, c'est-à-dire au cours des quinze dernières années et, sans doute, dans l'avenir serait-il souhaitable de procéder par tranches chronologiques de dix années. Il sera aussi fait mention complémentaire de périodiques et publications qui ont depuis 1965 publié des documents relatifs au Hainaut.

Il paraît utile de signaler que des dossiers *Archives-Documents-Enseignement* sont en cours d'élaboration au niveau des enseignants et de l'inspection et que plusieurs concerneront le Hainaut ; ils constituent un bon instrument de documentation, largement illustré⁽²⁾.

Il faut aussi noter que la *Bibliographie quinquennale de l'histoire du Hainaut* continue et que le volume 5 consacré à la période 1951-1975 sortira de presse en 1980-81 (le travail de dépouillement a été réalisé par une équipe « cadre spécial temporaire » sous la direction scientifique de *Hannonia*) ; il constituera un outil de travail indispensable aux chercheurs et aux enseignants⁽³⁾.

La même disposition, les mêmes subdivisions que celles adoptées par les *Cahiers de Clio* en 1966 seront adoptées ici. A la bibliographie relative au Hainaut, il est ajouté un paragraphe pour Mouscron-Comines-Warneton-Bas Warneton-Ploegsteert rattachés à cette province en 1963.

A l'*Introduction bibliographique* de Jean Dugnoille en 1966, on ajoutera donc les compléments suivants :

- (1) J. DUGNOILLE, *Introduction bibliographique à l'histoire du Hainaut*, dans *Cahiers de Clio. Carrefour des historiens et des enseignants*, n° 5, pp. 78-91, Bruxelles, Esseo, 1966.
- (2) *Dossiers Archives-Documents-Enseignement*, Bruxelles, Ministère de l'Education nationale, Organisation des Etudes.
- (3) R. VANDERBORGHT, *Bibliographie quinquennale de l'histoire du Hainaut*, IV : 1946-1950, avec index récapitulatifs 1919-1950, Publication extraordinaire du Cercle archéologique de Mons, Mons, 1963.

1. Bibliographie générale

A. Périodiques

- A.C.S.T.G.H. *Annales du Cercle d'histoire et d'archéologie de Saint-Ghislain et de la région.*
- A.F.A.H.B. *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.*
- A.P.A.E. *Anciens Pays et Assemblées d'Etats.*
- B.C.A.I. *Bulletin du Centre d'archéologie industrielle.*
- B.C.R.E.H.S.G. *Bulletin du Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale.*
- B.C.R.M.S. *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites.*
- B.N. *Biographie nationale.*
- C.A.F.L.C. *Cercle archéologique et folklorique de la Louvière et du Centre.*
- C.H.A.T. *Centre d'histoire et d'art de la Thudinie.*
- C.M. *Cahiers de Mariemont.*
- E.M.V.W. *Enquêtes du musée de la vie wallonne.*
- H.T. *Hainaut-Tourisme.*
- M.H.A. *La maison d'hier et d'aujourd'hui.*
- M.S.H.C.W. *Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région, Bas-Warneton.*
- P.S.H.R.R. *Publications de la Société d'histoire de la région de Rance.*
- R.B.H.C. *Revue belge d'histoire contemporaine.*
- R.B.H.M. *Revue belge d'histoire militaire.*
- R.D.T. *Revue diocésaine de Tournai.*
- S. *Scriptorium.*
- S.A.B. *Société d'archéologie de Binche.*
- S.H.A.T. *Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai.*
- S.H.R.R. *Société d'histoire régionale de Beaumont-Chimay.*
- V.W. *Vie wallonne.*

B. Bibliographie

- BEIRENS Gérard, *Guide des bibliothèques de Belgique*, t. 6, Province de Hainaut, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, 1974.
- BROUETTE E., *Bibliographie de l'histoire locale des arrondissements de Charleroi et de Thuin*, dans B.S.R.P.A.C., 1951-1958.
- DAYEZ-DRUPPEL Cécile, *Bibliographie de l'histoire du Hainaut, 1966-1970*, manuscrit dactylographié, 1977.
- LEFÈVRE P., *Répertoire des journaux et périodiques de l'arrondissement de*

- Mons (1786-1940)*, dans *Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine*, n° 88, Paris-Louvain, 1980.
- MILLET A., *Abbaye de Bonne-Espérance. Bibliographie*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. 35, pp. 329-348, 1959.
 - *Table générale des publications du Cercle archéologique de Mons, 1856-1979*, Mons, 1980.
 - VANDEPUTTE Jean, *Bibliographie de l'histoire du Hainaut, 1951-1955*, manuscrit dactylographié, 1970.
 - Voir aussi la bibliographie annuelle de la *Revue belge d'histoire contemporaine (R.B.H.C.)*.

2. Géographie et économie régionales

A. Géographie - Démographie

- ANDRÉ Robert, *Chronique démographique. Démographie régionale et fusion de communes. Le cas montois*, dans *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 1, pp. 135-150, 1971.
- ANDRÉ Robert, *La démographie des deux Hainaut*, dans *Le Hainaut franco-belge*, pp. 65-85, Valenciennes, Institut d'études et d'action démographiques des régions Nord et Picardie, 1971.
- ANDRÉ Robert, *La démographie du Hainaut*, t. 1, *Charleroi et son agglomération*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'U.L.B., 1970.
- ANDRÉ Robert, *La démographie du Hainaut*, t. 2, *L'Entre-Sambre-et-Meuse hennuyère*, Bruxelles, Institut de sociologie de l'U.L.B., 1972.
- ANDRÉ Robert, *Vieillesse et surmortalité en Hainaut*, dans *Le Hainaut français et belge*, dans *A.E.D.E.*, pp. 107-123, Mons, [1969].
- ARNOULD Maurice-A., *Le Hainaut. Evolution historique d'un concept géographique. Hainaut français et belge*, dans *A.E.D.E.*, pp. 15-42, Mons, [1969].
- ARNOULD Maurice-A., *Mortalité et épidémies sous l'ancien régime dans le Hainaut et quelques régions limitrophes*, Actes du colloque international de démographie historique, Liège, 18-20 avril 1963, pp. 465-481, Paris, [1965].
- FICHEFET J., *La région du Centre. Connaissance du milieu géographique*, dans *Rencontres*, numéros 1-2, pp. 65-85, 1963.
- GYSELINGS René, *Données récentes concernant la mortalité infantile en Hainaut*, dans *Le Hainaut français et belge*, dans *A.E.D.E.*, pp. 125-134, [1969].
- *Le Hainaut franco-belge*, Valenciennes, 1971.
- JACQUES Fr., *La population de Charleroi en 1780. Composition nominative des ménages. Classement par état social et emplois*, dans *M.P.S.S.A.L.H.*, t. 82, pp. 89-143, 1969.
- LEMAN P., *Les voies romaines de la Belgique seconde*, 3 vol., s.1. [Université de Lille], 1972.

- PIERARD Christiane, *Un exemplaire de la Tabula itineraria ou Tabula Peutingeriana, édition Moretus 1598, conservé à Mons*, dans *Quaerendo*, numéros 1-3, pp. 201-216, 1971.
- *Plans en relief de villes belges, levés par des ingénieurs militaires français, XVII^e-XIX^e siècles* (Ath par J.P. DUGNOILLE et R. SANSEN), (Charleroi par M.A. ARNOULD), (Tournai par F. VERCAUTEREN), (...), Bruxelles, *Pro civitate*, 1965.
- SEVRIN Robert, *L'aménagement de l'Escaut à travers les âges*, dans *A.S.H.A.T.*, t. 25, pp. 77-132, Tournai, 1977.
- SEVRIN Robert, *Contribution à la géographie administrative du Hainaut*, dans *Le Hainaut économique*, n° 3, pp. 9-144, septembre 1961.
- SEVRIN Robert et FICHEFET J., *Géographie [du Hainaut]*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 23-53, 1962.

B. Economie

- ANNAERT Jean, *Le réseau urbain du Hainaut, Hainaut français et belge*, dans *A.E.D.E.*, pp. 81-93, Mons, 1969.
- BAL Willy, *La faillite de 1830. Elie Baussart et le mouvement régionaliste*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1973.
- *Bois-du-Luc, cité vivante*, Histoire-archéologie-architecture industrielle du 22 octobre au 21 novembre 1976, Bureau des charbonnages du Bois-du-Luc à Houdeng-Aimeries, Haine-Saint-Pierre, 1976.
- BRUWIER Marinette, *La description de la machine à feu de Bois-de-Boussu dans l'Encyclopédie*, dans *Liber memorialis Emile Cornez*, dans *A.P.A.E.*, t. 56, pp. 187-206, Paris-Louvain, 1972.
- BRUWIER Marinette, *La révolution industrielle en Hainaut*, dans *Cahiers de Clio*, n° 17, pp. 42-56, 1969.
- CHAMBON Raymond, *Trois siècles de verrerie au pays de Charleroi, 1669-1969*, Charleroi, catalogue édité par le Musée du verre, 1969.
- DARQUENNE Roger, *La dette publique belge de 1790 à 1830 : le cas du Hainaut*, Bruxelles, *Pro civitate*, 1978.
- DEBEHAULT C., *Les terrils de charbonnage du Borinage*, dans *Revue belge de géographie*, t. 92, numéros 1-2, pp. 9-60, 1968.
- DERNELLE Maurice, *Une réalisation impériale appelée à disparaître. Le canal de Mons à Condé*, dans *B.S.B.E.N.*, t. 64, pp. 16-19, 1968.
- IBIDEM, *Une réalisation impériale disparaît. Le canal de Mons à Condé*, dans *H.T.*, n° 135, pp. 123-126, juillet 1969.
- DESART Robert, *Les moulins à eau de Belgique. 1. Hainaut-Flandres*, Bruxelles, 1968.
- DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, *Le commerce du charbon dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII^e siècle*, dans *R.B.P.H.*, t. 46, 2, pp. 393-421, 1968.
- DOUXCHAMPS-LEFÈVRE Cécile, *Les premiers essais de fabrication du coke dans les charbonnages du Nord de la France et de la région de Charleroi à la fin du XVIII^e siècle*, dans *R.N.*, n° 196, pp. 25-34, 1968.

- DUJARDIN Claire, *La pierre bleue au XVIII^e siècle dans les Pays-Bas*, Mémoire de licence, Bruxelles, U.L.B., 1975.
- DUMOULIN Jean et PYCKE Jacques, *Les moulins et les maisons du Chapitre cathédral de Tournai au moyen âge, Documents extraits des polyptyques de ce Chapitre* dans *Horae Tornacenses (1171-1971)*, Recueil d'études d'histoire publiées à l'occasion du VIII^e centenaire de la consécration de la cathédrale de Tournai, pp. 292-328, Tournai, Archives de la Cathédrale, 1971.
- DUVOSQUEL Jean-Marie, *Documents comptables de l'hôpital de Comines, XIV^e-XV^e siècles*, Mémoires du Cercle royal historique et archéologique de Courtrai, t. 40, pp. 60-124.
- GHYSSENS Joseph, *La monnaie de Hainaut sous Jean d'Avesnes, d'après le registre B. 3268 des Archives départementales du Nord, à Lille*, dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 119, pp. 77-102, 1973.
- GILLET Marcel, *Charbonnages belges et charbonnages du Nord de la France aux XVIII^e et XIX^e siècles*, dans *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, U.L.B., Institut de sociologie, 1968.
- GLOTZ Samuël, *La confection binchoise. Ses origines et ses développements jusqu'en 1951*, in *Liber memorialis Emile Cornez*, dans *A.P.A.E.*, t. 56, pp. 317-341, Paris-Louvain, 1972.
- HASQUIN Hervé, *Charbon des Pays-Bas espagnols en sidérurgie du Hainaut français aux confins des XVII^e et XVIII^e siècles*, dans *La Vie wallonne*, t. 46, pp. 514-519, Liège, 1970.
- HASQUIN Hervé, *L'industrie charbonnière belge de la fin du régime français à 1830*, dans *M.P.S.S.A.L.H.*, t. 84, pp. 173-194, 1971-1973.
- HUBERT F., *Fouilles au site minier néolithique de Spiennes. Campagne de 1965*, dans *Archaeologia belgica*, n° 111, Bruxelles, 1966.
- JOURET Bernard, *L'influence du protestantisme dans l'économie douroise*, dans *Revue belge de géographie*, t. 92, pp. 61-74, Bruxelles, 1968.
- LEFRANCQ Marcel G., *La piperie de terre, une industrie montoise oubliée*, dans *H.T.*, n° 139, pp. 53-55, avril 1970.
- LELIÈVRE Gilbert, *Le premier chemin de fer belge du Grand-Hornu à Saint-Ghislain*, dans *M.H.S.G.*, fasc. 2, pp. 24-28, 1968.
- MICHAUX Edmond, *La crise économique de 1840 à 1860 dans quatre villages du Sud du Hainaut, Froidchapelle, Sivry, Rance, Montbliart. Analyse de documents*, Bruxelles, Pro civitate, 1968.
- MOUREAUX Philippe, *Les comptes d'une société charbonnière à la fin de l'ancien régime. La Société de Redement à Marie-St-Pierre-La Hestre*, Bruxelles, C.R.H., 1969.
- MOUREAUX Philippe, *La sidérurgie dans la région de Beaumont et de Chimay à la fin de l'ancien régime*, dans *Liber memorialis Emile Cornez*, dans *A.P.A.E.*, t. 50, pp. 231-249, Louvain-Paris, 1972.
- ORBAN Robert, *La numismatique dans la province de Hainaut*, dans *H.T.*, n° 156, pp. 15-19, mars 1973.
- PIERARD Christiane, *La cité et les ateliers du Grand-Hornu, à Hornu dans le Borinage, La Maison d'hier et d'aujourd'hui*, t. 3, pp. 12-19, sept. 1969.

- PIERARD Christiane, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons, (1279-1356)*, t. 1, Bruxelles, C.R.H., 1971 ; t. 2, Bruxelles, C.R.H., 1973.
- RASSEL-LEBRUN Jacqueline, *La faillite d'Isidore Warocqué, banquier montois du début du XIX^e siècle*, dans *R.B.H.C.*, t. 4, 3-4, pp. 429-471, 1973.
- RUELLE Pierre, *Les noms de veines de charbon dans le Borinage. XV^e-XX^e siècles*, dans *C.R.T.D.* (section wallonne), n° 14, Liège, 1970.
- SIVERY Gérard, *Les comtes de Hainaut et le commerce du vin au XIV^e siècle et au début du XV^e siècle*, Lille, 1969.
- SIVERY Gérard, *L'évolution des documents comptables dans l'administration hennuyère de 1287 à 1360 environ*, dans *B.C.R.H.*, t. 141, pp. 133-235, 1975.
- SIVERY Gérard, *Les marchands de vin dans le Hainaut à la fin du moyen âge*, dans *Revue belge des vins et spiritueux*, n° 2, pp. 21-25, 1974.
- SIVERY Gérard, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut à la fin du moyen âge*, t. 1, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille, 1977.
- THIBAUT G., *La posterie de Courcelles, haut lieu de l'histoire et du folklore wallon*, dans *H.T.*, n° 124, pp. 177-179, septembre 1967.
- VAN BELLE Jean-Louis, *L'industrie de la pierre en Wallonie (XVI^e-XVIII^e siècles), particulièrement à Feluy-Arquennes, Ecaussinnes et Soignies*, coll. « Wallonie, art et histoire », n° 35, Gembloux, 1976.
- WATELET Hubert, *Le rôle de l'individu dans l'industrie houillère au début du XIX^e siècle : l'exemple de H. de Gorge-Legrand*, pp. 127-140, Paris - La Haye, 1966.

3. Textes publiés

- *Actes d'intérêt privé conservés aux Archives de l'Etat à Mons. 1316-1433*, publiés par Pierre RUELLE, Bruxelles, C.R.H., 1962.
- ARNOULD Maurice-A., *Une charte probablement romane du XII^e siècle (Chièvres, 1195)*, dans *Miscellanea medievalia in memoriam J.F. Niermeyer*, pp. 257-266, Groningen, 1967.
- ARNOULD Maurice-A., *Le plus ancien acte en langue d'oïl : la charte-loi de Chièvres (1194)*, Hommage au professeur Paul Bonenfant, pp. 85-118, Bruxelles, 1965.
- CLAUDE abbé, *Quelques lettres inédites de Philippe de Clèves à Charles de Lalaing*, dans *R.N.*, t. 49, pp. 293-306, 1967.
- ENGLEBERT Georges, *Journal d'un cadet au régiment de Ligne-infanterie au service de Sa Majesté Impériale et Royale. Emile Legros, campagne du Tyrol, 1799*, dans *R.B.H.M.*, t. 19, 2, pp. 126-151, juin 1971.
- FRANCART Max., *Deux manuscrits du chanoine Eloy conservés à Mons*, n° 48, Mons, Société des bibliophiles belges séant à Mons, 1973.
- HASQUIN Hervé, *L'intendance du Hainaut en 1697. Edition critique du mémoire rédigé « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975.

- MANTOU Reine, *Le censier d'Herchies de 1267*, dans *B.C.R.H.*, t. 140, pp. 1-255, Bruxelles, 1974.
- MOREAU Gérard, *Le journal d'un bourgeois de Tournai : le second livre de chroniques de Pasquier de le Barre (1500-1565)*, Bruxelles, (C.R.H.), 1975.
- VANDENHOUTE Pierre, *Testament de Mathieu du Gaillier, censier à Braine-le-Comte, 11 juillet 1705*, dans *Revue du Cercle d'information et d'histoire locale de Braine-le-Comte et des environs*, n° 3, pp. 10-121, 1974.

4. Archives

- *Les Archives de l'Etat dans les provinces : aperçu des fonds et collections*, 2, *Les provinces wallonnes*, Bruxelles,, [A.G.R.], 1975.
- DUMONT Cécile, *Inventaire des archives de l'ancienne commune de Cuesmes*, Bruxelles, A.G.R., A.E.M., 1976.
- LEFÈVRE Jacques, *Inventaire des archives des charbonnages de La Louvière et Sars-Longchamp*, Bruxelles, A.G.R. - A.E.M., 1977.
- VAN OVERSTRAETEN Daniel, *Le pouillé de l'abbaye de St-Ghislain (première moitié du XVI^e siècle)*, dans *B.C.R.H.*, t. 133, pp. 25-62, Bruxelles, 1967.
- IBIDEM, *Relevé sommaire des registres paroissiaux conservés aux archives de l'Etat à Tournai*, dans *B.C.A.A.*, n° 17, pp. 260-264, 1970.
- VAN OVERSTRAETEN Daniel, *Une chronologie inédite de l'abbaye de Ghislenghien (1480-1648)*, dans *B.C.A.A.*, n° 10, pp. 133-140, 1969.
- VAN OVERSTRAETEN Daniel, *Inventaire des Archives de l'Abbaye de Ghislenghien*, Bruxelles, A.G.R., A.E.T., 1976.
- WELLENS Robert, *Les anciens registres d'état civil du Hainaut : Répertoire des registres paroissiaux déposés aux Archives de l'Etat à Mons à la date du 1^{er} juillet 1966*, A.B.B., t. 37, pp. 197-240, 1966.
- WELLENS Robert, *Inventaire des archives de l'abbaye cistercienne d'Epinlieu. XIII^e-XVIII^e siècles*, Bruxelles, A.G.R., A.E.M., 1970.
- WELLENS Robert, *Une collection de crayons généalogiques conservés au dépôt des Archives de l'Etat à Mons*, I.G., t. 23, n° 133, pp. 13-23, 1968.
- WYMANS Gabriel, *Un document retrouvé : le « rentier » de l'église du Vieux Ath (1395)*, dans *B.C.A.A.*, n° 7, pp. 89-92, 1968.

5. Histoires générales du Hainaut

A. Recueils de monographies - Mélanges - Généralités

- ARNOULD Maurice-A., *L'histoire locale en Hainaut : comment entreprendre l'enquête bibliographique ?*, dans *Hannonia*, n° 3, pp. 37-39, juillet 1976.
- *Hainaut français et belge*, dans *A.E.D.E.*, Mons, [1969].
- *La province hier et aujourd'hui. Le Hainaut*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1976.

- *Liber memorialis Emile Cornez*, dans A.P.A.E., Mons-Louvain-Paris, 1972.
- *Valenciennes et les anciens Pays-Bas. Mélanges offerts à Paul Lefrancq*, t. 9, Valenciennes, Cercle archéologique et historique de Valenciennes, 1976.

B. Histoires

- BOHY Georges, *Hainaut ou l'épopée d'un peuple*, t. 1, *Des origines à Charles-Quint* ; t. 2, *De Charles-Quint à nos jours*, Mons, Fédération du tourisme de la province de Hainaut, 1971.
- DECAMPS Gonzalès, *Le Borinage, suivi de notices d'histoire locale tirées d'archives détruites en 1940*, Bruxelles, A.G.R., 1971.
- *Histoire des Pays-Bas français : Flandre, Artois, Hainaut, Boulonnais, Cambrésis*, coll. « Histoire des provinces », Toulouse, Privat, 1972.
- VERCAUTEREN Fernand, *La formation des principautés de Liège, Flandre, Brabant et Hainaut (IX-XI^e s.)*. *L'Europe aux IX-XI^e siècles*, pp. 31-41, Varsovie, 1968.

6. Dictionnaires géographiques et biographiques. Cartes. Inventaires

- GIRARD d'ALBISSIN N., *Genèse de la frontière franco-belge. Les variations des limites septentrionales de la France de 1659 à 1780*, t. 26, Paris, Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons.
- MISONNE D., *Chimay et le pays d'alentour au début du XVII^e siècle ; dessins sur parchemin exécutés pour le duc Charles de Croy*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal*, n° 79, pp. 9-25, janvier 1967.
- PIERARD Ch., *Inventaire des cartes et plans conservés à l'Université de l'Etat à Mons*, offset, Mons, 1973.
- ROUSSEAU Félix, *La chaussée romaine de Bavay au Rhin*, dans *A travers l'histoire de Namur, du Namurois et de la Wallonie*, Recueil d'articles de Félix Rousseau publié à l'occasion de son nonantième anniversaire par le Crédit communal de Belgique, pp. 71-86, Bruxelles, *Pro civitate*, 1977 ; extrait de *Les Chaussées romaines des environs de Mons*, dans *Actes du Congrès archéologique de Mons*, 1928.
- SEVRIN R., *Aspect géographique de la région d'Ath*, dans *Rencontres*, n°s 2-3, pp. 23-33, La Louvière, 1966.
- VANDERMAELEN Philippe, *Dictionnaire géographique du Hainaut*, édition de 1833, rééditée par Culture et civilisation, 1969.

7. Toponymie. Dialectologie

- ARNOULD Maurice-A., *Naissance d'un toponyme : « La Flamengrie »*, *B.C.R.T.D.*, t. 47, pp. 193-214, 1973.
- BRIGODE Jules-Félix et VAN BELLINGEN P., *Essai sur la toponymie des communes de Seneffe et Manage*, dans *A.C.A.M.*, t. 68, pp. 19-118, Mons, 1973.
- COTYLE Robert, *Arquennes. Glossaire toponymique*, Mémoires du Cercle historique et folklorique de Braine-le-Château, de Tubize et des régions voisines, t. 1, pp. 1-338, 1974.
- DASCOTTE Robert, *Deuxième supplément au dictionnaire de wallon du Centre*, dans *B.C.R.T.D.*, t. 46, pp. 263-336, 1972.
- DELTENRE Cécile, *Enquêtes dialectales sur les lieux-dits de douze communes de l'arrondissement d'Ath*, [Ath, Bouvignies, Buissenal, Frasnes-lez-Buissenal, Houtaing, Irchonwelz, La Hamaide, Mainvault, Oeudeghien, Ostiches, Villers-Saint-Amand, Wodecq], Mémoire de licence, U. Lg., 1975.
- HENNUY Claude, *Etymologie des noms des 26 communes de Thudinie*, dans *C.H.A.T.*, pages d'histoire, n^{os} 6a et 6b, 1975.
- SOL Christian, *Essai de toponymie du village de Sivry, y compris l'ancien hameau de Sautin*, Sivry, Le Chevroton, 1973.

8. Monographies

A. Générales

- BAUWENS Pierre, *Chièvres, « Bonne ville » du Hainaut*, dans *Wallonie, art et histoire*, n^o 14, Gembloux, 1972.
- BAVAY Gérard, *Le paysage de Steenkerque du point de vue historique. Economie rurale et vie des champs*, dans *Notices sur Steenkerque*, dans *A.C.A.E.*, t. 18, pp. 229-257, 1977.
- BERLIERE Dom Ursmer, *Recherches historiques sur la ville de Gosselies*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1975 (réimpression de l'édition de Maredsous 1922, 1926 et 1932).
- BILLEN C., *De la villa du IX^e siècle à la seigneurie du XIV^e siècle, Pont-de-Loup et Châtelet*, dans *Centenaire du séminaire d'histoire du moyen-âge de l'Université libre de Bruxelles*, pp. 21-57, Bruxelles, 1976.
- BRIGODE S., BRULET R., DUGNOILLE J., *L'abbatiale cistercienne de Cambron*, dans *A.C.R.H.A.A.R.* et *M.H.*, t. 46, 29 ; t. 3, 1976-1977.
- BRUWIER Marie-Cécile, *Aspect d'un village hennuyer : Silly, à la fin du XVI^e, du XVIII^e et au début du XX^e siècle, d'après les représentations figurées*, dans *A.C.R.H.A.A.R.*, t. 46, pp. 147-206, 1976-1977.

- *Le centenaire de La Louvière. 1869-1969*, dans *El Mouchon d'Aunia*, n° suppl., pp. 77-95, 1969.
- *Connaissance du milieu : Thuin, la Thudinie, le Sillon sambrien ; Aspect de l'étude historique d'un milieu local : Thuin et la Thudinie* par J. LEFEBVRE ; *La Thudinie méridionale ou le pays de Liège* par J. BROCHARD ; *La signification sociale des ressources touristiques de la Thudinie* par R. BURY, dans *Rencontres*, n°s 1-2, pp. 175-208, 1962.
- DARDENNE L., *Histoire de la ville et de la terre de Chimay*, Chimay, Comité de défense des monuments et sites de Chimay et env., 1959.
- DARQUENNE Roger, *Démographie hennuyère et les problèmes conscriptionnels (1795-1813)*, dans *Hainaut français et belge*, A.E.D.E., pp. 43-454, Mons, [1969].
- DARQUENNE Roger, *La conscription dans le département de Jemappes (1798-1813). Bilan démographique et médico-social*, dans A.C.A.M., t. 67, pp. 1-425, [1970].
- DEBOVE Charles, *Elouges, ses antiquités et son histoire*, Thulin.
- DELANNOY Yves, *Steenkerque. Sources historiques*, dans *Notices sur Steenkerque*, A.C.A.E., t. 18, pp. 229-279, 1977.
- DELATTRE P., *L'organisation sociale de la charité dans une commune du Hainaut : Antoing aux XIV^e - XV^e - XVI^e siècles*, dans *Tablettes du Hainaut*, t. 5, pp. 301-334, 1963.
- DEMANET A.G., *Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Évêque*, Bruxelles, Culture et civilisation, pp. 113-449, 1975 (reproduction anastaltique).
- DEPRYCK Bernard, *Un programme pour l'histoire économique d'Ath au XIX^e siècle*, dans A.C.R.H.A.A.R. et M.A., t. 46, pp. 217-221, 1976-1977.
- DUGNOILLE Jean, *Aspects d'une « ville franche » et ses débuts : Ath du XII^e au XIV^e siècle*, dans A.C.R.H.A.A.R., t. 46, pp. 113-146, 1976-1977.
- DUGNOILLE Jean, *Introduction à une découverte archéologique du pays d'Ath*, dans *Rencontres*, pp. 43-45, La Louvière, 1966.
- DUGNOILLE Jean, *Introduction à la connaissance historique du pays d'Ath*, dans *Rencontres*, n°s 2-3, pp. 34-42, La Louvière, 1966.
- DUGNOILLE Jean, *Aux origines de la châellenie et de la ville d'Ath. Quand fut construite la « tour de Burbant »*, Hommage au professeur Paul Bonenfant, pp. 119-137, Bruxelles, 1965.
- GLOTZ Samuël, *Les origines de la ville de Binche*, dans M.P.S.S.A.L.H., pp. 62-91, 75^e vol., 1961.
- GOSSERIES Alphonse, *Histoire du village d'Hyon, Fiefs et seigneurs de l'ancien régime*, Bruxelles, coll. « Histoire » n° 16, Pro civitate, 1968.
- GUIGNIES V.-J., *Histoire de la ville de Lessines*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1975 (reproduction anastaltique de l'éd. de 1893).
- HUVELLE Jean, *Boussu. Indications bibliographiques*, Boussu, Comité culturel communal, 1976.
- HUYGHEBAERT N., *Les abbés de Saint-Bertin et la restauration du diocèse de Tournai [XII^e siècle]*, dans *Bulletin trimestriel de la Société académique des antiquaires de Morinie*, t. 20, n° 386, pp. 417-426, Saint-Omer, 1966.

- LEBLOIS Charles, *Histoire d'Harchies, jusqu'à la fin de l'ancien régime*, dans A.C.A.M., t. 69, pp. 1-188, Mons, 1976.
- LEJEUNE Théophile, *Histoire de la ville de Binche*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1975 (réimpression anastaltique de l'édition de 1887).
- LOUANT Armand, *Réflexions sur le caractère fondamental et l'influence du Conseil souverain du Hainaut*, Album J. BALON, pp. 215-234, 1968.
- LOUTHE Christian, *L'enseignement musical [en Hainaut]*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 449-456, 1962.
- MATTHIEU Ernest, *Histoire de la ville d'Enghien*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1974 (réimpression de l'édition de 1876).
- MEURANT Henry, *La ville et forteresse de Beaumont en Hainaut au moyen âge*, dans S.H.R.R., t. 7, pp. 1-184, 1973.
- PHILIPPART Solange, *Péruwelz au fil du temps*, t. 1, Péruwelz, Association des anciens élèves de l'Ecole industrielle et commerciale de l'Etat, 1973.
- PIERARD Christiane, *Le développement territorial de Mons et ses virtualités économiques ou les occasions manquées*, dans *Le Hainaut français et belge*, A.E.D.E., pp. 24-27, Mons, [1969].
- PINON Roger, *Le folklore musical [du Hainaut]*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 97-101, [1962].
- RUELLE Pierre, *Les dialectes dans le Hainaut*, dans *Hainaut français et belge*, A.E.D.E., pp. 63-69, Mons, [1969].
- SIVERY Gérard, *La peste noire et l'épidémie de 1400-1401, dans le Hainaut. Questions de méthodologie*, dans *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, t. 4, pp. 51-65, 1966.

B. Par époque (monographies présentées par ordre alphabétique des auteurs)

- ARNOULD Maurice-A., *Du Hainaut autrichien à nos jours*, dans *Le Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 141-153, [1962].
- ARNOULD Maurice-A., *L'incidence de l'impôt sur les finances d'un village à l'époque bourguignonne. Boussoit-sur-Haine, 1400-1555*, dans *Contributions à l'histoire économique et sociale*, t. 1, pp. 39-112, 1962.
- ARNOULD Maurice-A., *Une entreprise monastique au XVIII^e siècle : la papeterie de Bonne-Espérance*, dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. 1, pp. 131-157, Bruxelles, U.L.B., 1974.
- BARTHELEMY Jean, HUVELLE Jean, PIERARD Christiane, *Mons, hier, aujourd'hui, demain*, catalogue de l'exposition « Sauvegarde et avenir de Mons », Mons, 1973.
- BONENFANT Pierre, *Civilisations préhistoriques en Wallonie. Des premiers cultivateurs aux premières villes*, Bruxelles, Fondation Ch. Plisnier, 1969.
- BOSCH J.W., *Un projet de réforme de la procédure criminelle dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Annales de la S.H.A.T.*, t. 24, pp. 78-95, 1974.

- BRULET Raymond, *Essor commercial et développement économique du vicus des « Bons-Villers » à Liberchies*, dans *R.B.A.H.A.*, t. 2, pp. 39-46, Louvain, 1969.
- BRUWIER Marinette, *L'administration d'une principauté au moyen âge. Le Hainaut dans le Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 63, pp. 29-37, janvier 1963.
- BRUWIER Marinette, *Le domaine des comptes de Hainaut du X^e au XIII^e siècle*, dans *Revue de l'U.L.B.*, t. 22, pp. 491-509, 1970.
- BRUWIER Marinette, *Le Hainaut sous les Regnier, les Baudouin, les Avesnes et les Bavière*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 117-130, [1962].
- CAUCHIES Jean-Marie, *A propos d'une sentence concernant l'abbaye de Saint-Ghislain (1452) : la législation relative aux corvées d'abbayes en Hainaut sous Philippe le Bon*, dans *A.C.S.T.G.H.*, n°s 1-2, pp. 69-92, 1974.
- CAUCHIES Jean-Marie, *Les « écorcheurs » en Hainaut (1437-1455)*, dans *R.B.H.M.*, t. 20, 5, pp. 317-339, mars 1974.
- CAUCHIES Jean-Marie, *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne, le Parlement de Malines et les « terres de débat » (Lessines-Flobecq) : à propos de publications récentes*, dans *Bulletin du C.A.A.*, n° 40, pp. 346-350, juillet 1974.
- CAUCHIES Jean-Marie, *L'intérêt des comptes des officiers de justice pour l'étude de la législation monétaire : l'exemple du Hainaut sous la régence de Philippe le Bon (1427-1433)*, dans le *Bulletin du C.E.N.*, t. 10, 3, pp. 46-58, juillet-septembre 1973.
- CAUCHIES Jean-Marie, *Liste chronologique provisoire des ordonnances de Philippe le Bon, duc de Bourgogne pour le comté de Hainaut, 1425-1427*, dans le *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, t. 26, pp. 35-146, Bruxelles, 1975.
- CULLUS Philippe, *Les institutions hospitalières d'Ath au XV^e siècle*, dans *A.C.A.A.*, t. 41, pp. 33-92, 1964-1966.
- CULLUS Philippe, *Officiers de justice du comte de Hainaut : Les châtelains d'Ath d'après les comptes de leur office, de 1350 à 1425*, Mémoire, dans *C.H.E.S., Revue de l'U.L.B.*, t. 6, pp. 295 sv., 1970-1971.
- DARQUENNE Roger, *La formation d'une dynastie de maîtres-charbonniers ; les Warocqué*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 17, pp. 596-609, 1970.
- DARQUENNE Roger, *Les profils sociaux du département de Jemappes*, dans *Liber memorialis Emile Cornez*, *A.P.A.E.*, t. 56, pp. 279-306, Paris-Louvain, 1972.
- DARQUENNE Roger, *La réunion du Hainaut à la première République (1792-1795)*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 4, pp. 307-328, mai-juin 1963.
- De BOE Guy et HUBERT François, *Une installation portuaire d'époque romaine à Pommeroeul*, dans *Archaeologia belgica*, t. 192, Bruxelles, Service national des fouilles, 1977.

- DE KEYZER Walter, *La léproserie Saint-Ladre de Mons et ses statuts de 1202*, dans *Annales de la S.B.H.H.*, t. 12, pp. 3-18, 1974.
- DEVLEESHOUEWER R., *Essai sur le poids de l'impôt en Belgique sous le régime français. Le cas du Hainaut*, dans *Finances publiques d'ancien régime*, Actes du Colloque international, Spa 19-22 décembre 1972, Bruxelles, *Pro civitate*, 1975, pp. 259-306.
- DUMONT Francis, *Le canton de Beaumont sous l'Empire. La conscription militaire de 1807 à 1813*, dans *A.C.A.M.*, t. 68, pp. 143 sv., 188, Mons, 1973.
- DUMONT Francis, *Une consultation populaire en 1793, Les Vœux de réunion à la France* », à Mons et dans le sud-est du « Hainaut-Belgique », dans *M.P.S.S.A.L.H.*, t. 85, pp. 1-30, Mons, 1974.
- DUMONT Francis, *La société beaumontoise au début du XVIII^e siècle*, dans *M.P.S.S.A.L.H.*, vol. 83, pp. 137-184, 1970.
- DUMONT Francis, *Quand Beaumont appartenait au grand roi. Contribution à l'histoire du Hainaut français et de la presqu'île de Chimay depuis 1648 jusqu'à 1698*, Bruxelles, *Pro civitate*, Crédit communal de Belgique, 1970.
- DUVOSQUEL Jean-Marie et FRANCAERT Raymond, *Le protestantisme dans la région de Comines hier et aujourd'hui*, Comines, 1974.
- DUVOSQUEL Jean-Marie, *Bijdrage tot de geschiedenis van de pers te Wervik. Het blad « Le Sud » (1934-1939)*, dans *Verslagen en Mededeelingen van de stedelijke oudheidkundige. Comm. Wervik*, t. 2, pp. 71-72, (1967).
- FAIDER-FEYTMANS G., *Les Castellains à Fontaine-Valmont, un ensemble monumental aménagé pour des réunions saisonnières*, dans *Les Dossiers de l'archéologie*, n° 21, pp. 64-69, mars-avril 1977.
- FALMAGNE Jacques, *Baudouin V, comte de Hainaut. 1150-1195*, Montréal, Presses de l'Université, 1966.
- FAUCONNIER Jean, *Le choléra à Châtelet en 1866*, dans *V.C.*, 6^e année, pp. 105-154, 1966.
- FOSSOUL-RISSELIN Anne-Marie, *Le vocabulaire de la vie familiale à Saint-Vaast (1890-1914)*, dans *C.R.T.D.*, Liège, 1969.
- François-Joseph Fétis et la vie musicale de son temps, 1784-1871, Catalogue d'exposition, Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}, 1972.
- GENICOT Léopold, *Le premier siècle de la curia de Hainaut (1060-environ 1195)*, dans *Etudes sur les principautés lotharingiennes*, pp. 199-216, 1975 et dans *Le Moyen âge*, n°s 1-2, pp. 39-60, 1947.
- GODFROID-LAURENT Arlette, *Les finances de la ville de Lessines d'après les comptes de sa « Massarderie » (1463-1555)*, dans *A.C.A.A.*, t. 41, pp. 95-218, 1964-1966.
- HASQUIN René-Pierre, *Les grandes colères du pays noir*, 3 vol., Lodelinsart-Gilly, 1972-1977.
- HUBERT François, *L'exploitation du silex à Spiennes*, Bruxelles, Service national des fouilles, dans *Archaeologicum Belgii speculum*, t. 9.
- JORIS A., *Itinéraires routiers entre Rhénanie et pays mosan à la fin du XII^e siècle*, dans *Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte. Festschrift H. Ammann*, pp. 253-269, Wiesbaden, 1965.

- LA FORCE duc de, *Le mariage clandestin d'Ysabelle de Hainaut dont descendent Saint Louis et tous les rois de France*, dans *Les Cahiers léopoldiens*, 1, pp. 71-78, 1961.
- LEFEBVRE Jacques et DEBAUQUE Michel, *Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul. Aspects de l'étude historique d'un milieu local*, dans *Rencontres*, n° 4, pp. 78-86, 1961.
- LEMPEREUR Emile, *Les lettres dialectales [en Hainaut]*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 403-430, [1962].
- LICOPE Georges, *La bataille dite « de Mons », des 2, 3 et 4 septembre 1944*, traduction des documents officiels américains, Mons, Société des bibliophiles belges séant à Mons, 1973.
- LOUANT Armand, *Une épistolière en Hainaut. Angélique de Rouillé, châtelaine d'Ormeignies (1756-1840)*, Mons, Société des bibliophiles belges séant à Mons, 1972.
- LUSY Antoine de, *Le journal d'un bourgeois de Mons (1505-1536)*, édité par Armand LOUANT, t. 116, Bruxelles, C.R.H., 1969.
- MOSSAY Jean, *Les intendants du Hainaut à Maubeuge, 1678-1720*, Mémoires de la société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes, t. 23, 1971.
- MULLER Josy, *Le Hainaut bourguignon, puis espagnol (1433-1715)*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 131-140, [1962].
- NAZET Jacques, *L'apparition des chartes-lois dans le comté de Hainaut. Soignies (1142)*, dans *Etudes régionales A.C.A.F.L.C.*, n° 6, pp. 85-125, La Louvière, 1968.
- NAZET Jacques, *La condition des serfs dans les chartes-lois du comté de Hainaut (XII^e-XIV^e siècles)*, dans *Contributions à l'histoire économique et sociale*, vol. 6, pp. 83-103, 1970-1971.
- PANTENS C., *Rapport sur les comptes dits généraux de la ville de Tournai (1397-1427)*, dans *B.C.R.H.*, t. 124, 2, pp. XCIX-CI, 1963.
- PIERARD Christiane, *Les aides levées par les comtes de Hainaut et leur incidence sur les finances urbaines. Un exemple : Mons avant 1433*, dans *A.P.A.E.*, t. 70, pp. 183-247, 1977.
- PIERARD Christiane, *Les logements sociaux à la fin du XIX^e siècle et la cité Hoyaux à Mons (Cuesmes)*, dans *R.B.H.C.*, n° 8, 3-4, pp. 539-567, 1977.
- PIERARD Christiane, *Centenaire de la démolition de la dernière enceinte fortifiée de Mons (1861-1961)*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 57, pp. 125-129, juillet 1961 [paru aussi dans *No Catiau* en 1961].
- PIERARD Christiane, *Mons historique, folklorique et touristique*, dans *Mons et sa région, guide officiel*, pp. 39-365, Mons, [1966].
- PIERARD Christiane, *Le papier dans les documents comptables de la ville de Mons aux XIV^e et XV^e siècles. Hommage au professeur Paul Bonenfant*, pp. 341-363, Bruxelles, 1965.
- PIERARD Jean, *Spiennes, source de préhistoire*, dans *H.T.*, n° 100, pp. 164-166, septembre 1963.

- PIERRARD Pierre, *La vie quotidienne dans le Nord au XIX^e siècle*, coll. « La vie quotidienne », Paris, Hachette, 1978 (Concerne : Artois, Flandre, Hainaut, Picardie).
- PLATELLE Henri, *Le développement de Valenciennes du X^e au XIII^e siècle : le castrum, les bourgs, les enceintes. Etude topographique*, t. 9, pp. 21-52, Valenciennes, Cercle archéologique et historique de Valenciennes, 1976.
- REMY Jean, *Charleroi et son agglomération. Unités de vie sociale. Caractéristiques socio-économiques*, Bruxelles, Centre de recherches socio-religieuses, [1962].
- REMY Jean et DINGEMANS Louis, *Charleroi et son agglomération. Aspects sociologiques de la pratique religieuse*, Bruxelles, Centre de recherches socio-religieuses, [1962].
- REVELARD Michel, *Les origines [de l'abbaye de St-Denis en Broqueroie], le domaine, l'abbaye du XIV^e au XVIII^e siècle*, Catalogue de l'exposition « Trésors d'art de Saint-Denis en Broqueroie », pp. 17-34, Mons, 1968.
- REVELARD Michel, *Les origines de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie*, dans *A.C.A.F.L.C.*, t. 2, pp. 45-54, 1964-1965.
- ROLAND Joseph, *Le domaine mérovingien de Gerpinnes et son évolution sous la poussée féodo-seigneuriale*, dans *An. Féd. arch. et hist. Belg.*, 1, pp. 125-128, Huy, 1976.
- SCHEIRS M., *L'abolition des droits de barrière sur les chemins vicinaux. Un exemple : le pavé de Warquignies*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal*, n° 83, pp. 47-51, 1968.
- SCHULTE A.G., *Un journal dessiné d'un voyage de Paris à Bruxelles*, dans *la Chronique des arts*, Suppl. *Gazette des Beaux-Arts*, pp. 193-214, 1974.
- SIVERY Gérard, *L'entrée du Hainaut dans la principauté bourguignonne*, dans *R.N.*, n° 222, pp. 323-339, juillet-septembre 1974.
- SUTHERLAND E., *L'occupation romaine entre les axes Tournai-Bavai et Tournai-Thérouanne*, dans *Actes du Congrès archéologique*, Tongres, 11-14 novembre 1971, Tongeren, pp. 161-163.
- TERRAINE John, *La Bataille de Mons, 20-23 août 1914*, traduit en français par JOVAN R., Paris, 1962.
- TONDREAU Lucy, *L'ancienne abbaye de Bonne-Espérance*, Mons, Fédération du tourisme de la province de Hainaut, 1978.
- TRENARD Louis, *Le Hainaut du siècle de Louis XIV à la grande guerre. Exposé historique*, dans *Le Hainaut franco-belge*, pp. 14-48, Valenciennes, Institut d'études et d'action démographiques - régions Nord et Picardie, 1971.
- VAN OVERSTRAETEN Daniel, *Un code hennuyer de la fin du moyen âge : la loi de chef-lieu pour Saint-Ghislain et Hornu (1411)*, dans *A.C.S.T.G.H.*, 1, pp. 21-37, 1972.
- VAN OVERSTRAETEN Daniel, *Une chronique inédite de l'abbaye de Ghislenghien (1480-1648)*, dans *C.A.A.*, n° 10, pp. 133-140, 1969.
- VAN OVERSTRAETEN Daniel et CAUCHIES Jean-Marie, *Un règlement communal au XIV^e siècle : les « bans » de Quaregnon*, dans *A.C.*, St-Ghislain, t. 1, 3, pp. 151-177, 1976.

- VAN WERVEKE H., *La contribution de la Flandre et du Hainaut à la troisième croisade*, Gent, Rijksuniversiteit, 1972, et dans *Le moyen âge*, t. 78, 1, pp. 55-90, 1972.
- WELLENS Robert, *Les Etats généraux des Pays-Bas des origines à la fin du règne de Philippe le Beau (1464-1506)*, dans *A.P.A.E.*, t. 64, pp. 1-528, 1974 (une partie de l'ouvrage est consacrée au Hainaut).
- WYMANS Gabriel, *L'abbaye de St-Feuillien du Roeulx en Hainaut. 1125-1300*, Averbode, 1967.
- WYMANS Gabriel, *Noble et chevalier dans la coutume du Hainaut*, dans *A.P.A.E.*, t. 70, pp. 73-95, 1977.

9. Archéologie et histoire de l'art

- *Archéologie de la région de Mons. Le bassin de la Haine de la préhistoire au mérovingien, du 1^{er} au 30 septembre 1973*, Catalogue, Maison de la culture de Mons, 1973.
- BOURGEOIS Victor et DEPELSENAIRE Jacques, *L'architecture moderne [en Hainaut]*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 243-254, [1962].
- BRIGODE Simon, *Courants architecturaux et monuments du Hainaut*, dans *A.C.A.E.*, t. 14, 2/3, pp. 165-214, 1965.
- BRUWIER Marinette, MEURANT Anne, PIERARD Christiane, *Un monument d'archéologie industrielle. Les ateliers et la cité du Grand-Hornu*, dans *Industrie*, t. 22, pp. 185-188, 1968.
- DELFERIERE Léon, *La collégiale Saint-Vincent à Soignies*, Mons, Fédération du tourisme de la province du Hainaut, 1974.
- DELFERIERE Léon, *Eglises hennuyères couvertes de berceaux lambrissés à entrants engoulés*, dans *B.C.R.M.S.*, 1, pp. 107-124, 1970-1971.
- DETRY Arsène, *Les peintures du XX^e siècle [du Hainaut]*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 333-374, (1962).
- DIDIER Robert, *Contribution à l'histoire de la sculpture gothique en Hainaut*, Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'art offerts au professeur Jacques Lavalleye, fasc. 45, pp. 53-74, U.C.L., Recueil de trav. d'histoire et de philologie, 1970.
- DUCASTELLE Jean-Pierre, *L'archéologie industrielle en Belgique*, Nivelles, s.n., 1978.
- DUCASTELLE Jean-Pierre, *Quelques propositions pour l'aménagement d'un site d'archéologie industrielle : les carrières de Maffle*, dans *An. Féd. arch. hist. Belg.*, t. 2, pp. 404-408, Huy, 1976.
- DUGNOILLE Jean, *Introduction à une découverte archéologique du pays d'Ath*, dans *Rencontres*, pp. 43-45, 1966.
- DUMOULIN Jean, *La cathédrale de Tournai*, Tournai, Casterman, 1968.
- DUQUENNE Xavier, *Le château de Seneffe*, Bruxelles, 1978.

- FAIDER-FEYTMANS Germaine, *Les collections d'archéologie régionale du musée de Mariemont. 2 : Les nécropoles mérovingiennes*, 2 vol., Morlanwelz, Musée de Mariemont, 1970.
- FAIDER-FEYTMANS Germaine, *Les fouilles à Fontaine-Valmont*, dans *Activités du Musée en 1972. Les Cahiers de Mariemont*, 4, p. 72, 1973.
- FAIDER-FEYTMANS Germaine, *Les fouilles à Fontaine-Valmont*, dans *Activités du Musée en 1973. Les Cahiers de Mariemont*, 5-6, pp. 80-81, 1974-1975.
- FAIDER-FEYTMANS Germaine, *Les fouilles à Fontaine-Valmont*, dans *Activités du musée en 1974. Les Cahiers de Mariemont*, 5-6, p. 88, 1974-1975.
- FAIDER-FEYTMANS Germaine, *La nécropole de Trivières et l'occupation mérovingienne dans le bassin de la Haine (Belgique)*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts*, t. 53, 4-5, pp. 55-56, 1971.
- GENICOT Luc.-Fr., *La cathédrale Notre-Dame de Tournai*, coll. « Wallonie, art et histoire », n° 1, Gembloux, 1970.
- GRAFF Yvan, *Liberchies, site augustéen. Le matériel archéologique du début de l'occupation romaine*, dans *Romana contact*, n°s 1-4, fasc. 8, pp. 7-65, 1975 (1978).
- GHISLAIN Jean-Claude, *La collégiale romane de Soignies et ses trésors*, coll. « Wallonie, art et histoire », n° 27, Gembloux, 1975.
- HUBERT F., *Fouilles au site minier néolithique de Spiennes. Campagne de 1965*, dans *Archaeologia belgica*, n° 111, Bruxelles, 1965.
- HUVELLE Jean, *Panorama du vitrail en Hainaut*, dans *Hainaut Tourisme*, n° 161, pp. 183-189, octobre 1973.
- *Inventaire sommaire des cantons de Beaumont et de Chimay*, Introduction de L. DELFERIERE et J. HUVELLE, Mons. *Hainaut Tourisme*, 1967 (contient le catalogue de l'exposition d'art ancien dans la botte du Hainaut : 11 mai - 31 juillet 1967).
- JOTTRAND Mireille, *Porcelaines de Tournai du XVIII^e siècle*, Catalogue de l'exposition, Musée de Mariemont, 27 avril - 2 novembre 1969.
- MERTENS Joseph et BRULET Raymond, *Le castellum du bas-empire romain de Brunehaut-Liberchies*, 2 vol., dans *Archeologica belgica*, n° 163, Bruxelles, Service national des fouilles, 1974.
- *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. 4, *Province de Hainaut, Arrondissement de Mons*, Liège, 1975.
- *Le patrimoine monumental de la Belgique*, *Province de Hainaut, Arrondissement de Tournai*, 2 vol., Liège, 1978.
- PETIT Karl, *Faïences et porcelaines anciennes en Hainaut*, Mons, Fédération du tourisme de la province de Hainaut, 1973.
- PIERARD Christiane, *L'architecture civile à Mons (XIV^e-XX^e siècles)*, coll. « Wallonie, art et histoire », n° 23, Gembloux, 1974.
- PIERARD Christiane, *La Grand-Place de Mons. Etude architecturale*, dans *B.C.R.M.S.*, pp. 158-229, Liège, 1973.
- PIERARD Christiane, *L'introduction des matériaux industriels et un exemple d'« art nouveau » à Mons (Hainaut). 1814-1914*, dans *Annales du XLIV^e Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, pp. 750-760, Huy.

- POUMON Emile, *Châteaux en Hainaut*, Mons, Fédération du tourisme de la province de Hainaut, 1971.
- ROELANTS du VIVIER François, *Bois-du-Luc, une cité industrielle*, dans *La maison d'hier et d'aujourd'hui*, n° 20, pp. 42-55, décembre 1973.
- SANSSEN René, *La maison-forte d'Huissignies*, dans *B.C.R.M.S.*, t. 1, pp. 45-63, 1970-1973.
- SCAFF Willy, *La sculpture romane de la cathédrale Notre-Dame de Tournai*, Tournai, Casterman, 1971.
- TONDREAU Lucy, *La collégiale Sainte-Waudru à Mons*, Mons, Fédération du tourisme de la province de Hainaut, 1978.
- TONDREAU Lucy, *Enluminure romane en Hainaut, XI-XII^e siècles*, coll. « Wallonie, art et histoire », n° 1b, Gembloux, 1973.
- WATTEAU-DESOMBERG Yvette et DESOMBERG G., *La tapisserie wallonne ancienne*, coll. « Connaître la Wallonie », n° 14, Gilly, Inst. J. Destrée, 1970.

10. Enseignement - Imprimerie - Livre

- *Ecoles et livres d'écoles en Hainaut du XVI^e siècle au XIX^e siècle*, Mons, U.E., 1971.
- MERCKX Julien, *Cent ans au service du peuple : l'Ecole normale de l'Etat à Mons, 1876-1976*, Mons, Ecole normale primaire, 1978.
- PIERARD Christiane, *A propos de l'usage du papier au XIII^e siècle dans une administration urbaine. Etude des textes du plus ancien mémorial conservé à Mons*, dans *Liber memorialis Emile Cornez*, dans *A.P.A.E.*, n° 56, pp. 83-122, Paris-Louvain, 1972.
- PIERARD Christiane, *Richesse de nos bibliothèques : la bibliothèque de Mons en Hainaut*, dans *Valenciennes et les anciens Pays-Bas, Mélanges offerts à P. Lefrancq*, pp. 317-325, Valenciennes, 1976.
- PUISSANT Jean, *Les origines de la presse régionale socialiste dans le Borinage*, dans *R.B.H.C.*, t. 5, 3-4, pp. 493-546, 1975.
- ROUSSELLE Hippolyte, *Bibliographie montoise. Analyse de l'imprimerie à Mons depuis 1580 jusqu'à nos jours*, Nieuwkoop, B. de Graaf, 1971 (réimpression de l'édition de 1858).
- WARNY Emile, *Du Collège de Houdain à l'Athénée royal : Quatre cent trente ans d'enseignement secondaire à Mons*, dans *M.P.S.S.A.L.H.*, pp. 27-39, 1975.

11. Folklore

- *Calendrier populaire de Mons et de sa région. Catalogue de l'exposition au Musée des beaux-arts de Mons, du 21 décembre 1974 au 16 février 1975*, Bruxelles, Ministère de l'Education nationale et de la Culture française, 1974.
- *Chansons populaires de l'ancien Hainaut*, compilées par Albert LIBIEZ et Roger PINON, 8 t. de 2 vol., Bruxelles, Schott, 1939-1972 (Ministère de

l'Instruction publique, Commission de la vieille chanson populaire, section wallonne).

- *Chansons populaires de la Flandre wallonne*, recueillies en majorité par Léon MAES et Maurice VAINERE, publiées et commentées par Roger PINON, 2 vol., Bruxelles, Ministère de l'Education nationale et de la Culture, Commission royale de folklore (Majorité des chansons de Mouscron, et quelques-unes de Dottignies, Herseaux et Luigne).
- DURIAU Léon, *Le Gille de Binche, la confection de son costume, la fabrication du chapeau, accessoires et tambour*, dans *El Mouchon d'Aunia*, n° 10, pp. 172-175, octobre 1974.
- GLOTZ Samuël, *Le carnaval de Binche*, coll. « Wallonie, art et histoire », n° 26, Gembloux, 1975.
- GLOTZ Samuël, MEURANT René et HENRION Joseph, *Le folklore [du Hainaut]*, dans *Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 69-95, (1962).
- LEGROS Elysée, *A propos d'une étude sur les feux de carême en Hainaut picard*, dans *Dialectes belgo-romans*, n° 23, pp. 5-35.
- MEURANT René, *Contribution à l'étude des géants processionnels et de cortège dans le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas*, dans *Arts et traditions populaires*, pp. 119-158, 1967.
- MEURANT René, *Enquête sur le jeu de crosse*, dans *C.A.A.*, n° 1, 1967.
- MEURANT René, *A propos du folklore du pays d'Ath*, dans *Rencontres*, nos 2-3, pp. 148-160, La Louvière, 1966.
- MEURANT René, *Le lumeçon de Mons*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 82, pp. 181-192, 1967.
- MEURANT René, *Géants de Wallonie*, coll. « Wallonie, art et histoire », Gembloux, 1972.
- PINON Roger, *Panorama des traditions populaires*, dans *C.V.C.*, pp. 279-296, 1966.

12. Charleroi

- *Caroloregium Valde Concelebratur. MDCLXVI - MXMLXVI. On fête Charleroi à l'envi. Bilan de trois siècles d'histoire locale publié par l'administration communale de Charleroi à l'occasion du tricentenaire de la fondation de la ville*, Charleroi, 1966.
- FOURNEAU R., *Les sites naturels d'intérêt géographique de la région de Charleroi*, dans *B.C.R.M.S.*, t. 5, pp. 159-206, 1975-1976.
- HASQUIN Hervé, *Aperçu sur les comptes communaux de Charleroi au XVIII^e siècle*, dans *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, n° 81, pp. 123-128, 1967.
- HASQUIN René P., *De Charnoy - village à Charleroi - métropole*, Bruxelles, Labor, 1969.

13. Tournai et Tournaisis

- AMAND Marcel, *Tournai, de César à Clovis*, coll. « Wallonie, art et histoire », n° 15, Gembloux, Duculot, 1972.
- AMAND Marcel, *A Tournai, les Francs et le christianisme font leur entrée dans l'histoire*, dans *Les Dossiers de l'archéologie*, n° 21, pp. 118-127, mars-avril 1977.
- BOZIERE A.F.J., *Tournai ancien et moderne ou description historique et pittoresque de cette ville, de ses monuments, de ses institutions depuis son origine jusqu'à nos jours*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1974 (reproduction anastaltique de l'édition de 1864).
- de LANNOY, *Quelques testaments et partages de Tournai et de la région*, dans *Le parchemin*, n° 163, pp. 23-24, janvier-février 1973.
- DEPOITRE Alfred, *Bibliographie de Tournai*, Mémoire, 1958.
- DESMAZIERES Emile, *Bibliographie tournaisienne. Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs et des libraires de Tournai*, Nieuwkoop, De Graaf, 1973 (réimpression de l'édition de 1882).
- D'HAENENS Albert, *L'abbaye Saint-Martin de Tournai, de 1290 à 1350. Origines, évolution et dénouement d'une crise*, Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, série 4, fasc. 23, Louvain, 1961.
- DUMOULIN J. et PYCKE J., *Travaux récents concernant l'histoire de Tournai*, dans *A.S.H.A.*, t. 25, pp. 231-237, Tournai, 1977.
- *Horae tornacenses (1171-1971)*, Recueil d'études d'histoire publiées à l'occasion du VIII^e centenaire de la consécration de la cathédrale de Tournai, Tournai, 1971.
- MOUREAUX Philippe, *Documents sur l'activité économique à Tournai et dans le Tournaisis à la fin de l'ancien régime*, dans *M.P.S.S.A.L.H.*, t. 85, pp. 31-60, Mons, 1974.
- *Le patrimoine monumental de la Belgique. Province de Hainaut*, vol. 6, t. 2. Arrondissement de Tournai (T-W), Arrondissement de Mouscron (A-T), Liège, 1978.
- PYCKE Jacques, *Bibliographie relative à l'histoire de Tournai. Première partie : n°s 1-3296*, dans *A.S.H.A.T.*, t. 34, pp. 131-381, 1974.
- PYCKE Jacques, *Bibliographie relative à l'histoire de Tournai. Deuxième partie : n°s 3297-4290*, dans *A.S.H.A.T.*, t. 25, pp. 239-267, 1977.
- RAVEZ Walter, *Le folklore de Tournai et du Tournaisis*, Tournai-Paris, Casterman [1975], (reproduction anastaltique de l'édition de 1949).
- RUELLE Pierre, *Trente et un chirographes tournaisiens (1282-1366)*, dans *B.C.R.H.*, t. 128, le livr., pp. 1-67, 1962.

14. Mouscron - Comines - Warneton - Ploegsteert - Bas Warneton

- COULON Alphonse-Marie, *Histoire de Mouscron d'après les documents authentiques*, Bruxelles, Culture et civilisation, 1974 (réimpression anastaltique de l'édition de 1891).
- COUROUBLE Jean-Baptiste, *Histoire de Warneton et de Ploegsteert*, nouvelle édition du texte original de 1875, par Jean-Marie DUVOSQUEL, Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région, t. 4, 1, pp. 1-240, 1974.
- DEROUBAIX Jean, *Dictionnaire de l'arrondissement Mouscron-Comines*, Mouscron, 1973.
- DUVOSQUEL Jean-Marie, *L'emploi des langues à Comines et Warneton du moyen âge à nos jours*, Mémoires de la Société de Comines-Warneton et de la région, t. 3, pp. 9-62, 1973.
- DUVOSQUEL Jean-Marie, *Comines, ville de frontières, ou comment trouver les sources de son passé à la lumière de la géographie historique*, Athénée royal de Comines, XXV^e année, 1945 - 1970, pp. 63-104, [Comines, 1970].
- GYSSELING Maurits, *Comines et la toponymie préhistorique*, Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région, t. 5, 2, pp. 213-222, 1975.
- MELIS F., *L'industrie drapière au moyen âge dans la vallée de la Lys, et spécialement à Comines, Wervik, Menin et Courtrai*, dans *Hulde-album*, P. Ferrant-Dall, pp. 151-161, 1967.
- *Le patrimoine monumental de la Belgique. Province de Hainaut*, vol. 6, t. 2, *Arrondissement de Mouscron*, pp. 855-903, Liège, 1978.
- VERLINDEN Ch., *Draps des Pays-Bas et du Nord-Est de l'Europe au Portugal au XV^e siècle*, dans *Anuario de estudios medievales*, t. 3, pp. 235-261, 1966 (aussi : *Studia historica Gandensia*, n° 61, Gand, 1967) (concerne Comines, Wervik, Menin).

Christiane PIERARD,
Conservateur à la Bibliothèque de
l'Université de l'Etat à Mons,
Juillet 1980.

NOTES ET GLANURES

CONCEPTIONS DE L'HISTOIRE

Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1-2, numéro composé par Hervé HASQUIN, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1981.

Le 150^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique a vu fleurir de nombreux travaux de circonstance. La *Revue de l'Université libre de Bruxelles* y consacre un double fascicule dans un esprit d'analyse critique bien légitime pour des historiens attachés par surcroît au libre-examen. Ce recueil aborde de front le problème de la vision qu'ont donné de la Belgique depuis 1830 une série d'auteurs de plus ou moins grand renom, ainsi que l'historiographie d'une série de domaines plus ou moins frayés de cette période : partis politiques, mouvements divers, politique extérieure, etc.

La Belgique existe-t-elle comme nation est une question dont la réponse est nuancée respectivement par Jean Stengers et par Robert Devleschouwer, pour qui la Belgique est le résultat d'une évolution, d'une part politique, d'autre part socio-économique.

Le Grand-Duché de Luxembourg donne l'occasion à Gilbert Trausch de préciser la position de ce membre écartelé des anciens Pays-Bas, tout en insistant sur les particularités de l'« âme » belge et du nationalisme luxembourgeois.

Les manuels scolaires d'histoire de Belgique retiennent l'attention de Jean-J. Hoebanx. La plupart défendent des thèses en rapport avec leur temps. Avec pertinence, l'auteur en dénonce les aspects tendancieux ou carrément engagés à l'aide de nombreuses citations marginales significatives. Il souligne le souci, à ses yeux abusifs, des autorités publiques de confier aux professeurs d'histoire l'éducation d'un civisme réduit au patriotisme national. Ne serait-ce pas là cependant enlever aux responsables de cette discipline dans l'enseignement une justification majeure de leur fonction, pour autant que le civisme évidemment repose sur une vision critique globale des problèmes avec lesquels sont confrontés les citoyens dans une libre démocratie ouverte sur le monde et dépendante de celui-ci.

Définir une vision de l'histoire nationale belge à travers les archives d'une loge maçonnique bruxelloise est une initiative dont il faut louer

Roger Desmed. Progressisme et anticléricalisme en sont les supports essentiels.

La seconde partie du recueil est constitué d'articles relatifs à l'historiographie des partis belges, du mouvement flamand (très active), du mouvement wallon (très en retrait), de la politique étrangère belge, du mouvement ouvrier (relativement abondante), du patronat (plus limitée), des sociétés scientifiques. Albert d'Haenens pose le problème de l'historiographie comme manifestation de l'imaginaire et esquisse une méthodologie.

Au total, une belle somme, qui appelle des compléments, mais qui peut rendre service tant aux chercheurs qu'aux enseignants. Elle aidera ceux-ci à concevoir leur rôle de manière plus complète au moment où notre pays est confronté avec tant de difficultés internes et externes.

R.V.S.

MIQUEL Pierre, *Lettre ouverte aux bradeurs de l'Histoire*, coll. « Lettre ouverte », Paris, Michel, 1981.

L'auteur, historien titré, présente la particularité d'être responsable des documentaires à *Antenne 2* et d'enseigner à la Sorbonne les techniques et le langage des média. Nous ne nous étonnerons pas dès lors si l'essentiel des traits décochés dans ce factum fait l'éloge des émissions historiques de la télévision, des excellentes, et c'est tant mieux, et... des moins bonnes ! Portées pas l'air du temps, ces émissions ne sont-elles pas, *nécessairement*, les *meilleures* puisque championnes à l'indice d'écoute, comme le sont certains livres, d'histoire même, à l'indice de tirage ? Toute marchandise vaut le prix qu'elle rapporte. Dès lors, pourquoi les « cuistres » de l'Éducation nationale ne sacrifieraient-ils pas à cette histoire-là... comme les compagnons de Moïse au veau d'or ? L'histoire enseignée n'aurait-elle pas pour but de faire rêver (p. 93), alors qu'elle s'emploie, au contraire, à atrophier le sens (inné ?) des enfants du repérage dans le temps (p. 31) avec des fariboles comme la « bande chrono » (lire : frise chronologique), gadget ridicule des farfelus de l'inspection générale de France... ou d'ailleurs.

J'interprète ? J'exagère ? A peine ! Mais quant à faire, puisqu'il s'agit d'un livre d'humeur, alors pourquoi se gêner ?

Certes, tout n'est pas parfait dans les programmes d'histoire de nos voisins du Sud qui ont trop sacrifié aux impératifs du compromis, mais de là à dire qu'ils discréditent l'histoire comme discipline scolaire, il y a de la marge et

une ignorance certaine des problèmes à résoudre dans l'éducation. J'ai toujours de l'admiration pour qui, sous le couvert de son prestige (ici, de son audience), parle savamment de choses qu'il ignore et écrase de sa superbe.

Ceci dit, ajoutons que j'apprécie les moyens de communication de masse comme substitut du récit historique jadis véhiculé par le livre, sous forme de roman notamment. Tout est question de qualité et de probité historique.

Les meilleurs passages de cette lettre concernent les origines de l'histoire de France dans l'enseignement et la description de l'enseignement de l'histoire en U.R.S.S. et dans les deux Allemagnes. Ne parlons pas du chauvinisme quoique dénoncé à certain moment. Nul n'est prophète dans son pays. Mais soyons sérieux !

Oui, l'enseignement de l'histoire se doit d'être utile s'il veut survivre en ces temps poignés par l'efficacité. La part du rêve revient aujourd'hui aux *mass-media* bien mieux armés que les maîtres à cet égard. A ceux-ci reste la tâche ingrate d'éveiller et d'exercer aux méthodes de l'histoire sur base des niveaux socio-culturels et en fonction de l'évolution psycho-pédagogique. Ces méthodes reposent sur la *critique*. Ce sens que d'aucuns veraient volontiers éliminés de leur modèle idéal de société ; mais que, comme des fourmis, les historiens ramènent toujours sur le chantier si celui-ci est malmené.

Voilà le rôle de l'enseignement de l'histoire ; d'abord, recréer une société déboussolée par le « massage » des média, éclatée par le matraquage publicitaire ; ensuite, assurer les conditions d'un comportement civique fondé sur l'exercice de la liberté vraiment démocratique, celle de celui qui sait de quoi il parle. Fondé aussi sur la connaissance de l'environnement culturel en son entier, tant immédiat (le lieu, la région, la nation) que médiate (le monde) ; autant d'éléments inséparables les uns des autres dans le contexte du présent déjà et, bien davantage, sans doute, du futur. Il faut expliquer le passé pour comprendre le présent.

Les bradeurs de l'histoire ne sont pas ceux auxquels on pense. Faut-il, à cet égard, rapeler les paroles de Paul Valéry ? Il est donc conseillé de lire cet essai au second degré et de se rallier à sa conclusion : « Concernant tout le monde, l'histoire n'appartient à personne ».

L'histoire ne justifie-t-elle pas tout ?

R.V.S.

FERRO Marc, *Comment on raconte l'histoire aux enfants à travers le monde entier*, coll. « Aux origines de notre temps », Paris, Payot, 1981.

L'auteur nous rappelle que l'image que nous avons des autres peuples ou de nous-mêmes est associée à l'histoire qu'on nous a racontée quand nous étions enfants. Elle nous marque pour l'existence entière. Ce sont ces traces qu'il faut reconnaître ou retrouver, les nôtres ou celles des autres, « à Trinidad comme à Moscou ou Yokohama ». Il est grand temps, dit-il, « de confronter toutes ces représentations car, avec l'élargissement du monde, avec son éclatement politique, le passé des sociétés est plus que jamais un des enjeux des confrontations entre Etats, entre nations, entre cultures et ethnies ».

Pour chaque nation, nous le savons, se superposent ou se confrontent plusieurs histoires : en Pologne par exemple, celle que l'on présente à l'école diffère sensiblement de celle qui est racontée à la maison. Chez nous aussi parfois. L'histoire que l'on raconte aux enfants permet de connaître l'identité d'une société.

Il y a des chapitres inégaux. On aurait peut-être voulu connaître plus certaines « histoires ». Mais il est évident que l'auteur a fait un choix.

Une abondante bibliographie qui est un outil de travail et un index sélectif où sont indiqués les principaux problèmes, nations, Etats et personnages qui font l'objet d'une analyse terminent ce livre fort intéressant.

J.D.

ARIÈS Philippe, *Un historien du dimanche*, Paris, Seuil, 1980.

La mode des entretiens au magnétophone nous vaut de curieux ouvrages. On ne sait trop comment classer ce livre, à la fois autobiographique, évocation du milieu intellectuel de droite à Paris entre les deux guerres, considérations sur l'évolution de la discipline historique... Inclassable sans doute, à l'image de son auteur. Curieuse trajectoire, en effet, qui va de l'*Action française* à l'Ecole des hautes Etudes, en passant par l'importation de bananes...!

En dehors du cercle des *Annales* de Marc Bloch, Lucien Fèbvre et Fernand Braudel, Philippe Ariès a suivi une voie solitaire et néanmoins parallèle, défrichant en pionnier le domaine vierge de la démographie historique et de l'histoire des mentalités. Le succès de *L'Homme devant la mort* le fait enfin reconnaître du grand public et lui ouvre les portes d'un Enseignement supérieur qui l'avait jusque-là boudé.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage plus d'une idée éclairant la démarche de la *Nouvelle histoire*. Malheureusement, la « conversation à bâtons rompus » dans laquelle elles s'enchâssent agacera celui qui est pressé d'arriver à l'essentiel. C'est la grande faiblesse de ce malencontreux « mélange des genres »...

J. Del.

CINÉMA ET HISTOIRE

Cinéma, histoire, enseignement, dans *Education 2000. Audiovisuel, communication, pédagogie*, n° 18, Paris, Institut supérieur de Pédagogie de l'Institut catholique de Paris, mars 1981.

Ce numéro de la revue *Education 2000* réunit :

- un entretien avec Marc Ferro, qui montre notamment que le film doit être utilisé dans la classe d'histoire, tout au moins pour l'étude du XX^e siècle ; un article de François Garçon, historien suisse, qui met en évidence la nécessité de confronter l'œuvre filmique avec d'autres témoignages de l'époque, de s'interroger aussi sur les personnalités des réalisateurs ;
- un texte de Remy Pithon, autre historien suisse, qui montre comment les règles traditionnelles de la critique historique s'appliquent aussi au film ;
- un article de Pierre Sorlin, qui s'attache à montrer en quoi la réalisation d'un film avec des élèves (enquête ou mieux reconstitution) modifie le rapport des élèves avec l'histoire car elle suscite curiosité et intérêt, fait appel à l'imagination et à la rigueur ;
- des notes sur l'histoire, le cinéma, le temps et l'espace ;
- un article sur le film, document d'histoire des mentalités.

Signalons encore des « pistes de lecture » à partir de deux exemples *Boule de Suif* et *La Grande Illusion*, un entretien avec René Allio à propos de son film *Les Camisards* (reconstitution historique), un autre avec Marcel Ophüls sur *Le Chagrin et la pitié* (film de montage) et un troisième avec Eric Rohmer qui, avec *Perceval le Gallois* a mis en images et en musique le texte de Chrétien de Troyes.

Le lecteur trouvera encore des informations sur les rencontres « Cinéma et histoire » et des expériences, dépassées à notre sens, sur l'introduction du cinéma dans la classe d'histoire.

A lire et à méditer pour en tirer le meilleur profit.

M.H.

Cinéquestions (un choix de films 16 et 35 mm), Bruxelles, Centre d'Education populaire André Genot (rue Haute 42, à 1000 Bruxelles), septembre 1980.

Le Centre d'Education populaire André Genot met par ce catalogue à la disposition du professeur, de l'animateur,... des analyses de films complémentaires de celles qu'on peut trouver dans le *Répertoire belge 16 mm* édité par Ciné-Seize et dans *Cinéma en marge, cinéma en marche* édité par Réseau Action culturelle Cinéma (à consulter pour les films remboursés à 100 ou à 50%).

Un index par thèmes (où on trouve notamment les rubriques suivantes : fascismes - totalitarismes, femmes, histoire, immigrés, politiques, racisme, tiers monde,...) un index des distributeurs, un complément vidéo et des analyses de films précises aideront le professeur à choisir des films en vue de les introduire dans la classe d'histoire.

A se procurer et à consulter souvent pour renouveler son enseignement.

M.H.

Vidéothèque, Bruxelles, Centre d'Education populaire André Genot, juin 1980.

Ce catalogue, qui sera complété chaque année, reprend des émissions produites, réalisées et/ou distribuées par le Centre d'Education populaire André Genot. Les émissions disponibles peuvent être prêtées gratuitement ou vendues au prix de 1 500 FB. Le C.E.P. peut déplacer une équipe avec tout le matériel (T.V., magnétoscope et émissions) : c'est également un service gratuit.

Les émissions actuellement disponibles traitent de problèmes économique-sociaux. Citons à titre d'exemple : *A la S.N.C.B., des technocrates déraillent*, *Les cadres et le syndicalisme*, *Changeons la Wallonie*, *La F.G.T.B. se bat*, *Paroles d'immigrants*, *Robert Lambion : mémoires du syndicalisme*, *36 heures pour la F.G.T.B.*, *La Wallonie se bat*, *la Wallonie vivra*,...

La conception de ce catalogue est la même que celle du catalogue *Cinéquestions*.

M.H.

POUR LA CLASSE D'HISTOIRE

The Hamlyn historical atlas sous la direction de MOORE R.I., London-New York-Sydney-Toronto, The Hamlyn Publisher Group Ltd, 1981.

Publié sous la direction de R.I. Moore, professeur à l'Université de Sheffield, cet atlas contient 102 pages de cartes relatives aux différentes

civilisations et aux relations qu'elles ont entretenues. Abandonnant une perspective trop souvent européocentrique dans les atlas publiés par des Européens, il présente aussi les autres continents à différents moments de l'évolution historique.

Les cartes suivantes sont à mettre en évidence : le peuplement humain dans le monde, la révolution néolithique (au plan mondial), la révolution urbaine (*idem*), la Chine sous les Han, l'apparition des religions mondiales, l'empire des Guptas en Inde, les expansions mongoles, colonisation et peuplement en Amérique, l'apogée de l'empire mandchou, les Turcs ottomans, Commerce et domination au XVIII^e siècle, la révolution industrielle en Europe, les fondements de l'économie mondiale, la crise de 1929-1932, population et mouvements de population après 1945, la guerre froide, le retrait de l'impérialisme en Asie, le Moyen-Orient depuis 1945, population et économie mondiale en 1977.

L'atlas est complété par un texte explicatif et un index. Il devrait figurer dans la bibliothèque de la classe d'histoire.

M.H.

Atlas pratique Hachette, sous la direction de Guy BONNEROT, Paris, Hachette, 1980.

Essentiellement atlas de géographie présentant les fuseaux horaires, le système solaire, la France aux points de vue administratif et physique, le monde (surtout par des cartes de géographie physique), cet atlas pourra cependant être utilisé dans les cours d'histoire en raison de cartes et documents utiles dans tout cours d'histoire. Ce sont :

- les disponibilités alimentaires au plan mondial,
- la consommation d'énergie au plan mondial,
- le produit national brut au plan mondial,
- des cartes planisphères sur les hommes à la conquête de la terre (temps préhistoriques, vers 2500 avt J.-C., vers 1500 avt J.-C., vers 500 avt J.-C., vers 1000 ap. J.-C. et aujourd'hui),
- des photographies d'habitations, de roues hydrauliques et de puits,
- une « échelle des temps » depuis 5 milliards d'années.

A commander pour la classe d'histoire, d'autant plus que son prix doit être modique (64 pages).

M.H.

- COMMEIGNES Michelle, *La Renaissance, 1492-1610*,
- GALIEVSKY Béatrice, *La Révolution française, 1789-1799*,
- VOREPPE Michel, *La III^e République. Première période : 1870-1914*, collection « Chronothèque », Paris, Les Editions d'Organisation, s.d.

Chaque sujet est présenté sous forme de dépliant présentant :

- un résumé du sujet traité,
- les mots-clés de la période,
- une chronologie faisant apparaître les faits principaux de l'histoire française et de l'histoire mondiale ainsi que ce qui a marqué les arts, les lettres et les sciences.

Une « table historique de poche », un outil pour des recherches chronologiques. D'autres dépliants sont prévus sur le XVII^e et le XVIII^e siècles, sur la III^e République de 1914 à 1940 aussi.

M.H.

BROCHARD Pierre et Philippe, *Guillaume le Conquérant*, coll. « Histoire juniors », sous la direction d'Alain PLESSIS, n° 13, Paris, Hachette, 1980.

Ce petit livre de 29 pages fait partie d'une collection dirigée par un maître-assistant de l'Université de Paris-VIII. Manifestement, la maison d'édition a voulu garantir la qualité scientifique des livres de lecture destinés aux jeunes de 10-12 ans tout en les rendant attirants.

D'où un texte clair et précis, utilisant les caractères gras pour mettre en évidence les termes du vocabulaire historique et d'une manière générale les termes posant difficultés. Ce texte simple est imprimé sur la page de gauche, et chaque page constitue à elle seule une courte histoire, un chapitre de l'ensemble : *Les pirates venus du nord* ; *Vikings ou Normands* ; *Robert, diable magnifique* ; *Guillaume, le bâtard* ; *Sauvé par un fou* ; *Guillaume, le duc* ; *La trêve de Dieu* ; *L'ordre et la justice* ; *L'expédition* ; *Diex aïe !* ; *Le livre du jugement dernier*.

D'où aussi, sur chacune de ces pages de gauche, des explications de vocabulaire. En voici quelques exemples : trêve de Dieu, assiéger, monarchie capétienne, bâtard, vassal, pelletier, duché, tribut, *Danelaw*, fjord, Thor et Odin, etc.

D'où enfin, sur chaque page de droite, un dessin illustrant un épisode de la vie de

Guillaume le Conquérant. Plus contestables à première vue, ces dessins respectent cependant la vérité historique qu'il s'agisse d'un *drakkar*, de l'équipement militaire ou encore des vêtements et des habitations de l'époque.

Biographique et événementiel dans sa plus grande partie, ce livre raconte donc les épisodes majeurs de la vie de Guillaume le Conquérant. Toutefois, il informe également sur *La Normandie au temps de Guillaume* (pp. 14-15) et sur *Un témoin de l'histoire : la tapisserie de Bayeux*. Dans ce dernier cas, deux morceaux de la broderie sont reproduits en plus des dessins. Il comprend également des cartes explicatives, une ligne du temps.

Simple au premier abord, il se révèle plus complexe quand on le lit attentivement. Il pourrait prendre place parmi les livres de la bibliothèque d'histoire du premier degré (12-14 ans), voire être utilisé dans les cours comme instrument de travail élémentaire. Son emploi serait pleinement justifié dans les classes supérieures de l'enseignement primaire.

M.H.

MATHIEUX Jean et PICARD Daniel, *La guerre 39/45*, coll. « Histoire juniors », sous la direction d'Alain PLESSIS, n° 20, Paris, Hachette, 1981.

Sensibiliser les jeunes dès que possible à la question de l'idéologie nazie, les informer sur Hitler et Mussolini, sur l'économie de guerre, les camps et la résistance, voilà des objectifs que poursuivent, — ou que devraient poursuivre, — les professeurs d'histoire des premières années du secondaire.

Ce livre de 29 pages relatif aux différentes phases de la seconde guerre mondiale les y aidera dans la mesure où il est accessible à des élèves de 10-14 ans : il attirera ces derniers en leur présentant des faits guerriers mais il les informera au passage sur d'autres aspects du conflit.

Comme les autres ouvrages de la collection, chaque double page comprend un texte rédigé, des termes de vocabulaire qui ne sont pas toujours maîtrisés par les élèves de 12-14 ans, et un dessin illustrant le texte conforme à la réalité historique. Le livre contient également cartes et ligne du temps.

A se procurer pour la bibliothèque de la classe d'histoire.

M.H.

MARSEILLE Jacques et NORTIER Lucien, *Les grandes inventions*, coll. « Histoire juniors », sous la direction d'Alain PLESSIS, n° 18, Paris, Hachette, 1981.

Du XV^e siècle à nos jours, l'histoire a connu des inventions qui ont modifié notre environnement. C'est l'imprimerie, l'artillerie, l'utilisation de la houille, la révolution industrielle, celle de l'automobile, celle du cinéma,... pour enfin en arriver à l'atome. C'est à les présenter que ce livre de 29 pages s'attache en pensant aux jeunes adolescents et surtout aux grands enfants (10-14 ans).

Comme tous les ouvrages de cette collection, chaque double page constitue un tout : ici la présentation d'une invention à l'aide d'un texte suivi, d'une illustration et en précisant le vocabulaire jugé difficile. Le livre contient également cartes et ligne du temps.

A se procurer pour la classe d'histoire afin de favoriser les lectures à domicile (en guise de « devoir » par exemple).

M.H.

DUCHET-SUCHAUX Gaston, *Au temps des Hébreux*, coll. « En savoir plus », n° 21, série « Histoire », Paris, Hachette, 1981.

A une époque où les professeurs belges d'histoire ont tendance à choisir des documents d'histoire égyptienne et d'histoire grecque et à négliger les civilisations du Proche-Orient, ce livre peu épais (64 pages) vient à point. En effet, il permettra aux élèves :

- en classe lors de travaux de groupe,
 - à domicile lors de recherches personnelles,
- de s'informer sur le « temps des Hébreux ».

D'où sont venus les Hébreux et qui étaient-ils ? Comment se sont élaborés les récits et les traditions dont la réunion a constitué le noyau de *La Bible* ? C'est à ces questions que ce livre, rédigé par un archiviste-paléographe auteur d'ouvrages de vulgarisation historique, répond en présentant le *Croissant fertile*, ses grands empires et ses civilisations de nomades ; en évoquant les patriarches Abraham, Isaac et Jacob, Moïse et l'exode ; en faisant le récit de la conquête de la « terre promise » ; en narrant la vie quotidienne et les structures sociales sous David et Salomon ; en montrant la conquête assyrienne et l'exil à Babylone, la domination perse, celle des Séleucides, celle des Romains. Il explique également le sabbat, la Pâque juive, les grands pèlerinages juifs (Yom Kippour, fête des tentes ou « Soucoth », fête des lumières). Enfin, il établit des rapports entre *La Bible* et l'archéologie et comporte une orientation bibliographique.

A se procurer pour la bibliothèque de la classe d'histoire et à utiliser avec les élèves de première orientation de l'enseignement secondaire belge (14-15 ans).

M.H.

DE LA MURE Frédéric et PONTILLON Marcel, *Vivre au Japon*, préface de Robert Guillaumin, coll. « En savoir plus », n° 19, série « Civilisation », Paris, Hachette, 1981.

Les voitures japonaises, les chaînes stéréo, les postes de télévision, l'informatique mettent de plus en plus adultes et adolescents européens en présence de produits japonais.

Quelles sont les caractéristiques du peuple qui les a fabriqués ? Quelle est son histoire ? Comment les Japonais vivent-ils et travaillent-ils ? Quels sont leurs rites, leurs loisirs, leur façon de vivre et leur décor quotidien ? Ce livre, rédigé par un reporter-photographe et un bibliothécaire du Centre Pompidou répond à ces questions dans une langue simple. Il est abondamment illustré, comprend un index, une orientation bibliographique et renseigne des films permettant de saisir les caractéristiques de la culture japonaise.

A se procurer pour la classe d'histoire.

M.H.

PERNET Lucien et BALESTE Marcel, *Histoire-Géographie 3^e*, [livre de l'élève et] livre du maître, Paris, Colin-Classiques Hachette, 1980.

Ce manuel a pour objectifs de « fournir une information objective et suffisante sur un passé assez proche, de définir l'espace naturel et de le situer par rapport aux grands ensembles économiques, d'équilibrer les enseignements de l'histoire et de la géographie » (p. 3). Il traite de la période s'étendant de 1914 à nos jours et propose une « démarche synchronique qui permet de comparer les évolutions politiques, économiques et sociales des différents Etats. Sans négliger l'explication nécessaire des faits, il fournit les repères chronologiques essentiels et insiste surtout sur les ruptures historiques, — conflits, crises, révolutions, — fréquentes dans les dernières décennies. La relation avec le présent est constante et l'accent est mis sur les problèmes qui découlent de l'évolution de nos civilisations : croissance, sous-développement, déséquilibres sociaux, remise en cause des valeurs traditionnelles ».

Chaque double page du manuel peut faire l'objet d'une leçon : *Les Etats-Unis de Roosevelt à Carter*, *Un 3^e grand : la Chine*, *Les pays socialistes depuis 1945*, ... Chaque leçon comprend un texte suivi, des illustrations, des documents correctement identifiés, souvent choisis dans la presse, parfois des graphiques.

Le livre du maître propose, leçon par leçon, une exploitation des documents, des exercices complémentaires, une bibliographie du sujet traité.

Au total un manuel un peu trop conformiste à notre gré, ne suscitant guère l'innovation pédagogique. Un manuel reposant pour un enseignement magistral à peine revu. A utiliser, pour son texte suivi, comme précis d'histoire.

M.H.

INSTITUT JULES DESTREE a.s.b.l.

- Parmi 42 titres,
- Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique. Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie* (Nouveauté 81) 240 F
 - *L'Histoire du mouvement wallon* (10 collaborateurs) 240 F
 - Félix ROUSSEAU, *Wallonie, terre romane* (5^e éd.) 180 F
 - Charles BECQUET, *Le Différend wallon-flamand* (2 volumes : 1830-1893, 1880-1914) 200 - 240 F
 - Jean-E. HUMBLET, *Le Petit Livre du jeune Wallon* 200 F

Liste des publications sur demande : rue du Château 3
C.C.P. : 000-0941285-94 6100 MONT-SUR-MARCHIENNE

INSTRUCTIONS POUR LES
DES CAHIERS DE
CONSEILS POUR LA REDACTION

1. TOUS LES MANUSCRITS SERONT DACTYLOGRAPHIÉS.
2. Les textes à imprimer en **italiques** seront en italiques tant pour les minuscules que pour les capitales. Les textes en gras seront soulignés d'un trait ondulé.
3. Les textes en CAPITALES courantes seront en capitales continues, les textes en **CAPITALES GRASSES** seront en capitales grasses. Ces caractères seront obligatoirement utilisés pour les sous-titres.
4. Toute mention manuscrite sera considérée comme exclue de la composition à condition qu'elle soit enfermée dans un ovale fermé.
5. Les références bibliographiques et les notes seront rédigées selon les modèles suivants :
MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants*, p. 101, coll. « Destin du Monde », Paris, Colin, 1957.
CHAUNU Pierre, *La population de l'Amérique indienne (nouvelles recherches)*, dans *Revue historique*, t. 232, p. 111, Paris, P.U.F., 1964.
Le nom de l'auteur sera écrit en petites capitales, le titre de la publication en italique, le reste (y compris le prénom), en romain bas de casse; les éléments de la référence seront séparés par des **virgules**, en un texte suivi, sans interruption ni changement de ligne pour une même note; ils formeront un même alinéa.
6. Toute instruction complémentaire sera prise dans l'ouvrage suivant :
HALKIN Léon-E., *La technique de l'édition. Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 6^e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Le Livre d'enseignement, 14, rue des Comédiens, 1960.
7. Toute citation de texte sera transcrite en **italique**. Les textes documentaires accompagnant les articles pédagogiques seront munis d'une notice d'identification.
8. Pour les comptes rendus d'ouvrages : pas plus d'une colonne des *Cahiers de Clio*, Notes et glanures (environ 40 lignes dactylographiées). Mentionner avec soin :
 - a) ce qui est utile à l'enseignement;
 - b) ce qui est original et permet une révision des vues traditionnelles sur un problème;
 - c) les ressources didactiques : cartes, statistiques, textes, iconographies, etc.

LA REDACTION.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Editeur responsable : Maggy HODEIGE
rue Saint-Gilles, 343 - boîte 054
4000 LIEGE

TABLE DES MATIERES

NOS RACINES, C'EST L'HISTOIRE

Journée d'études du 19 avril 1980 organisée par l'Association des Historiens sortis de l'Université de Liège	3
Jules ROCHETTE, <i>Une application des règles de la critique historique : la méthode révisorale</i>	5
Robert PLANCHAR, <i>Les difficultés scaldéennes et mosanes actuelles en relation avec les traités de séparation de 1839</i>	13
Jean LECOMTE, <i>L'acupuncture : approche historique et applications</i>	17
Georges HENRARD, <i>Histoire et médecine</i>	22
Pierre GOUBERT, <i>L'histoire démographique, facteur d'explication du présent</i>	32
Jean REY, <i>Histoire et action politique</i>	38
Pierre GOTHOT, <i>Histoire et droit comparé</i>	42
Jacques YERNA, <i>Connaissance historique et action syndicale</i>	44
Serge PAHAUT et Isabelle STENGERS, <i>La découverte des horizons temporels par la physique pose-t-elle une question à l'histoire ?</i>	48
Peter PEETERS, <i>L'histoire, base de la compréhension de l'avenir</i>	53
Débat	59

INFORMATION PEDAGOGIQUE

Lily ROCHETTE-RUSSE, Georges DENOISEUX et Maggy HODEIGE, <i>Pourquoi et comment étudier « L'Homme et l'État » avec de jeunes élèves de 13-14 ans ?</i>	71
--	----

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

A PROPOS DE...

— Les collections d'histoire publiées chez Artis-Historia	95
— La crise du XX ^e siècle	97
— Les ressources du service historique de l'armée	100
— L'utilisation des transparents	100
Christiane PIERARD, <i>Bibliographie de l'histoire du Hainaut</i>	102
NOTES ET GLANURES	123